

This file has been cleaned of potential threats.

If you confirm that the file is coming from a trusted source, you can send the following SHA-256 hash value to your admin for the original file.

1ab0849026e2429508a9254901dfb8f3afc21922a35dc36815ac0bedcf7df4d8

To view the reconstructed contents, please SCROLL DOWN to next page.

Rapport semestriel au 30 juin 2023

DIERICKX LEYS FUND II SA

SICAV

Société d'investissement à capital variable de droit belge

Organisme public de placement collectif conforme à la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base de ce rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur la base du prospectus d'émission actuel, accompagné du document d'informations clés.

| | | |
|----------|---|-----------|
| 1 | Informations générales | 4 |
| 1.1 | Organisation de la SICAV | 4 |
| 1.2 | Rapport de gestion | 7 |
| 1.2.1 | Information des actionnaires | 7 |
| 1.2.2 | Aperçu général des marchés..... | 10 |
| 1.3 | 15 | |
| 1.4 | Résumé des règles d'évaluation | 15 |
| 1.4.1 | Résumé des règles | 15 |
| 1.4.2 | Taux de change..... | 16 |
| 1.5 | Classe de risque | 16 |
| 1.6 | Description des principaux risques auxquels la société est confrontée..... | 17 |
| 1.7 | Bilan globalisé (chiffres semestriels) | 19 |
| 1.8 | Compte de résultats globalisé (chiffres semestriels) | 21 |
| 2 | Dierickx Leys Fund II Bond..... | 23 |
| 2.1 | Rapport de gestion | 23 |
| 2.1.1 | Date de début et prix de souscription du compartiment | 23 |
| 2.1.2 | Cotation en bourse | 23 |
| 2.1.3 | Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement | 23 |
| 2.1.4 | Benchmark | 25 |
| 2.1.5 | Politique menée au cours de l'exercice..... | 25 |
| 2.1.6 | Future politique..... | 27 |
| 2.1.7 | Classe de risque | 27 |
| 2.2 | Bilan (chiffres semestriels)..... | 28 |
| 2.3 | Compte de résultats (chiffres semestriels)..... | 30 |
| 2.4 | Composition de l'actif et chiffres clés | 32 |
| 2.4.1 | Composition de l'actif au 30/06/2023 | 32 |
| 2.4.2 | Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Bond..... | 34 |
| 2.4.3 | Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire..... | 35 |
| 2.4.4 | Chiffres de rendement | 36 |
| 2.4.5 | Frais..... | 36 |
| 2.4.6 | Commentaires aux états financiers..... | 37 |
| 3 | Dierickx Leys Fund II Bond Corporate..... | 38 |
| 3.1 | Rapport de gestion | 38 |
| 3.1.1 | Date de début et prix de souscription du compartiment | 38 |
| 3.1.2 | Cotation en bourse | 38 |
| 3.1.3 | Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement | 38 |
| 3.1.4 | Benchmark | 40 |
| 3.1.5 | Politique menée au cours de l'exercice..... | 40 |
| 3.1.6 | Future politique..... | 42 |
| 3.1.7 | Classe de risque | 43 |
| 3.2 | Bilan (chiffres semestriels)..... | 44 |
| 3.3 | Compte de résultats (chiffres semestriels)..... | 46 |
| 3.4 | Composition de l'actif et chiffres clés | 48 |
| 3.4.1 | Composition de l'actif au 30/06/2023 | 48 |
| 3.4.2 | Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Bond Corporate | 51 |
| 3.4.3 | Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire..... | 52 |
| 3.4.4 | Chiffres de rendement | 53 |
| 3.4.5 | Frais..... | 55 |
| 3.4.6 | Commentaires aux états financiers..... | 56 |
| 4 | Dierickx Leys Fund II Equity..... | 57 |
| 4.1 | Rapport de gestion | 57 |
| 4.1.1 | Date de début et prix de souscription du compartiment | 57 |

| | | |
|----------|---|-----------|
| 4.1.2 | Cotation en bourse | 57 |
| 4.1.3 | Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement | 57 |
| 4.1.4 | Benchmark | 59 |
| 4.1.5 | Politique menée au cours de l'exercice..... | 59 |
| 4.1.6 | Future politique | 66 |
| 4.1.7 | Classe de risque | 66 |
| 4.2 | Bilan (chiffres semestriels)..... | 67 |
| 4.3 | Compte de résultats (chiffres semestriels)..... | 69 |
| 4.4 | Composition de l'actif et chiffres clés | 71 |
| 4.4.1 | Composition de l'actif au 30/06/2023 | 71 |
| 4.4.2 | Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Equity ... | 72 |
| 4.4.3 | Montant des engagements ou valeur nominale..... | 73 |
| 4.4.4 | Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire..... | 73 |
| 4.4.5 | Chiffres de rendement | 75 |
| 4.4.6 | Frais..... | 77 |
| 4.4.7 | Commentaires aux états financiers..... | 78 |
| 5 | Dierickx Leys Fund II Growth | 79 |
| 5.1 | Rapport de gestion | 79 |
| 5.1.1 | Date de début et prix de souscription du compartiment | 79 |
| 5.1.2 | Cotation en bourse | 79 |
| 5.1.3 | Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement | 79 |
| 5.1.4 | Benchmark | 81 |
| 5.1.5 | Politique menée au cours de l'exercice..... | 81 |
| 5.1.6 | Future politique..... | 86 |
| 5.1.7 | Classe de risque | 87 |
| 5.2 | Bilan (chiffres semestriels)..... | 88 |
| 5.3 | Compte de résultats (chiffres semestriels)..... | 90 |
| 5.4 | Composition de l'actif et chiffres clés | 92 |
| 5.4.1 | Composition de l'actif au 30/06/2023 | 92 |
| 5.4.2 | Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Growth.. | 93 |
| 5.4.3 | Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire..... | 94 |
| 5.4.4 | Chiffres de rendement | 95 |
| 5.4.5 | Frais..... | 97 |
| 5.4.6 | Commentaires aux états financiers..... | 98 |
| 6 | Dierickx Leys Fund II DBI..... | 99 |
| 6.1 | Rapport de gestion | 99 |
| 6.1.1 | Date de début et prix de souscription du compartiment | 99 |
| 6.1.2 | Cotation en bourse | 99 |
| 6.1.3 | Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement | 99 |
| 6.1.4 | Benchmark | 101 |
| 6.1.5 | Politique menée au cours de l'exercice..... | 101 |
| 6.1.6 | Future politique..... | 107 |
| 6.1.7 | Classe de risque | 107 |
| 6.2 | Bilan (chiffres semestriels)..... | 109 |
| 6.3 | Compte de résultats (chiffres semestriels)..... | 111 |
| 6.4 | Composition de l'actif et chiffres clés | 113 |
| 6.4.1 | Composition de l'actif au 30/06/2023 | 113 |
| 6.4.2 | Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II DBI..... | 114 |
| 6.4.3 | Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire..... | 115 |
| 6.4.4 | Chiffres de rendement | 116 |
| 6.4.5 | Frais..... | 116 |
| 6.4.6 | Commentaires aux états financiers..... | 117 |

1 Informations générales

1.1 Organisation de la SICAV

Siège social

Kasteelpleinstraat 44, 2000 Anvers

Date de constitution

26 octobre 2007

Conseil d'administration

Présidente

Mme Monique Leys, présidente du conseil d'administration de Dierickx Leys Private Bank SA

Administrateurs

M. Werner Wuyts, gestionnaire de patrimoine Dierickx Leys Private Bank, dirigeant effectif

M. Ive Mertens, administrateur exécutif Leo Stevens & Cie SA

M. Samuel Melis, gérant FIMACS SPRL, administrateur indépendant

M. Sven Sterckx, membre du comité de direction Dierickx Leys Private Bank, dirigeant effectif

M. Filip Decruyenaere, président du comité de direction Dierickx Leys Private Bank

Type de gestion

Société de gestion

Capfi Delen Asset Management SA Jan Van Rijswijcklaan 184 – 2020 Anvers

Conseil d'administration

M. Paul De Winter, président

M. Michel Buysschaert, administrateur

M. Gilles Wéra, administrateur

M. Patrick François, dirigeant effectif

M. Gregory Swolfs, dirigeant effectif

M. Chris Bruynseels, dirigeant effectif

M. Alexandre Deveen, administrateur indépendant

M. Vincent Camerlynck, administrateur indépendant

Commissaire: Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par M. Joeri Klaykens.

Politique de rémunération:

La société de gestion Cadelam a élaboré une politique de rémunération conforme au droit belge et européen. La politique de rémunération impose des directives spécifiques aux collaborateurs qui pourraient avoir un impact significatif sur le profil de risque de la société (les « Key Identified Staff »). La version actualisée de ce texte, qui décrit le mode de calcul des rémunérations ainsi que l'identité des personnes chargées de les accorder (et donc aussi la composition du comité de rémunération), est disponible sur demande, sans frais, en version papier ou via le lien <https://www.cadelam.be/fr-be/politique-de-rémunération>.

Rémunération payée par la société de gestion pour l'exercice se terminant le 31/12/2022:

- Le montant total de la rémunération au cours de l'exercice, ventilé entre les rémunérations fixes et variables versées par le gestionnaire à son personnel, le nombre de bénéficiaires et, le cas échéant, tout montant payé directement par la sicav, y compris toute rémunération liée à la performance ou *carried interest*.

- Rémunération fixe + variable: 3.613.083,39 €
 Nombre de bénéficiaires: 17
 Montant payé directement par la sicav: 0 €
 Les frais administratifs facturés à Dierickx Leys Fund II par la société de gestion font partie de manière indirecte de la rémunération versée par la société de gestion.
 Les frais administratifs pour le premier semestre 2023 s'élevaient à 171.722,03 € (voir également le point IV.D.b. du compte de résultats ci-dessous)
- Le montant global des rémunérations ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les actions influencent de manière significative le profil de risque de la sicav:
 Rémunération direction: 0 €*
 Rémunération membres du personnel dont les actions influencent le profil de risque: 0 €*
 *: la gestion du portefeuille d'investissements a été déléguée à Dierickx Leys Private Bank SA, de sorte que la société de gestion n'a aucune influence sur le profil de risque de la sicav.

Changements en 2022 et évaluations:

Au cours de l'année 2022, la politique de rémunération n'a pas été modifiée. L'évaluation annuelle n'a révélé aucune irrégularité dans le respect de la politique de rémunération.

Commissaire, réviseur agréé

Callens, Pirenne, Theunissen & C^o, Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL, Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Anvers. Représentée par Ken Snoeks, réviseur d'entreprises

Dépositaire

KBC Bank SA, Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles.

Groupe financier promouvant la société d'investissement

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers
 Sous-délégation
 Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Gestion de portefeuille financier

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers
 Sous-délégation:
 Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Gestion administrative et comptable

Capfi Delen Asset Management SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers

Service financier

Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Distributeurs

Dierickx Leys Private Bank SA, Kasteelpleinstraat 44-46, 2000 Anvers

Liste des compartiments

Dierickx Leys Fund II Bond
 Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »
 Dierickx Leys Fund II Bond Corporate
 Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »
 Dierickx Leys Fund II Equity
 Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »
 Dierickx Leys Fund II Growth
 Classe « C », Classe « B », Classe « B1 », Classe « B2 », Classe « B4 » et Classe « I »
 Dierickx Leys Fund II DBI
 Classe « C » et classe « I »

Classe « C »:

Les actions « C » sont proposées tant aux personnes physiques qu'aux personnes morales.

Classe « I »:

Les actions « I » sont réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels définis à l'article 5 § 3 de la loi du 3 août 2012.

Cette classe se distingue de la classe « C » par sa structure de frais et, étant donné la qualité de l'investisseur à laquelle elle est réservée, par une taxe d'abonnement réduite. Pour entrer dans cette classe, les souscriptions doivent être de minimum 2 500 000 EUR par compartiment.

Classe « B »:

Les actions « B » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil.

Cette classe se distingue de la classe « C » par sa structure de frais, plus précisément par une rémunération inférieure pour la gestion financière du portefeuille de placements.

Classe « B1 »:

Les actions « B1 » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil. Cette classe se distingue de la classe « B » par son montant minimum d'investissement, plus particulièrement pour les investissements supérieurs à 1 000 000 EUR. La structure de frais peut également différer de celle de la classe « B ».

Classe « B2 »:

Les actions « B2 » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil. Cette classe se distingue de la classe « B » par son montant minimum d'investissement, plus particulièrement pour les investissements supérieurs à 2 000 000 EUR. La structure de frais peut également différer de celle de la classe « B ».

Classe « B4 »:

Les actions « B4 » sont réservées aux investisseurs détenant un ou plusieurs mandats en cours de gestion discrétionnaire et conseil auprès de Dierickx Leys Private Bank, et sont réservées aux comptes couverts par ces mandats de gestion discrétionnaire et conseil. Cette classe se distingue de la classe « B » par son montant minimum d'investissement, plus particulièrement pour les investissements supérieurs à 4 000 000 EUR. La structure de frais peut également différer de celle de la classe « B ».

S'il s'avère que des actions d'une certaine classe sont détenues par des personnes autres que celles autorisées ou si des modifications sont apportées au montant de l'investissement minimum, le conseil d'administration procède à une conversion, sans frais, de ces actions en actions d'une autre classe à laquelle les actions appartiennent désormais.

1.2 Rapport de gestion

1.2.1 Information des actionnaires

La sicav de droit belge Dierickx Leys Fund II a été constituée le 26 octobre 2007 sous la dénomination TRANSPARANT B en tant que société anonyme, et depuis la décision (*) de l'assemblée générale extraordinaire du 28 décembre 2017, elle se conforme à la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui satisfont aux conditions de la directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances. Depuis le 19 juillet 2018, la dénomination TRANSPARANT B a été modifiée en DIERICKX LEYS FUND II.

() L'assemblée générale extraordinaire a transformé le statut FIA de Dierickx Leys Fund II en statut OPCVM à compter du 28 décembre 2017, avec l'approbation de la FSMA.*

Les statuts de la Sicav ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Anvers, où toute personne intéressée peut les consulter ou en obtenir une copie. La société est enregistrée sous le n° 893 204 308

Un résumé complet des statuts a été publié dans l'annexe du Moniteur belge du 14 novembre 2007.

Les statuts ont ensuite été modifiés le:

- 31 mai 2017 (changement de date de l'assemblée générale) avec publication en annexe du Moniteur belge du 22 juin 2017.
- 28 décembre 2017 (conversion de FIA en OPCVM) avec publication à l'annexe du Moniteur belge du 13 février 2018.

Le prospectus d'émission, les rapports semestriels et les rapports annuels sont disponibles au siège de la société.

La valeur nette d'inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat ainsi que tous les avis aux détenteurs de parts sont publiés dans deux journaux belges, « De Tijd » et « L'Echo ». Ces informations sont également disponibles au siège de la société.

Les honoraires du commissaire s'élèvent à 4.426,89 EUR (TVA incluse) par compartiment.

Pour les compartiments qui investissent plus de 10% de leurs actifs dans des titres de créance visés à l'art. 19bis du CIR92, les investisseurs doivent payer un précompte mobilier de 30% sur la partie de la valeur de rachat de leurs actions qui correspond aux revenus provenant, sous forme d'intérêts, de plus-values ou de moins-values, du produit des actifs investis dans des titres de créance.

Les données détaillées:

| Compartiment Dierickx Leys Fund II Bond | | | | | 30/06/2023 |
|--|---------|--------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Classe | CAP/DIS | Code ISIN | Asset Test exercice 2021 | Asset Test exercice 2022 | Ticker PM belge |
| C | CAP | BE0947724341 | 100,00 % | 100,00 % | 95,7896 |
| C | DIS | BE0947723335 | 100,00 % | 100,00 % | -166,1217 |
| B | CAP | BE6306095280 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B | DIS | BE6306096296 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B1 | CAP | BE6306105386 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B1 | DIS | BE6306107408 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B2 | CAP | BE6306112457 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B2 | DIS | BE6306113463 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B4 | CAP | BE6306123561 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B4 | DIS | BE6306125582 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| I | CAP | BE6306126598 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| I | DIS | BE6306127604 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |

| Compartiment Dierickx Leys Fund II Bond Corporate | | | | | 30/06/2023 |
|--|---------|--------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Classe | CAP/DIS | Code ISIN | Asset Test exercice 2021 | Asset Test exercice 2022 | Ticker PM belge |
| C | CAP | BE0947722329 | 100,00 % | 100,00 % | 312,3005 |
| C | DIS | BE0947721313 | 100,00 % | 100,00 % | -109,0039 |
| B | CAP | BE6306114479 | 100,00 % | 100,00 % | 0,6810 |
| B | DIS | BE6306115484 | 100,00 % | 100,00 % | -52,9297 |
| B1 | CAP | BE6306116490 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B1 | DIS | BE6306117506 | 100,00 % | 100,00 % | -49,1035 |
| B2 | CAP | BE6306118512 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B2 | DIS | BE6306119528 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B4 | CAP | BE6306120534 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| B4 | DIS | BE6306121540 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| I | CAP | BE6306122555 | 100,00 % | 100,00 % | 0,0000 |
| I | DIS | BE6306124577 | 100,00 % | 100,00 % | -57,9118 |

| Compartiment Dierickx Leys Fund II EQUITY | | | | | 30/06/2023 |
|--|---------|--------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Classe | CAP/DIS | Code ISIN | Asset Test exercice 2021 | Asset Test exercice 2022 | Ticker PM belge |
| C | CAP | BE0935007246 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| C | DIS | BE0935006230 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B | CAP | BE6306098318 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B | DIS | BE6306100338 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B1 | CAP | BE6306101344 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B1 | DIS | BE6306102359 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B2 | CAP | BE6306103365 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B2 | DIS | BE6306104371 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B4 | CAP | BE6306106392 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| B4 | DIS | BE6306109420 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| I | CAP | BE6306110436 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |
| I | DIS | BE6306111442 | 1,14% | 1,13 % | non imposé |

| Compartiment Dierickx Leys Fund II GROWTH | | | | | 30/06/2023 |
|--|---------|--------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Classe | CAP/DIS | Code ISIN | Asset Test exercice 2021 | Asset Test exercice 2022 | Ticker PM belge |
| C | CAP | BE6308368701 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| C | DIS | BE6308369717 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B | CAP | BE6308371739 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B | DIS | BE6308372745 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B1 | CAP | BE6308373750 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B1 | DIS | BE6308374766 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B2 | CAP | BE6308375771 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B2 | DIS | BE6308376787 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B4 | CAP | BE6308377793 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| B4 | DIS | BE6308378809 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| I | CAP | BE6308379815 | 1,04% | 0,12% | non imposé |
| I | DIS | BE6308380821 | 1,04% | 0,12% | non imposé |

| Compartiment Dierickx Leys Fund II DBI | | | | | 30/06/2023 |
|---|---------|--------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Classe | CAP/DIS | Code ISIN | Asset Test exercice 2021 | Asset Test exercice 2022 | Ticker PM belge |
| C | CAP | BE6306087204 | 1,87% | -2,09% | non imposé |
| C | DIS | BE6306088210 | 1,87% | -2,09% | non imposé |
| I | CAP | BE6306091248 | 1,87% | -2,09% | non imposé |
| I | DIS | BE6306093269 | 1,87% | -2,09% | non imposé |

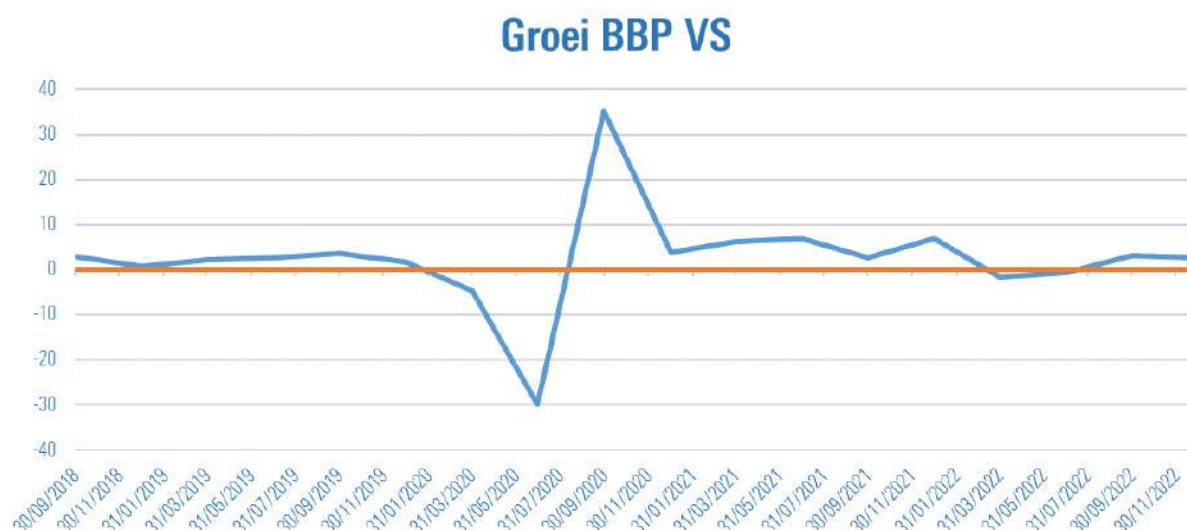
- Asset Test exercice 2021 valable pour la période 01/05/2022 – 30/04/2023
- Asset Test exercice 2022 valable pour la période 01/05/2023 – 30/04/2024

1.2.2 Aperçu général des marchés

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

États-Unis

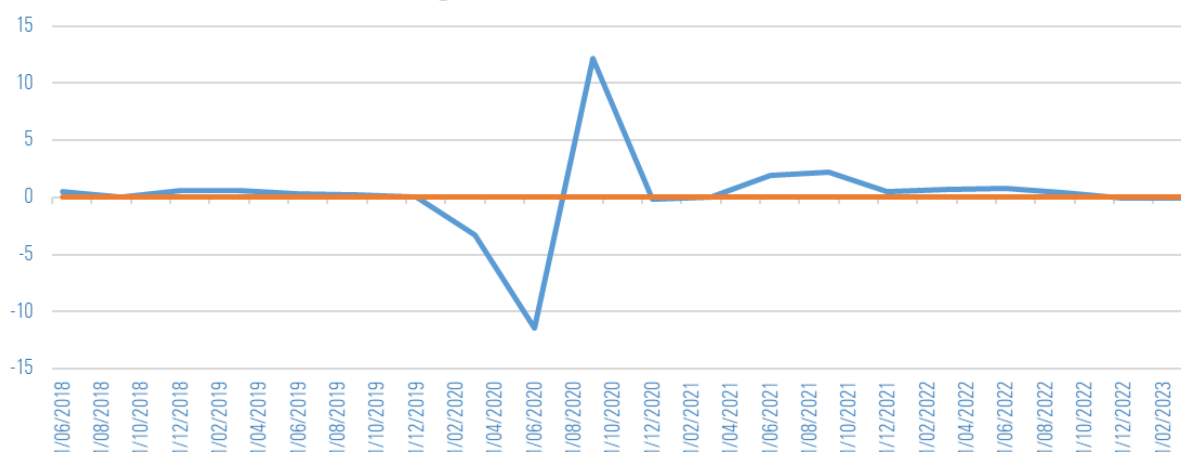
Malgré les relèvements conséquents de taux d'intérêt décidés par la Banque centrale américaine depuis le début de l'année 2022 pour juguler les taux d'inflation persistants, l'économie américaine est restée remarquablement résistante pour le moment. Au cours des trois premiers mois de 2023, le produit intérieur brut a augmenté de 2% en glissement annuel, largement au-dessus du 1,4% attendu par l'économiste moyen. Dans le même temps, le marché du travail est resté solide, comme en témoigne notamment le taux de chômage historiquement bas, situé entre 3,4% et 3,7% au cours du premier semestre de l'année. En outre, l'inflation a continué à baisser régulièrement pour atteindre 3,8% en glissement annuel (mai), principalement en raison de la forte baisse des prix de l'énergie. En revanche, l'inflation de base, qui ne tient pas compte des prix plus volatils des denrées alimentaires et de l'énergie, est restée pratiquement au même niveau, soit environ 4,6%, tout au long du premier semestre de l'année. Comme l'économie américaine continue d'afficher de bonnes performances dans un contexte de taux d'intérêt élevés, cela conduit paradoxalement à une augmentation du risque économique. En effet, une économie forte avec un taux d'emploi élevé et une inflation de base constamment élevée permettent à la Fed de poursuivre le resserrement de sa politique monétaire dans le cadre de son double mandat. Toutefois, ses effets ne se font sentir qu'avec un certain retard, ce qui risque d'accroître les conséquences économiques potentielles au fur et à mesure que l'économie résiste. À cet égard, les turbulences dans le secteur bancaire sont déjà un premier appel à la prudence.



Europe

La zone euro a enregistré une légère contraction de 0,1% au dernier trimestre 2022 et au premier trimestre 2023 par rapport au trimestre précédent, de sorte que nous pouvons parler d'une légère récession d'un point de vue technique. L'allongement de l'espérance de vie et l'augmentation des coûts d'emprunt obligent les consommateurs européens à être plus prudents dans leurs dépenses, même si les prix de l'énergie sont revenus aux niveaux observés avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans le même temps, la forte baisse des prix du gaz a ramené le taux d'inflation à 5,5% en glissement annuel (juin), contre 10,6% en octobre 2022. Comme aux États-Unis, l'inflation de base, sur laquelle les banques centrales se basent pour formuler leur politique, est restée obstinément élevée à 5,4%, contre 5,2% fin 2022. L'importance du resserrement monétaire de la Banque centrale européenne sera une nouvelle fois déterminante pour l'évolution de la croissance économique.

croissance BBP eurozone



Asie

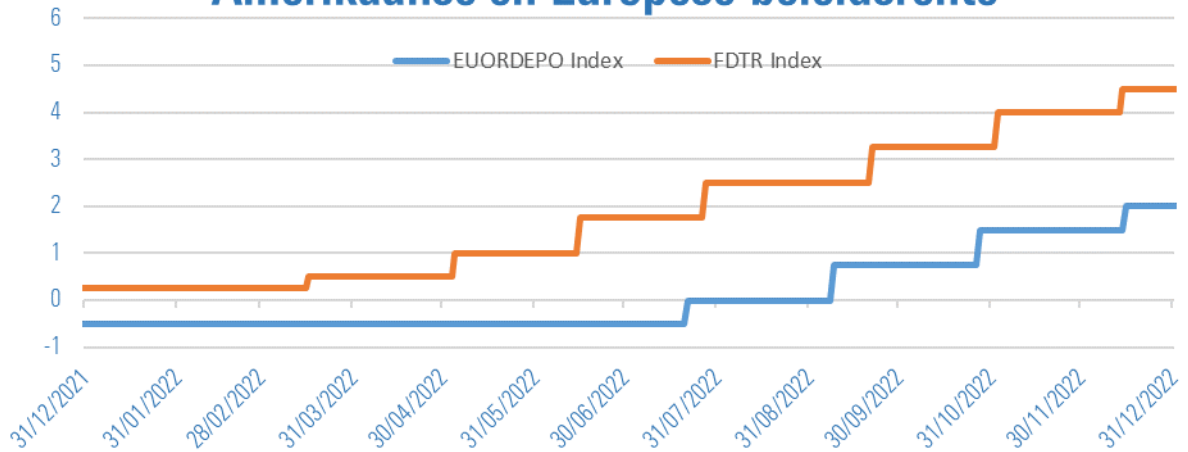
Après le démantèlement par le gouvernement chinois de sa politique draconienne de zéro COVID fin 2022, les attentes du marché étaient élevées quant à un solide rebond économique en 2023. Cet optimisme s'est avéré toutefois un peu prématuré. La hausse des taux d'intérêt notamment en Europe et aux États-Unis a entraîné une baisse des exportations, tandis que la consommation intérieure a également ralenti, car le consommateur est plus prudent, compte tenu de l'impasse dans lequel se trouve le secteur immobilier et du taux de chômage des jeunes, qui avoisine les 21%. En juin, la banque centrale de Chine a réduit les taux d'intérêt de manière assez inattendue afin de stimuler la croissance économique. Les autorités chinoises visaient une croissance économique d'environ 5% en 2023, ce qui, compte tenu des confinements liés au COVID qui ont persisté jusqu'en 2022, ne plaçait déjà pas la barre très haut. Il reste maintenant à voir dans quelle mesure des mesures de relance économique supplémentaires seront (ou devront être) mises en œuvre.

POLITIQUE MONÉTAIRE

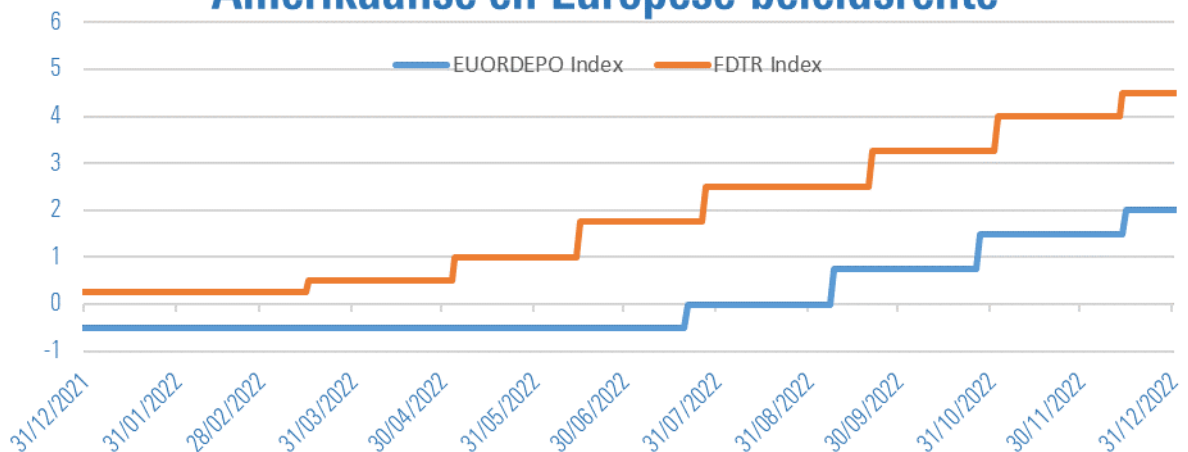
Le taux directeur américain a été relevé de 0,25% à 4,25% depuis 2022, car il s'est avéré que l'inflation était moins temporaire que ce qui avait été calculé précédemment. Le rythme sans précédent des relèvements de taux en 2022 a été réduit à des augmentations de 25 points de base au premier semestre 2023, pour terminer le mois de juin avec un point de pourcentage en plus, à 5,25%. Les membres de la Fed ont adopté une attitude plus prudente depuis la faillite de quelques banques régionales à la fin du premier trimestre. En juin, la hausse des taux a même été suspendue, mais M. Powell a signalé qu'il faut s'attendre, selon toute probabilité, à au moins deux autres relèvements de taux de 25 points de base chacun. En effet, l'inflation de base reste bien supérieure à l'objectif de 2%, alors que le marché du travail reste tendu.

Quelques mois après que la Réserve fédérale américaine a commencé à relever ses taux directeurs, la Banque centrale européenne a suivi le mouvement avec un resserrement ferme de sa politique monétaire. Après le relèvement du taux directeur européen de 0% à 2,50% en 2022, deux autres relèvements de 50 points de base chacun ont suivi au premier semestre 2023, après quoi Mme Lagarde a adopté le rythme de la Fed avec des hausses de 25 points de base, dont deux autres ont été entre-temps appliquées. Les taux d'intérêt européens n'avaient pas atteint le niveau de 3,5% depuis la crise financière de 2008. Comme l'inflation de base reste obstinément élevée, Mme Lagarde a également fait savoir que les taux d'intérêt n'atteindront pas encore leur maximum dans un avenir proche. La BCE reste également contrariée par les grands écarts de taux d'intérêt entre les différents membres de l'Union, ce qu'elle perçoit comme une menace pour l'Union monétaire.

Amerikaanse en Europese beleidsrente



Amerikaanse en Europese beleidsrente



MARCHÉS DES CHANGES

L'anticipation que la Réserve fédérale est proche du pic des taux d'intérêt alors que la BCE annonce qu'elle va continuer à relever ses taux pendant un certain temps encore a fait perdre de la force au dollar américain par rapport à l'euro. L'euro se situe déjà maintenant à environ 1,10 dollar américain, après une brève chute sous la parité en septembre/octobre 2022. L'indice du dollar, qui compare la devise américaine de référence à un panier d'autres devises (dont l'euro, la livre sterling, le yen, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise), a chuté d'environ 10% depuis son sommet d'octobre 2022.

MARCHÉS DES OBLIGATIONS

Le taux des obligations d'État américains à 10 ans a atteint 4% au cours des deux premiers mois de l'année, mais est retombé à un niveau d'environ 3,3% au cours des deux mois suivants. Avec la faillite de la Signature Bank axée sur les cryptomonnaies, la disparition du prêteur aux entreprises tech Silicon Valley Bank et le rachat orchestré par le gouvernement suisse du Crédit Suisse, accablé par les scandales, par UBS, son voisin de la Paradeplatz, beaucoup d'argent a de nouveau afflué vers des valeurs refuges telles que les bons du Trésor américains, ce qui a exercé une pression sur les rendements associés. L'attente d'un resserrement des conditions de crédit résultant de la problématique bancaire a également suggéré que le travail des banques centrales lui a été partiellement retiré, ce qui a affaibli l'incitation à de nouvelles hausses des taux d'intérêt. Lorsque les turbulences dans le secteur bancaire se sont un peu calmées, les taux américains à 10 ans sont progressivement remontés à environ 4%, ce qui reste toutefois inférieur au niveau des taux en octobre de l'année civile précédente. Cependant, la courbe des taux est devenue de plus en plus négative, ce qui est généralement le signe d'une récession imminente.

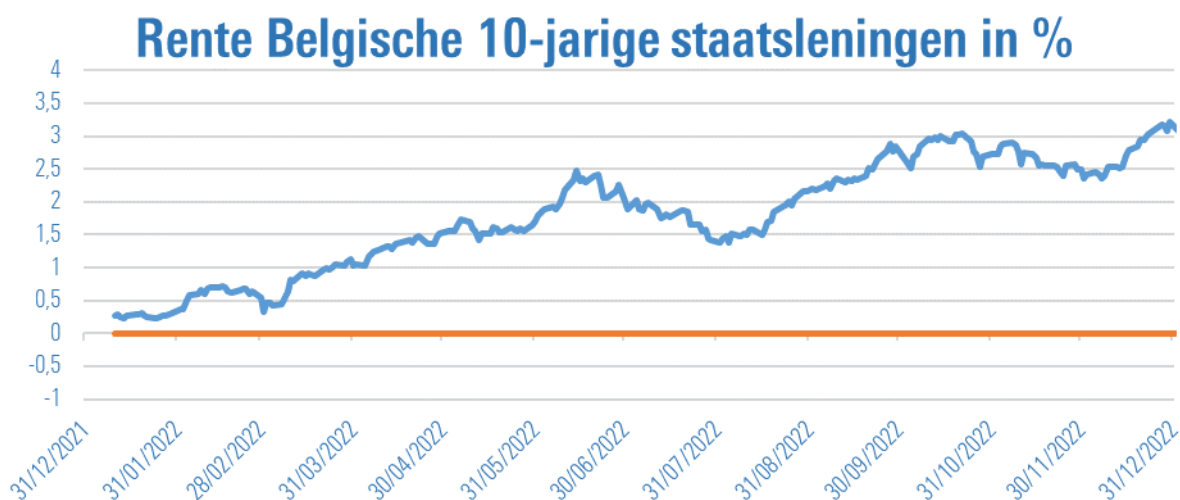
Rente Amerikaanse 10-jarige staatsleningen in %



Nous avons observé une évolution similaire des taux d'intérêt à long terme en Europe: les taux allemands à 10 ans sont constamment poussés vers 2,6% par les faucons de la BCE, tandis que les taux belges à 10 ans grimpaient entre-temps à environ 3,3%.

Rente Duitse 10-jarige staatsleningen in %





MARCHÉS DES ACTIONS

Les marchés d'actions ont remarquablement résisté à la hausse des taux d'intérêt et aux craintes de récession qui y sont associées. Alors que les actions de croissance ont encore souffert de manière disproportionnée en 2022 en raison du resserrement monétaire, ces mêmes actions bénéficient désormais le plus de la perspective (ou du moins l'espoir) d'un pic des taux d'intérêt, alors que l'impact économique de la hausse des taux d'intérêt s'est avéré pour le moment moins dramatique que ce que l'on craignait, à l'exception des problèmes de certaines banques en mars/avril. En outre, une série d'entreprises de croissance ont connu une forte hausse en raison de l'évolution apparemment sortie de nulle part de l'intelligence artificielle générative. Après le succès retentissant de ChatGPT, toutes les actions dont la direction prononce assez souvent la première et la neuvième lettre de l'alphabet semblent monter en flèche. Par conséquent, l'indice Nasdaq Composite, axé sur la technologie, a connu son meilleur premier semestre depuis 1983, avec une performance de 36,71% (convertie en euros). L'indice américain S&P 500 a augmenté de 14,67% au cours des six premiers mois de l'année civile (converti en euros), toujours principalement grâce à certaines entreprises liées à l'IA telles que NVIDIA, Meta, Alphabet, Microsoft, Apple, Amazon et Tesla. Cependant, les marchés boursiers étaient globalement beaucoup plus calmes. En effet, l'indice S&P 500, à pondération égale, n'a affiché qu'une performance de 3,96% (convertie en euros), ce qui reste positif mais montre que le rallye de l'IA a masqué un marché des actions sous-jacent modéré. Les marchés boursiers européens n'ont pas bénéficié d'un tel soutien de l'IA, même si l'indice EuroStoxx 600 a tout de même réussi à afficher une performance de 11,50%.

1.3

1.4 Résumé des règles d'évaluation

1.4.1 Résumé des règles

L'évaluation de l'actif, du passif et du compte de résultats de la société, ventilés par compartiment, est effectuée conformément à l'arrêté royal du dix novembre deux mille six relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts et est déterminée comme suit:

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers garantissant une cotation continue des cours acheteur et vendeur, le cours acheteur actuel formé sur ce marché est retenu pour l'évaluation; pour les éléments de patrimoine négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, le cours de clôture est retenu pour l'évaluation à la juste valeur;
- b) Si le cours acheteur ou le cours vendeur actuel n'est pas disponible, le prix de la transaction la plus récente est retenu pour l'évaluation à la juste valeur, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changé depuis cette transaction;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y forment ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques utilisent au maximum des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers, et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché. Il convient de tenir compte également, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les actifs et passifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus:
 - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
 - 2) les engagements en compte courant envers des établissements de crédit
 - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres que ceux concernant des établissements de crédit
 - 4) les avoirs fiscaux et dettes fiscales
 - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables sont évaluées à leur juste valeur.

- g) Les contrats d'option en cours sur les actions et les indices boursiers sont évalués sur la base de la juste valeur de leurs primes. Les différences résultant des variations de valeur de ces primes sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont imputées au cours d'achat ou de vente des valeurs mobilières sous-jacentes. À l'expiration du contrat sans exercice, la valeur initiale de la prime payée ou reçue est comptabilisée comme dépréciation ou plus-value réalisée. Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.
- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements, doivent être comptabilisés comme suit;
 Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'un future, il faut entendre la taille du contrat (lot-size), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et, d'autre part, le nombre de contrats achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future.
 Les variations de valeur (variation margin) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.
 Les dépôts de garantie en matière de futures (initial margin) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisés et évalués.

Pour déterminer la valeur de l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de l'entreprise.

1.4.2 Taux de change

| | 30/06/2023 | 30/06/2022 |
|--------------|-------------|-------------|
| 1 EUR | 0,97697 CHF | 1,00114 CHF |
| | 7,4444 DKK | 7,4373 DKK |
| | 0,85927 GBP | 0,86093 GBP |
| | 11,7709 SEK | 10,7199 SEK |
| | 1,0909 USD | 1,0484 USD |

1.5 Classe de risque

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer. L'investisseur pourrait ainsi récupérer moins que sa mise.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

1.6 Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

(informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et associations)

Les risques auxquels la société est confrontée diffèrent en fonction de la politique d'investissement de chaque compartiment. Vous trouverez ci-dessous un tableau de chaque compartiment de la société qui résume les différents risques. L'estimation du profil de risque de chaque compartiment est basée sur une recommandation de l'Association belge des Asset Managers, qui peut être consultée sur le site internet www.beama.be:

| | DIERICKX LEYS FUND II BOND | DIERICKX LEYS FUND II BOND CORPORATE | DIERICKX LEYS FUND II EQUITY | DIERICKX LEYS FUND II DBI | DIERICKX LEYS FUND II GROWTH |
|----------------------------|-------------------------------------|---|---------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| Risque de marché | FAIBLE | MOYEN | ÉLEVÉ | ÉLEVÉ | ÉLEVÉ |
| Risque de crédit | FAIBLE | MOYEN | AUCUN | AUCUN | AUCUN |
| Risque de règlement | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE |
| Risque de liquidités | FAIBLE | MOYEN | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE |
| Risque de change | AUCUN | FAIBLE | ÉLEVÉ | ÉLEVÉ | ÉLEVÉ |
| Risque de conservation | AUCUN | AUCUN | AUCUN | AUCUN | AUCUN |
| Risque de rendement | FAIBLE | MOYEN | ÉLEVÉ | ÉLEVÉ | ÉLEVÉ |
| Risque de concentration | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE |
| Risque de capital | AUCUN | AUCUN | AUCUN | AUCUN | AUCUN |
| Risque de flexibilité | AUCUN | AUCUN | AUCUN | AUCUN | AUCUN |
| Risque d'inflation | MOYEN | MOYEN | AUCUN | AUCUN | AUCUN |
| Facteurs externes | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE |
| Risque lié à la durabilité | MOYEN | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE | FAIBLE |

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et associations, les éléments suivants sont également communiqués:

- Le bilan et le compte de résultats présentent une image fidèle de l'évolution et de la performance de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus décrit les principaux risques et incertitudes auxquels l'organisme de placement collectif est confronté.
- Pour les autres circonstances susceptibles d'affecter de manière significative le développement de l'organisme de placement collectif, consultez la section « Future politique » du rapport de gestion décrit ci-dessous pour chaque compartiment.
- Il n'y a pas d'activités de recherche et de développement dans l'organisme de placement collectif.
- L'organisme de placement collectif n'a pas de succursales.
- Lors de la détermination et de l'application des règles d'évaluation, il est toujours supposé que l'organisme de placement collectif poursuivra ses activités, même si le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats affiche une perte pendant deux exercices consécutifs.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif, indiqué dans le prospectus, donne un aperçu de la gestion des risques.

- Les conflits d'intérêts potentiels et/ou les événements particuliers sont décrits ci-dessous dans le rapport dans la section « Commentaires » pour chaque compartiment.
- Le conseil d'administration a introduit une « anti dilution levy » (taxe anti-dilution) et des « redemption gates » depuis 2020 dans le cadre de l'application de l'arrêté royal du 22 avril 2020 portant des mesures particulières visant à protéger les organismes de placement collectif à nombre variable de parts publics contre les conséquences de l'épidémie de COVID-19. Il s'agit de mesures visant à préserver la liquidité de la sicav. Les mesures ne devaient pas être appliquées en 2023.

1.7 Bilan globalisé (chiffres semestriels)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Section 1^{ère} - Schéma du bilan | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 501.000.657,05 | 335.097.382,95 |
| I Actifs immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| A. Frais d'établissement et d'organisation | | |
| B. Immobilisations incorporelles | | |
| C. Immobilisations corporelles | | |
| II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 467.624.372,76 | 292.067.646,66 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 70705789,84 | 80744254,24 |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | 12399698,29 | 18997419,29 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 409553619,63 | 226628409,23 |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| c. Autres valeurs assimilables à des actions | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| j. Sur devises | | |
| ii. Contrats à terme (+/-) | -25034735,00 | -34302436,10 |
| III Créances et dettes à plus d'un an | 0,00 | 0,00 |
| A. Créances | | |
| B. Dettes | | |
| IV Créances et dettes à un an au plus | 24.665.300,50 | 32.106.284,27 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 25787774,16 | 35468243,76 |
| b. Avoirs fiscaux | 58581,30 | 56161,31 |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -1181054,96 | -3418120,80 |
| V Dépôts et liquidités | 9.842.781,35 | 11.367.383,89 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 9842781,35 | 11367383,89 |
| B. Avoirs bancaires à terme | | |
| C. Autre | | |
| VI Comptes de régularisation | -1.131.797,56 | -443.931,87 |
| A. Charges à reporter | | |
| B. Produits acquis | 662042,50 | 801455,93 |
| C. Charges à imputer (-) | -1793840,06 | -1245387,80 |
| D. Produits à reporter (-) | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 501.000.657,05 | 335.097.382,95 |
| A. Capital | 446310527,80 | 402750453,77 |
| B. Participations au résultat | 1187854,44 | -123388,96 |
| C. Résultat reporté | | |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 53502274,81 | -67529681,86 |

Section 2. - Postes hors bilan

| | | | |
|-------------|--|----------------------|----------------------|
| I | Sûretés réelles (+/-) | 4.483.732,01 | 6.023.648,63 |
| | A. Collateral | | |
| | a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | 4483732,01 | 6023648,63 |
| | B. Autres sûretés réelles (+/-) | | |
| II | Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats d'option et warrants achetés | | |
| | B. Contrats d'option et warrants vendus | | |
| III | Montants notionnels des contrats à terme (+) | 25.427.646,79 | 33.604.529,28 |
| | A. Contrats à terme achetés | | |
| | B. Contrats à terme vendus | 25427646,79 | 33604529,28 |
| IV | Montants notionnels des contrats de swap (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats de swap achetés | | |
| | B. Contrats de swap vendus | | |
| V | Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats achetés | | |
| | B. Contrats vendus | | |
| VI | Montants non appelés sur actions | 0,00 | 0,00 |
| VII | Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| VIII | Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| IX | Instruments financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |

1.8 Compte de résultats globalisé (chiffres semestriels)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|----------------------|-----------------------|
| Section 3. - Schéma du compte de résultats | | |
| I Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 53.152.420,87 | -68.482.226,01 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 761548,77 | -8811160,24 |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | 212543,02 | -357399,32 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 56329741,43 | -74537729,56 |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| G. Créances, dépôts, liquidités et dettes | | |
| H. Positions et opérations de change | | |
| a. Instruments financiers dérivés | | |
| ii. Contrats à terme | 234452,19 | -738620,75 |
| b. Autres positions et opérations de change | -4385864,54 | 15962683,86 |
| II Produits et charges des placements | 3.821.604,43 | 3.325.400,07 |
| A. Dividendes | 3369890,83 | 2756407,50 |
| B. Intérêts (+/-) | | |
| a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire | 855770,91 | 1036182,50 |
| b. Dépôts et liquidités | 135200,00 | -27046,42 |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | | |
| D. Contrats de swap | | |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| a. D'origine belge | -214765,35 | -176436,63 |
| b. D'origine étrangère | -324491,96 | -263706,88 |
| F. Autres produits provenant des placements | | |
| III Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison | | |
| B. Autre | | |
| IV Coûts d'exploitation | -3.373.870,21 | -2.372.855,92 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -64652,52 | -44148,00 |
| B. Charges financières (-) | | |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -34602,51 | -25186,15 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | | |
| Classe C | -1908911,91 | -1323796,10 |
| Classe B | -522797,55 | -389514,99 |
| Classe B1 | -145948,97 | -105287,94 |
| Classe B2 | -68287,12 | -52095,17 |
| Classe B4 | -96974,80 | -82210,44 |
| Classe I | -17616,15 | -17174,27 |
| b. Gestion administrative et comptable | -171722,03 | -134836,93 |
| c. Rémunération commerciale | | |
| E. Frais administratifs (-) | | |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | | |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -2040,55 | -1103,89 |
| H. Services et biens divers (-) | -62706,64 | -49154,43 |
| I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-) | | |
| J. Taxes | | |
| Classe C, B, B1, B2, B4 | -258529,45 | -137965,45 |
| Classe I | | |
| K. Autres charges (-) | -19080,01 | -10382,16 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 447734,22 | 952544,15 |
| SOUS-TOTAL II + III + IV | 447.734,22 | 952.544,15 |

| | | | |
|------------|--|----------------------|-----------------------|
| V | Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat | 53.600.155,09 | -67.529.681,86 |
| VI | Impôts sur le résultat | 97.880,28 | 0,00 |
| VII | Résultat de l'exercice (du semestre) | 53.502.274,81 | -67.529.681,86 |

2 Dierickx Leys Fund II Bond

2.1 Rapport de gestion

2.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment

Le compartiment a été constitué le 26 octobre 2007.

Les actions de capitalisation de classe « C » du compartiment ont débuté par une période de souscription allant du 2 novembre 2007 au 27 novembre 2007 inclus avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de capitalisation et de distribution des classes « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

2.1.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement

Le compartiment DIERICKX LEYS FUND II BOND investit dans des titres à revenu fixe ayant une solvabilité élevée. Une diversification adéquate neutralise la plupart des risques. Les intérêts sont réinvestis. L'objectif est d'approcher ou de dépasser le rendement du marché des obligations d'État.

Aucune garantie formelle n'a été donnée au compartiment ou à ses détenteurs de parts.

Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »).

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.

2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment. Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.

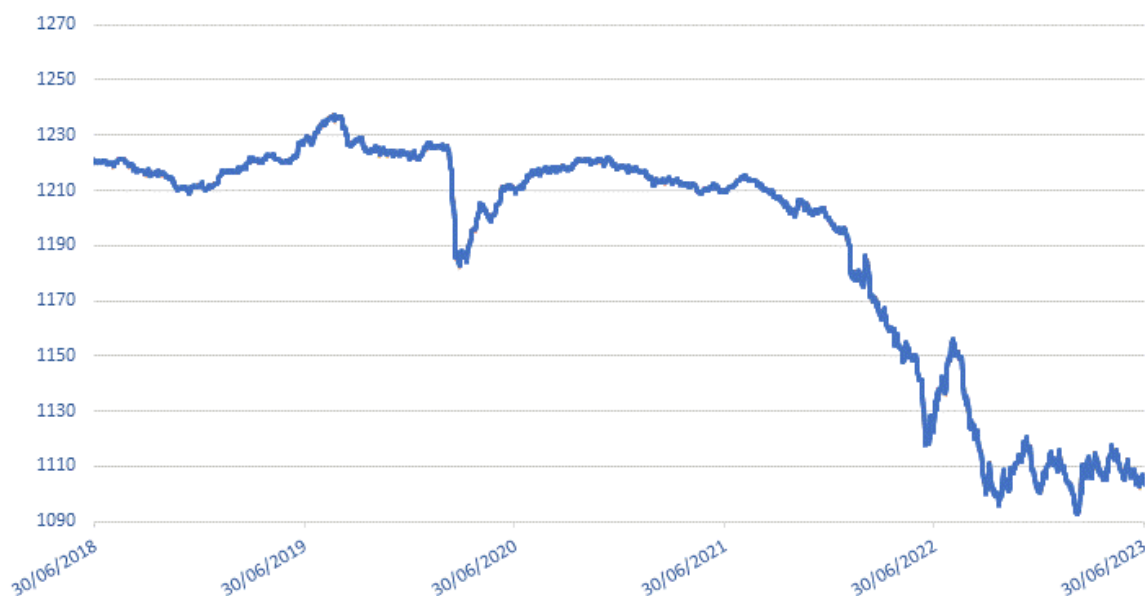
2.1.4 Benchmark

Aucun benchmark n'est suivi.

2.1.5 Politique menée au cours de l'exercice

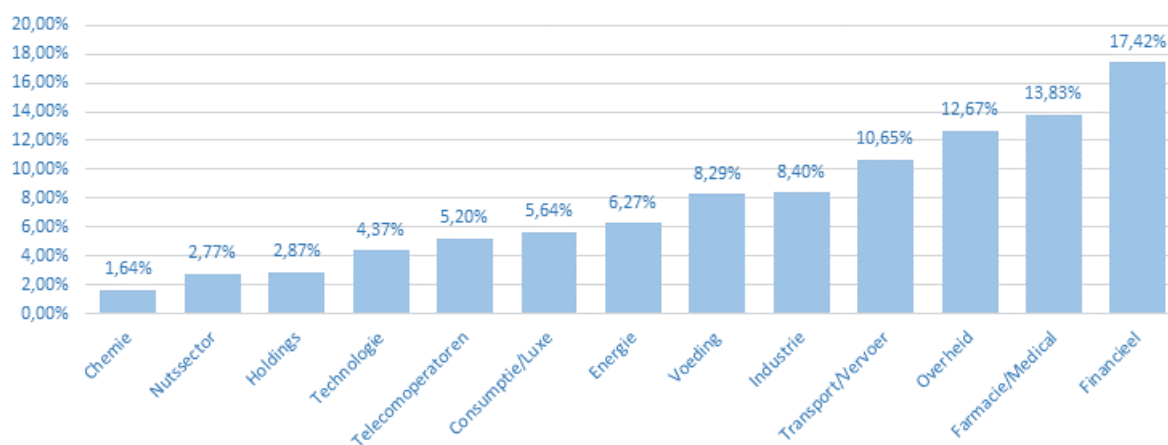
Dierickx Leys Fund II B Bond investit dans des obligations de haute qualité, principalement en euros. En réagissant de manière experte aux mouvements des taux d'intérêt du marché et/ou à la forme de la courbe des taux, le gestionnaire maximise les rendements en limitant les risques. Les obligations à long terme sont plus risquées que les obligations à court terme, car elles évoluent plus fortement en fonction des variations de la courbe des taux. Il est bien connu que le risque et le rendement vont de pair. La prise de risque n'est utile que si la compensation est proportionnellement plus élevée. Ce principe s'applique également à la gestion des obligations. Par conséquent, le gestionnaire choisit des obligations à long terme si elles offrent des rendements nettement plus élevés que les obligations à court terme. Le fonds est donc investi à court terme lorsque la courbe des taux est plate. Quand la courbe des rendements sera raide, le fonds détiendra des obligations à plus long terme dans son portefeuille.

DLF II Bond: evolutie netto-inventariswaarde



Au premier semestre 2023, les taux d'intérêt à court terme en Europe ont augmenté tandis que les taux à long terme ont légèrement baissé. Le comité a donc décidé de maintenir une durée courte pour le fonds et de réinvestir les liquidités dans des obligations à court terme.

DLF II Bond: sectorverdeling obligatieportefeuille



Le fonds investit principalement dans des obligations d'entreprises de haute qualité. Il a également investi dans des obligations d'État belges au premier semestre 2023. Le rendement courant plus élevé et la baisse des taux d'intérêt à long terme ont stimulé le fonds.

Au cours du premier semestre 2023, le cours du fonds a augmenté de 0,38%.

La duration du portefeuille obligataire est de 2,6374 avec un rendement courant de 3,53%.

2.1.6 Future politique

Le gestionnaire continue d'investir dans des valeurs de premier ordre et conformément à la politique d'investissement expliquée ci-dessus.

La stratégie d'investissement concrète peut être suivie sur le site www.dierickxleys.be, y compris l'inventaire complet, les décisions récentes accompagnées de commentaires et les dernières transactions.

2.1.7 Classe de risque

Le compartiment se situe dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

2.2 Bilan (chiffres semestriels)

| | | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|---|----------------------|----------------------|
| Section 1^{ère} - Schéma du bilan | | | |
| TOTAL DE L'ACTIF NET | | | |
| I | Actifs immobilisés | 17.898.611,79 | 18.430.903,95 |
| | A. Frais d'établissement et d'organisation | 0,00 | 0,00 |
| | B. Immobilisations incorporelles | | |
| | C. Immobilisations corporelles | | |
| II | Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 16.632.723,00 | 15.469.758,00 |
| | A. Obligations et autres titres de créance | | |
| | a. Obligations | 15933437,00 | 12871868,00 |
| | b. Autres titres de créance | | |
| | b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| | b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| | B. Instruments du marché monétaire | 699286,00 | 2597890,00 |
| | C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| | D. Autres valeurs mobilières | | |
| | E. OPC à nombre variable de parts | | |
| | F. Instruments financiers dérivés | | |
| III | Créances et dettes à plus d'un an | 0,00 | 0,00 |
| | A. Créances | | |
| | B. Dettes | | |
| IV | Créances et dettes à un an au plus | -4.093,57 | 0,00 |
| | A. Créances | | |
| | a. Montants à recevoir | | |
| | b. Avoirs fiscaux | | |
| | c. Collateral | | |
| | d. Autre | | |
| | B. Dettes | | |
| | a. Montants à payer (-) | -4093,57 | |
| | b. Dettes fiscales (-) | | |
| | c. Emprunts (-) | | |
| | d. Collateral (-) | | |
| | e. Autres (-) | | |
| V | Dépôts et liquidités | 1.231.344,63 | 2.927.970,16 |
| | A. Avoirs bancaires à vue | 1231344,63 | 2927970,16 |
| | B. Avoirs bancaires à terme | | |
| | C. Autre | | |
| VI | Comptes de régularisation | 38.637,73 | 33.175,79 |
| | A. Charges à reporter | | |
| | B. Produits acquis | 73812,68 | 80800,27 |
| | C. Charges à imputer (-) | -35174,95 | -47624,48 |
| | D. Produits à reporter (-) | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | | |
| | A. Capital | 17830240,60 | 19553439,21 |
| | B. Participations au résultat | -463,41 | 8381,81 |
| | C. Résultat reporté | 0,00 | 0,00 |
| | D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 68834,60 | -1130917,07 |

Section 2. - Postes hors bilan

| | | | |
|-------------|--|-------------|-------------|
| I | Sûretés réelles (+/-) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Collateral | | |
| | B. Autres sûretés réelles (+/-) | | |
| II | Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats d'option et warrants achetés | | |
| | B. Contrats d'option et warrants vendus | | |
| III | Montants notionnels des contrats à terme (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats à terme achetés | | |
| | B. Contrats à terme vendus | | |
| IV | Montants notionnels des contrats de swap (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats de swap achetés | | |
| | B. Contrats de swap vendus | | |
| V | Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats achetés | | |
| | B. Contrats vendus | | |
| VI | Montants non appelés sur actions | 0,00 | 0,00 |
| VII | Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| VIII | Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| IX | Instruments financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |

2.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|--------------------|----------------------|
| Section 3. - Schéma du compte de résultats | | |
| I Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 58.787,00 | -1.113.396,00 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 48317,00 | -1079464,00 |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | 10470,00 | -33932,00 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | | |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| c. Autres valeurs assimilables à des actions | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| G. Créances, dépôts, liquidités et dettes | | |
| H. Positions et opérations de change | | |
| II Produits et charges des placements | 100.883,80 | 65.528,86 |
| A. Dividendes | | |
| B. Intérêts (+/-) | | |
| a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire | 76426,83 | 76629,85 |
| b. Dépôts et liquidités | 24456,97 | -11100,99 |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | | |
| D. Contrats de swap | | |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| F. Autres produits provenant des placements | | |
| III Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison | | |
| B. Autre | | |
| IV Coûts d'exploitation | -86.742,63 | -83.049,93 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -1772,06 | -546,37 |
| B. Charges financières (-) | | |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -790,68 | -807,99 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | | |
| Classe C | -51274,79 | -54645,96 |
| Classe B | | |
| Classe B1 | | |
| Classe B2 | | |
| Classe B4 | | |
| Classe I | | |
| b. Gestion administrative et comptable | -9249,92 | -9249,55 |
| c. Rémunération commerciale | | |
| E. Frais administratifs (-) | | |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | | |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -408,11 | -220,78 |
| H. Services et biens divers (-) | -13212,73 | -9063,66 |
| I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-) | | |
| J. Taxes | | |
| Classe C, B, B1, B2, B4 | -9692,67 | -8196,85 |
| Classe I | | |
| K. Autres charges (-) | -341,67 | -318,77 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 14.141,17 | -17.521,07 |
| SOUS-TOTAL II + III + IV | 14.141,17 | -17.521,07 |

| | | | |
|------------|--|------------------|----------------------|
| V | Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat | 72.928,17 | -1.130.917,07 |
| VI | Impôts sur le résultat | 4.093,57 | |
| VII | Résultat de l'exercice (du semestre) | 68.834,60 | -1.130.917,07 |

2.4 Composition de l'actif et chiffres clés

2.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

| Désignation | Quantité | Devise | Cours | Évaluation | % de fonds détenus | % de portefeuille | % d'actifs nets |
|--|----------|--------|--------------|---------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | | | | |
| Obligations et autres titres de créance | | | | | | | |
| Obligations | | | | | | | |
| Obligations d'État et obligations garanties par l'État | | | | | | | |
| Belgique | | | | | | | |
| OLO 74 0,8% 15-25 22.06 | 500,000 | EUR | 95,4350% | 477175,00 | | 2,87% | 2,67% |
| BELGIUM KINGDOM (EUR) 0,8% 17-27 22.06 | 500,000 | EUR | 91,9440% | 459720,00 | | 2,76% | 2,57% |
| | | | Total | 936.895,00 | | 5,63% | 5,23% |
| Obligations privées: | | | | | | | |
| Belgique | | | | | | | |
| PROXIMUS SADP (EUR) 1,875% 15-25 01.10 | 500,000 | EUR | 95,3160% | 476580,00 | | 2,87% | 2,66% |
| GBL (EUR) 1,875% 18-25 19.06 | 500,000 | EUR | 95,7070% | 478535,00 | | 2,88% | 2,67% |
| | | | Total | 955.115,00 | | 5,74% | 5,34% |
| Allemagne | | | | | | | |
| DAIMLER AG (EUR) 0,85% 17-25 28.02 | 600,000 | EUR | 95,2630% | 571578,00 | | 3,44% | 3,19% |
| BASF SE (EUR) 0,875% 17-27 15.11 | 300,000 | EUR | 91,1160% | 273348,00 | | 1,64% | 1,53% |
| | | | Total | 844.926,00 | | 5,08% | 4,72% |
| Finlande | | | | | | | |
| NORDEA BANK (EUR) 0,5% 20-27 14.05 | 500,000 | EUR | 88,3020% | 441510,00 | | 2,65% | 2,47% |
| | | | Total | 441.510,00 | | 2,65% | 2,47% |
| France | | | | | | | |
| SOCIETE GENERALE (EUR) 0,125% 20-26 24.2 | 300,000 | EUR | 89,5820% | 268746,00 | | 1,62% | 1,50% |
| LA POSTE SA (EUR) 0,625% 20-26 21.10 | 400,000 | EUR | 89,9600% | 359840,00 | | 2,16% | 2,01% |
| ESSILORLUXOTTICA (EUR) 0,375% 20-26 5.01 | 500,000 | EUR | 92,0880% | 460440,00 | | 2,77% | 2,57% |
| SOCIETE GENERALE (EUR) 0,125% 21-28 18.2 | 400,000 | EUR | 83,2000% | 332800,00 | | 2,00% | 1,86% |
| | | | Total | 1.421.826,00 | | 8,55% | 7,94% |
| Grande-Bretagne | | | | | | | |
| GLAXOSMITHKLINE (EUR) 1,25% 18-26 21.05 | 500,000 | EUR | 93,2080% | 466040,00 | | 2,80% | 2,60% |
| | | | Total | 466.040,00 | | 2,80% | 2,60% |
| Luxembourg | | | | | | | |
| EUROCLEAR INVEST (EUR) 1,125% 12-26 | 500,000 | EUR | 90,6440% | 453220,00 | | 2,72% | 2,53% |
| JOHN DEERE (EUR) 2,5% 22-26 14.09 | 500,000 | EUR | 96,1030% | 480515,00 | | 2,89% | 2,68% |
| | | | Total | 933.735,00 | | 5,61% | 5,22% |
| Pays-Bas | | | | | | | |
| ALLIANZ FINANCE (EUR) 0,875% 19-26 15.01 | 500,000 | EUR | 94,0820% | 470410,00 | | 2,83% | 2,63% |
| ENEXIS HOLDING (EUR) 0,875% 16-26 28.04 | 500,000 | EUR | 92,3230% | 461615,00 | | 2,78% | 2,58% |
| BMW FINANCE NV (EUR) 1% 18-25 29.08 | 400,000 | EUR | 94,4260% | 377704,00 | | 2,27% | 2,11% |
| NEDERLANDS GASUNIE (EUR) 1,375% 18-28 16.10 | 400,000 | EUR | 88,6830% | 354732,00 | | 2,13% | 1,98% |
| SCHLUMBERGER (EUR) 0,25% 19-27 15.10 | 400,000 | EUR | 86,6320% | 346528,00 | | 2,08% | 1,94% |
| SIEMENS FINANCE (EUR) 0,375% 20-26 05.06 | 500,000 | EUR | 91,1080% | 455540,00 | | 2,74% | 2,55% |
| NOVO NORDISK (EUR) 0,125% 21-28 04.06 | 500,000 | EUR | 85,6160% | 428080,00 | | 2,57% | 2,39% |
| UNILEVER FINANCE (EUR) 1,75% 22-28 16.11 | 300,000 | EUR | 91,8740% | 275622,00 | | 1,66% | 1,54% |
| | | | Total | 3.170.231,00 | | 19,06% | 17,71% |
| Norvège | | | | | | | |
| EQUINOR ASA (EUR) 0,75% 20-26 22.05 | 500,000 | EUR | 91,6420% | 458210,00 | | 2,75% | 2,56% |
| | | | Total | 458.210,00 | | 2,75% | 2,56% |
| Émirats arabes unis | | | | | | | |
| EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06 | 400,000 | EUR | 96,6150% | 386460,00 | | 2,32% | 2,16% |
| | | | Total | 386.460,00 | | 2,32% | 2,16% |
| États-Unis d'Amérique | | | | | | | |
| COCA-COLA CO (EUR) 1,125% 15-27 09.03 | 400,000 | EUR | 91,3490% | 365396,00 | | 2,20% | 2,04% |
| ELI LILLY & CO (EUR) 1,625% 15-26 02.06 | 500,000 | EUR | 94,1150% | 470575,00 | | 2,83% | 2,63% |

| | | | | | | |
|---|---------|-----|---|----------------------|-----------------|-----------------|
| UNITED PARCEL (EUR) 1,625% 15-25 15.11 | 500,000 | EUR | 94,9930% | 474965,00 | 2,86% | 2,65% |
| PEPSICO INC (EUR) 0,875% 16-28 18.07 | 300,000 | EUR | 87,6990% | 263097,00 | 1,58% | 1,47% |
| BLACKSTONE HLD FIN (EUR) 1% 16-26 05.10 | 500,000 | EUR | 88,4950% | 442475,00 | 2,66% | 2,47% |
| IBM CORP (EUR) 0,95% 17-25 23.05 | 400,000 | EUR | 94,5330% | 378132,00 | 2,27% | 2,11% |
| KIMBERLY-CLARK (EUR) 0,625% 17-24 07.09 | 500,000 | EUR | 96,1570% | 480785,00 | 2,89% | 2,69% |
| PROCTER & GAMBLE (EUR) 0,5% 17-24 25.10 | 500,000 | EUR | 95,7320% | 478660,00 | 2,88% | 2,67% |
| ILLINOIS TOOL (EUR) 0,25% 19-24 05.12 | 500,000 | EUR | 94,7430% | 473715,00 | 2,85% | 2,65% |
| ARCHER-DANIELS (EUR) 1% 18-25 12.09 | 500,000 | EUR | 93,7390% | 468695,00 | 2,82% | 2,62% |
| EMERSON ELECTRIC (EUR) 1,25% 19-25 15.10 | 500,000 | EUR | 93,8550% | 469275,00 | 2,82% | 2,62% |
| COLGATE-PALMOLIVE (EUR) 0,5% 19-26 06.03 | 500,000 | EUR | 92,2190% | 461095,00 | 2,77% | 2,58% |
| TOYOTA MTR CRED (EUR) 0,125% 21-27 05.11 | 400,000 | EUR | 85,5470% | 342188,00 | 2,06% | 1,91 % |
| MASTERCARD INC (EUR) 1% 22-29 22.02 | 400,000 | EUR | 87,3590% | 349436,00 | 2,10% | 1,95% |
| | | | Total | 5.918.489,00 | 35,58% | 33,07% |
| | | | Total obligations et autres titres de créance | 15.933.437,00 | 95,80% | 89,02% |
| Instruments du marché monétaire | | | | | | |
| Instruments du marché monétaire privés | | | | | | |
| France | | | | | | |
| TOTAL CAP INTL (EUR) 0,25% 16-23 12.07 | 700,000 | EUR | 99,8980% | 699286,00 | 4,20% | 3,91% |
| | | | Total | 699.286,00 | 4,20% | 3,91% |
| | | | Total instruments du marché monétaire | 699.286,00 | 4,20% | 3,91% |
| | | | Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 16.632.723,00 | 100,00 % | 92,93% |
| II. Dépôts et liquidités | | | | | | |
| Avoirs bancaires à vue | | | | | | |
| KBC Bank | | EUR | | 1231344,63 | | 6,88% |
| | | | Total dépôts et liquidités | 1.231.344,63 | | 6,88% |
| III. Autres créances et dettes | | | | | | |
| | | | | -4.093,57 | | -0,02% |
| IV. Autres | | | | | | |
| | | | | 38.637,73 | | 0,22% |
| V. Total de la valeur nette d'inventaire | | | | | | |
| | | | | 17.898.611,79 | | 100,00 % |

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

| | |
|-----------------|-----------------|
| Émirats arabes | 2,32% |
| Belgique | 11,38% |
| Allemagne | 5,08% |
| Finlande | 2,65% |
| France | 12,75% |
| Grande-Bretagne | 2,80% |
| Luxembourg | 5,61% |
| Pays-Bas | 19,06% |
| Norvège | 2,75% |
| États-Unis | 35,60% |
| | 100,00 % |

Répartition sectorielle et de taux de change: voir le graphique « répartition sectorielle » au point 3.1.5 ci-dessus.

2.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Bond

| Taux de rotation | |
|-------------------------------------|---------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 2199637,00 |
| Vendre | 0,00 |
| Total 1 | 2.199.637,00 |
| Souscriptions | 148358,48 |
| Remboursements | 238971,43 |
| Total 2 | 387.329,91 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 17991766,99 |
| Rotation | 10,07% |

| Taux de rotation corrigé | |
|--|---------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 2199637,00 |
| Vendre | 0,00 |
| Total 1 | 2.199.637,00 |
| Souscriptions | 148358,48 |
| Remboursements | 238971,43 |
| Total 2 | 387.329,91 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 17991766,99 |
| Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net | 92,93% |
| Rotation corrigée | 9,50% |

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

2.4.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2021 | | | | | |
|---------|--|------|----------------|------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 2 | 22 | 508 | 160 | 3,444 | 17,883 |
| B | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2022 | | | | | |
|---------|--|------|----------------|------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 4 | 0 | 102 | 888 | 3,346 | 16,995 |
| B | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2022 | | | | | |
|---------|---|------|----------------|------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 21 | 148 | 208 | 10 | 3,159 | 17,133 |
| B | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021 | | | |
|---------|--|----------|----------------|-----------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 2436,30 | 20390,08 | 616303,03 | 147352,66 |
| B | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022 | | | |
|---------|--|------|----------------|-----------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 4463,44 | 0,00 | 117392,91 | 804081,48 |
| B | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

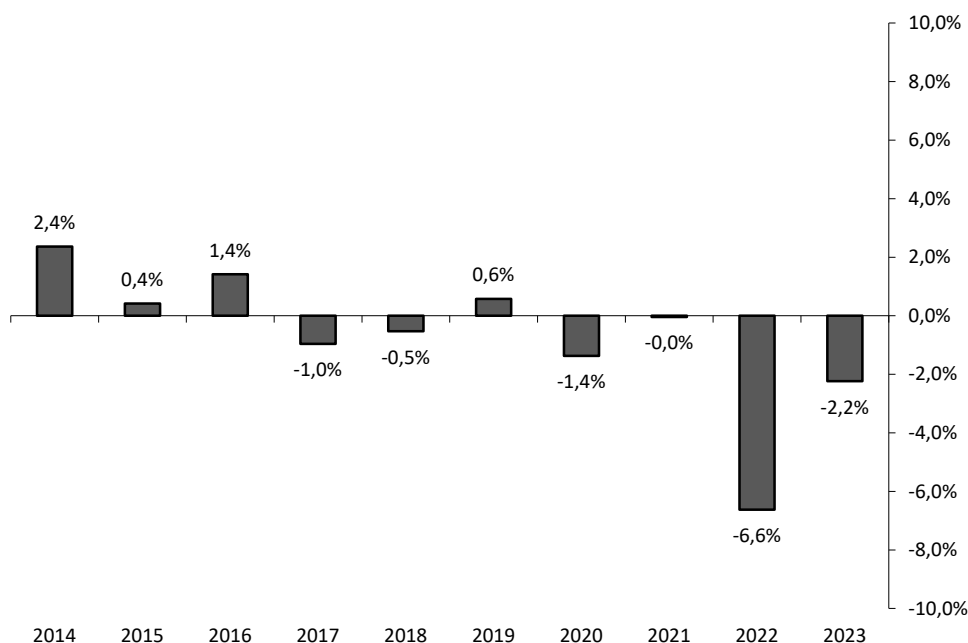
| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023 | | | |
|---------|--|-----------|----------------|---------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 23251,62 | 125106,86 | 230516,43 | 8455,00 |
| B | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B1 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | | | | |
|--------------|--|-----------------|--------------|------|--------------|------|---------------|------|
| | Année | du compartiment | d'une part C | | d'une part B | | d'une part B1 | |
| | | | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | 20448975,85 | 1198,64 | 912,65 | | | | | |
| 2022 | 17920390,14 | 1100,36 | 837,81 | | | | | |
| 30 juin 2023 | 17898611,79 | 1104,58 | 841,02 | | | | | |

2.4.4 Chiffres de rendement

| Rendements actuariels | 1 an 30/06/22- 30/06/23 | 3 ans 30/06/20- 30/06/23 | 5 ans 30/06/18- 30/06/23 | 10 ans 30/06/13- 30/06/23 |
|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Classe C | -2,23% | -3,01% | -1,97% | -0,73% |

Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Aucun rendement n'est encore indiqué pour les classes B, B1, B2, B4 et I car il n'y a pas d'actionnaires dans ces classes au 30/06/2023.

2.4.5 Frais

Frais courants par année pour l'exercice 2022:

C 0,86%

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception des classes B, B1, B2, B4 qui n'ont pas d'actionnaires au 30/06/2023.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 0,57%, 0,40%, 0,30%, 0,30%, 0,30%, 0,30%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund II Bond à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

2.4.6 Commentaires aux états financiers

Exercice des droits de vote:

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise www.dierickxleys.be. Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

Autres commentaires:

Classe « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I ».

3 Dierickx Leys Fund II Bond Corporate

3.1 Rapport de gestion

3.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment

Le compartiment a été constitué le 26 octobre 2007.

Les actions de capitalisation de classe « C » du compartiment ont débuté par une période de souscription allant du 2 novembre 2007 au 27 novembre 2007 inclus avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de capitalisation et de distribution des classes « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

3.1.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

3.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement

Le compartiment DIERICKX LEYS FUND II BOND CORPORATE, avec son portefeuille d'obligations à haut rendement libellées en euros et autres devises, vise à obtenir un rendement supérieur à celui d'un portefeuille investi en titres publics.

Aucune garantie formelle n'a été donnée au compartiment ou à ses détenteurs de parts.

Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »).

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.

2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment. Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:
- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
 - Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
 - Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
 - Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
 - Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.
- Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.
3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.

3.1.4 **Benchmark**

Aucun benchmark n'est suivi.

3.1.5 **Politique menée au cours de l'exercice**

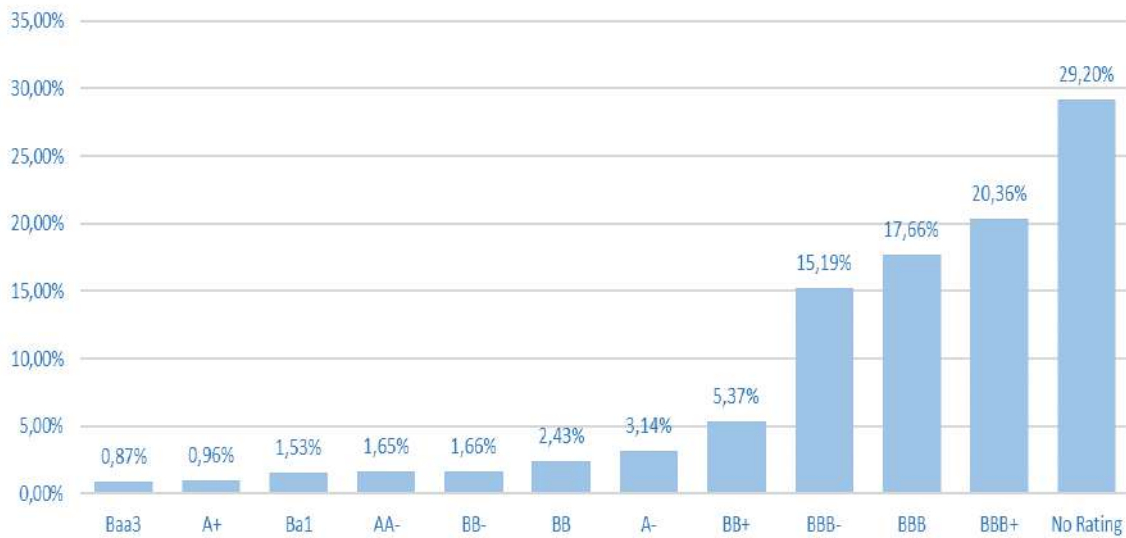
Dierickx Leys Fund II Bond Corp investit dans des obligations dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux des obligations de premier rang en euros. Des rendements plus élevés sont recherchés en investissant dans des émetteurs faiblement ou non notés, ou en investissant dans des obligations émises en devises étrangères. La plupart des obligations sont des obligations d'entreprise. En outre, la sicav investit dans une mesure limitée dans des obligations en devises étrangères. Le risque associé à cette politique d'investissement est atténué par une large diversification entre les différents débiteurs. Dierickx Leys Fund II Bond Corp permet aux investisseurs de bénéficier du rendement plus élevé des obligations à risque, sans les risques élevés associés à l'achat d'une ou de quelques obligations à haut rendement.

DLF II Bond Corporate: evolutie netto-inventariswaarde

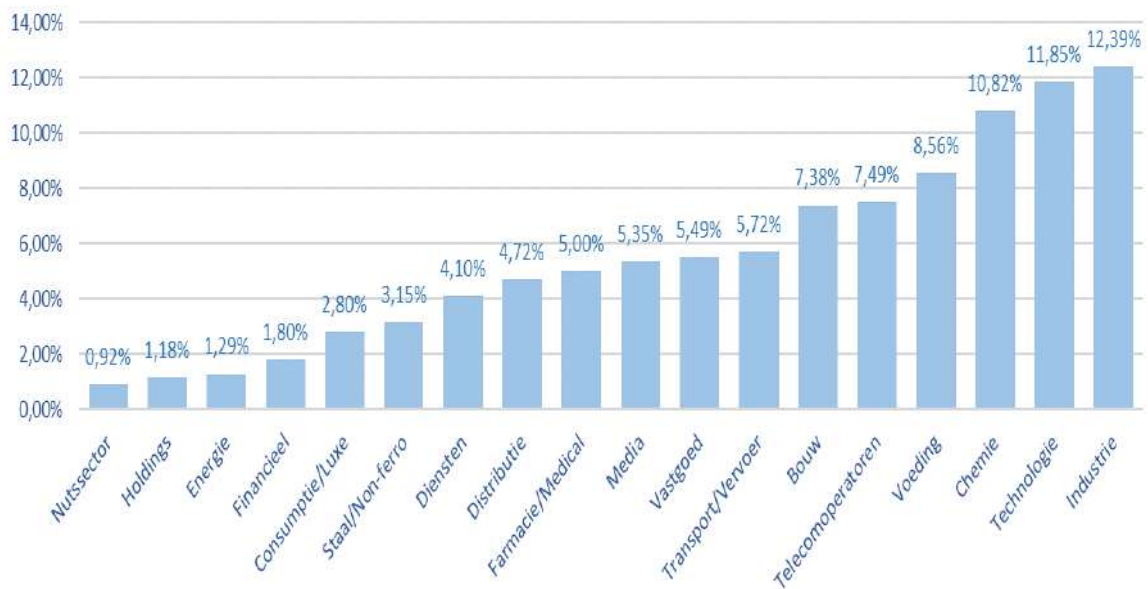


À la recherche de rendement, sans augmenter le risque global du portefeuille, les gestionnaires sélectionnent les obligations d'entreprise sur la base de critères stricts: une solvabilité suffisamment élevée, un flux de trésorerie de l'entreprise qui couvre largement les paiements d'intérêts sur la dette, un bon rapport entre la dette nette et le flux de trésorerie de l'entreprise. Comme nous nous concentrons sur ces critères et non sur la note attribuée par les agences de notation, 29,2% du portefeuille sont constitués d'obligations sans note de crédit. Les obligations sans notation donnent lieu à une rémunération de crédit plus élevée. Les gestionnaires veillent à ce qu'il n'y ait pas trop d'émetteurs du même secteur. Le secteur manufacturier est le plus représenté dans le fonds, avec 12,39%.

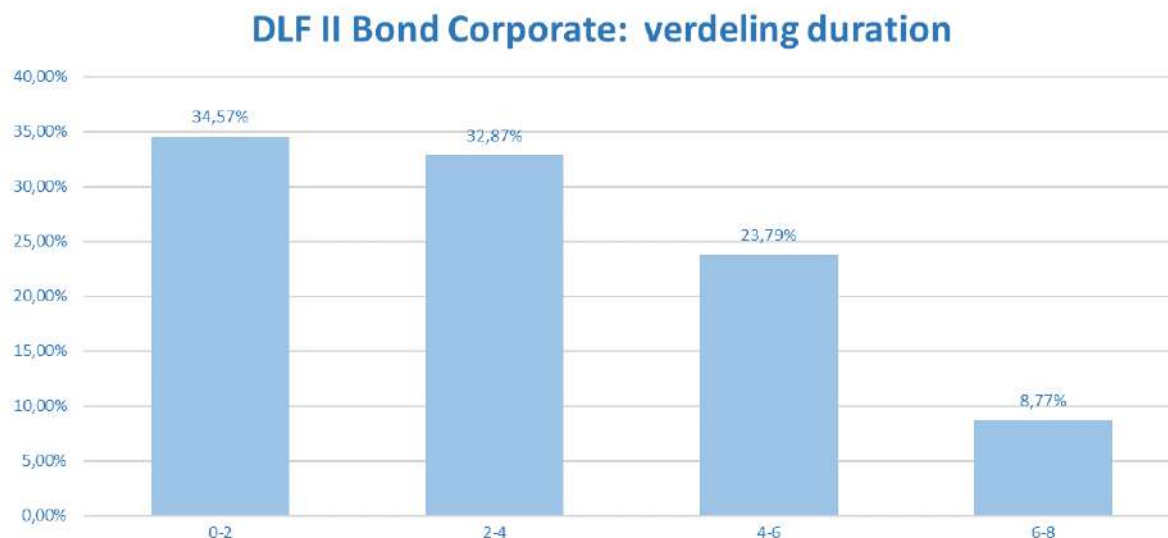
DLF II Bond Corporate: verdeling rating



DLF II Bond Corporate: sectorverdeling



Les gestionnaires ont décidé de maintenir la durée moyenne du portefeuille à un niveau relativement court. 34,57% du portefeuille sont constitués d'obligations dont la durée est inférieure à 2, 32,87% du portefeuille sont constitués d'obligations dont la durée est comprise entre 2 et 4 et 23,79% des obligations du portefeuille ont une durée comprise entre 4 et 6.



Le fonds a bénéficié non seulement d'un rendement courant plus élevé, mais aussi d'une réduction du spread. Le cours du fonds a augmenté de 1,59%.

La duration du portefeuille obligataire est de 2,91 avec un rendement courant de 4,35%.

3.1.6 Future politique

Le gestionnaire continue d'investir dans des obligations dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux des obligations de premier rang en euros.

La stratégie d'investissement concrète peut être suivie sur le site www.dierickxleys.be, y compris l'inventaire complet, les décisions récentes accompagnées de commentaires et les dernières transactions.

3.1.7 Classe de risque

Le compartiment se situe dans la classe de risque 2 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

3.2 Bilan (chiffres semestriels)

Section 1^{ère} - Schéma du bilan

TOTAL DE L'ACTIF NET

I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés
 - j. Sur devises
 - ii. Contrats à terme (+/-)

III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
 - a. Montants à recevoir
- B. Dettes
 - a. Montants à payer (-)

V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice (du semestre)

| 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|----------------------|----------------------|
| 70.139.607,21 | 89.115.936,98 |
| 0,00 | 0,00 |
| | |
| 66.472.765,13 | 74.805.365,53 |
| | |
| 54772352,84 | 67872386,24 |
| 11700412,29 | 16399529,29 |
| 0,00 | -9466550,00 |
| 0,00 | 0,00 |
| | |
| -705.984,57 | 9.052.689,82 |
| 9333,46 | 9096615,15 |
| -715318,03 | -43925,33 |
| 3.952.898,61 | 4.773.621,97 |
| 3952898,61 | 4773621,97 |
| | |
| 419.928,04 | 484.259,66 |
| 588229,82 | 720655,66 |
| -168301,78 | -236396,00 |
| 70.139.607,21 | 89.115.936,98 |
| 68856500,77 | 96993303,54 |
| -10794,42 | -653319,76 |
| 0,00 | 0,00 |
| 1293900,86 | -7224046,80 |

Section 2. - Postes hors bilan

| | | | |
|-------------|--|-------------|---------------------|
| I | Sûretés réelles (+/-) | 0,00 | 2.048.302,04 |
| | A. Collateral | | |
| | a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | | 2048302,04 |
| | b. Liquidités/dépôts | | |
| | B. Autres sûretés réelles (+/-) | | |
| | a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | | |
| | b. Liquidités/dépôts | | |
| II | Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats d'option et warrants achetés | | |
| | B. Contrats d'option et warrants vendus | | |
| III | Montants notionnels des contrats à terme (+) | 0,00 | 9.096.615,15 |
| | A. Contrats à terme achetés | | |
| | B. Contrats à terme vendus | | 9096615,15 |
| IV | Montants notionnels des contrats de swap (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats de swap achetés | | |
| | B. Contrats de swap vendus | | |
| V | Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats achetés | | |
| | B. Contrats vendus | | |
| VI | Montants non appelés sur actions | 0,00 | 0,00 |
| VII | Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| VIII | Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| IX | Instruments financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |

3.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|--------------------|----------------------|
| Section 3. - Schéma du compte de résultats | | |
| I Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 829.367,44 | -7.743.543,18 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | 713231,77 | -7731696,24 |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | 202073,02 | -323467,32 |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | | |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| c. Autres valeurs assimilables à des actions | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| G. Créances, dépôts, liquidités et dettes | | |
| H. Positions et opérations de change | | |
| a. Instruments financiers dérivés | | |
| i. Contrats d'option | | |
| ii. Contrats à terme | 76699,03 | -738620,75 |
| iii. Contrats de swap | | |
| iv. Autre | | |
| b. Autres positions et opérations de change | -162636,38 | 1050241,13 |
| II Produits et charges des placements | 822.166,80 | 953.322,96 |
| A. Dividendes | | |
| B. Intérêts (+/-) | | |
| a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire | 779344,08 | 959552,65 |
| b. Dépôts et liquidités | 42822,72 | -6229,69 |
| c. Collateral (+/-) | | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | | |
| D. Contrats de swap | | |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| a. D'origine belge | | |
| b. D'origine étrangère | | |
| F. Autres produits provenant des placements | | |
| III Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison | | |
| B. Autre | | |
| IV Coûts d'exploitation | -342.600,31 | -433.826,58 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -3456,22 | -1380,82 |
| B. Charges financières (-) | | |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -3535,26 | -4476,12 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | | |
| Classe C | -142844,06 | -204105,99 |
| Classe B | -95969,40 | -114268,25 |
| Classe B1 | -6872,48 | -12687,18 |
| Classe B2 | | |
| Classe B4 | | |
| Classe I | -17616,15 | -17174,27 |
| b. Gestion administrative et comptable | -26002,57 | -33336,63 |
| c. Rémunération commerciale | | |
| E. Frais administratifs (-) | | |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | | |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -408,11 | -220,78 |
| H. Services et biens divers (-) | -13206,35 | -9063,69 |
| I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-) | | |
| J. Taxes | | |
| Classe C, B, B1, B2, B4 | -31275,59 | -34157,49 |
| Classe I | | |
| K. Autres charges (-) | -1414,12 | -2955,36 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 479.566,49 | 519.496,38 |
| SOUS-TOTAL II + III + IV | 479.566,49 | 519.496,38 |

| | | | |
|------------|--|---------------------|----------------------|
| V | Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat | 1.308.933,93 | -7.224.046,80 |
| VI | Impôts sur le résultat | 15.033,07 | |
| VII | Résultat de l'exercice (du semestre) | 1.293.900,86 | -7.224.046,80 |

3.4 Composition de l'actif et chiffres clés

3.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

| Désignation | Quantité | Devise | Cours | Évaluation | % de fonds détenus | % de portefeuille | % d'actifs nets |
|--|----------|--------|--------------|---------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | | | | |
| Obligations et autres titres de créance | | | | | | | |
| Obligations | | | | | | | |
| Obligations privées: | | | | | | | |
| Belgique | | | | | | | |
| AEDIFICA SA (EUR) 0,75% 21-31 09.09 | 300,000 | EUR | 70,0170% | 210051,00 | | 0,32% | 0,30 % |
| ALIAxis FINANCE (EUR) 0,875% 21-28 08.11 | 700,000 | EUR | 79,3630% | 555541,00 | | 0,84% | 0,79% |
| ATENOR GROUP SA (EUR) 3,25% 20-24 23.10 | 519,000 | EUR | 93,9920% | 487818,48 | | 0,73% | 0,70 % |
| BEKAERT NV (EUR) 2,75% 20-27 23.10 | 100,000 | EUR | 95,8550% | 95855,00 | | 0,14% | 0,14% |
| BEKAERT SA (EUR) 2,75% 19-26 25.10 | 300,000 | EUR | 96,6760% | 290028,00 | | 0,44% | 0,41% |
| EANDIS SYSTEM (EUR) 2% 17-25 23.06 | 642,500 | EUR | 96,0370% | 617037,73 | | 0,93% | 0,88% |
| FRANZ COLRUYT NV (EUR) 4,25% 23-28 21.02 | 360,000 | EUR | 100,9980% | 363592,80 | | 0,55% | 0,52% |
| GIMV NV (EUR) 2,25% 21-29 15.03 | 900,000 | EUR | 87,9370% | 791433,00 | | 1,19% | 1,13 % |
| IMMOBEL SA (EUR) 3% 21-28 12.05 | 876,000 | EUR | 94,5220% | 828012,72 | | 1,25 % | 1,18% |
| KINPOLIS GROUP (EUR) 2,4% 17-25 15.12 | 600,000 | EUR | 88,5480% | 531288,00 | | 0,80% | 0,76% |
| KINPOLIS GROUP (EUR) 2,75% 19-26 18.12 | 800,000 | EUR | 90,9823% | 727858,40 | | 1,09% | 1,04% |
| RETAIL ESTATES (EUR) 2,84% 16-26 10.06 | 1000000 | EUR | 90,7420% | 907420,00 | | 1,37% | 1,29% |
| SOFINA SA (EUR) 1% 21-28 23.09 | 300,000 | EUR | 79,3680% | 238104,00 | | 0,36% | 0,34% |
| SOLVAY SA (EUR) 0,5% 19-29 06.09 | 1100000 | EUR | 84,3370% | 927707,00 | | 1,40% | 1,32 % |
| VGP NV (EUR) 3,5% 18-26 19.03 | 75,000 | EUR | 97,9570% | 73467,75 | | 0,11% | 0,10% |
| | | | Total | 7.645.214,88 | | 11,50% | 10,90% |
| Canada | | | | | | | |
| ALIMEN COUCHE (EUR) 1,875% 16-26 06.05 | 700,000 | EUR | 93,3260% | 653282,00 | | 0,98% | 0,93% |
| | | | Total | 653.282,00 | | 0,98% | 0,93% |
| Danemark | | | | | | | |
| DSV AS (EUR) 1,75% 17-24 20.09 | 1100000 | EUR | 96,8590% | 1065449,00 | | 1,60% | 1,52% |
| | | | Total | 1.065.449,00 | | 1,60% | 1,52% |
| Allemagne | | | | | | | |
| AMPHENOL TECH HLDS (EUR) 2% 18-28 08.10 | 1200000 | EUR | 91,9870% | 1103844,00 | | 1,66% | 1,57% |
| HAPAG-LLOYD AG (EUR) 2,5% 21-28 15.04 | 600,000 | EUR | 90,7480% | 544488,00 | | 0,82% | 0,78% |
| HORNBAch BAUMARKT(EUR) 3,25% 19-26 25.10 | 1100000 | EUR | 94,9020% | 1043922,00 | | 1,57% | 1,49% |
| LANKESS (EUR) 0,625% 21-29 01.12 | 600,000 | EUR | 78,2020% | 469212,00 | | 0,71% | 0,67% |
| SCHAEFFLER AG (EUR) 2,875% 19-27 26.03 | 1200000 | EUR | 94,9440% | 1139328,00 | | 1,71% | 1,62% |
| SYMRISE AG (EUR) 1,25% 19-25 29.11 | 1000000 | EUR | 93,2890% | 932890,00 | | 1,40% | 1,33% |
| | | | Total | 5.233.684,00 | | 7,87% | 7,46% |
| Finlande | | | | | | | |
| HUHTAMAKI OYJ (EUR) 4,25% 22-27 09.06 | 700,000 | EUR | 98,2540% | 687778,00 | | 1,03% | 0,98% |
| METSA BOARD OYJ (EUR) 2,75% 17-27 29.09 | 1100000 | EUR | 94,6990% | 1041689,00 | | 1,57% | 1,49% |
| NESTE (EUR) 0,75% 21-28 25.03 | 1000000 | EUR | 86,4300% | 864300,00 | | 1,30 % | 1,23% |
| NOKIA OYJ (EUR) 2,375% 20-25 15.05 | 1100000 | EUR | 96,5400% | 1061940,00 | | 1,60% | 1,51% |
| STORA ENSO OYJ (EUR) 2,5% 18-28 21.03 | 1100000 | EUR | 93,4260% | 1027686,00 | | 1,55% | 1,47% |
| | | | Total | 4.683.393,00 | | 7,05% | 6,68% |
| France | | | | | | | |
| EUTELSAT SA (EUR) 2% 18-25 02.10 | 1200000 | EUR | 90,3250% | 1083900,00 | | 1,63% | 1,55% |
| IPSOS (EUR) 2,875% 18-25 21.09 | 1000000 | EUR | 95,2060 | 952060,00 | | 1,43% | 1,36% |
| ORANGE (EUR) 1,375% 18-28 20.03 | 1000000 | EUR | 90,7350% | 907350,00 | | 1,36% | 1,29% |
| UBISOFT ENTERT (EUR) 0,878% 20-27 24.11 | 400,000 | EUR | 75,6070% | 302428,00 | | 0,45% | 0,43 % |
| VIVENDI SA (EUR) 1,125% 19-28 11.12 | 1000000 | EUR | 87,4530% | 874530,00 | | 1,32 % | 1,25 % |
| WPP FINANCE (EUR) 2,25% 14-26 22.09 | 500,000 | EUR | 94,3390% | 471695,00 | | 0,71% | 0,67% |
| | | | Total | 4.591.963,00 | | 6,91% | 6,55% |
| Grande-Bretagne | | | | | | | |
| COCA-COLA EURPAC (EUR) 1,5% 18-27 08.11 | 1100000 | EUR | 91,0850% | 1001935,00 | | 1,51% | 1,43% |
| SMITHS GROUP PLC (EUR) 2% 17-27 23.02 | 700,000 | EUR | 92,5600% | 647920,00 | | 0,97% | 0,92% |
| VODAFONE GROUP (EUR) 2,2% 16-26 25.08 | 1100000 | EUR | 94,7600% | 1042360,00 | | 1,57% | 1,49% |
| | | | Total | 2.692.215,00 | | 4,05% | 3,84% |
| Irlande | | | | | | | |
| SMURFIT KAPPA (EUR) 2,75% 15-25 01.02 | 400,000 | EUR | 97,8570% | 391428,00 | | 0,59% | 0,56% |

| | | | | | | |
|--|---------|-----|----------|----------------------|---------------|---------------|
| SMURFIT KAPPA (EUR) 2,875% 18-26 15.01 | 700,000 | EUR | 96,4040% | 674828,00 | 1,02% | 0,96% |
| Total | | | | 1.066.256,00 | 1,60% | 1,52% |
| Luxembourg | | | | | | |
| MOHAWK CAPITAL (EUR) 1,75% 20-27 12.06 | 1100000 | EUR | 92,2820% | 1015102,00 | 1,53% | 1,45% |
| MYTILINEOS FIN (EUR) 2,5% 19-24 01.12 | 1100000 | EUR | 96,8870% | 1065757,00 | 1,60% | 1,52% |
| TYCO INTL FINA (EUR) 1,375% 15-25 25.02 | 1300000 | EUR | 93,3923% | 1214099,90 | 1,83% | 1,73% |
| Total | | | | 3.294.958,90 | 4,96% | 4,70% |
| Pays-Bas | | | | | | |
| AKZO NOBEL NV (EUR) 1,625% 20-30 14.04 | 1000000 | EUR | 85,8250% | 858250,00 | 1,29% | 1,22% |
| ARGENTUM (EUR) 1,125% 18-25 17.09 | 1200000 | EUR | 93,7780% | 1125336,00 | 1,69% | 1,60% |
| BRENNTAG FINANCE (EUR) 1,125% 17-25 27.9 | 1200000 | EUR | 93,9410% | 1127292,00 | 1,70 % | 1,61% |
| DEUTSCHE TELEKOM (EUR) 1,5% 16-28 03.04 | 1000000 | EUR | 90,6340% | 906340,00 | 1,36% | 1,29% |
| FERRARI NV (EUR) 1,5% 20-25 27.05 | 1100000 | EUR | 95,3370% | 1048707,00 | 1,58% | 1,50% |
| IMCD NV (EUR) 2,5% 18-25 26.03 | 1100000 | EUR | 96,5370% | 1061907,00 | 1,60% | 1,51% |
| JDE PEET'S NV (EUR) 0,5% 21-29 16.01 | 1100000 | EUR | 82,1400% | 903540,00 | 1,36% | 1,29% |
| Total | | | | 7.031.372,00 | 10,58% | 10,02% |
| Émirats arabes unis | | | | | | |
| EMIRATES TELECOM (EUR) 2,75% 14-26 18.06 | 1100000 | EUR | 96,6150% | 1062765,00 | 1,60% | 1,52% |
| Total | | | | 1.062.765,00 | 1,60% | 1,52% |
| États-Unis d'Amérique | | | | | | |
| ALPHABET INC (USD) 1,1% 20-30 15.08 | 1370000 | USD | 80,6170% | 1012423,60 | 1,52% | 1,44% |
| BORGWARNER INC (EUR) 1% 21-31 19.05 | 700,000 | EUR | 77,7290% | 544103,00 | 0,82% | 0,78% |
| COCA-COLA ENTE (EUR) 2,375% 13-25 07.05 | 1200000 | EUR | 96,9300% | 1163160,00 | 1,75% | 1,66% |
| DANAHER CORP (EUR) 2,5% 20-30 30.03 | 900,000 | EUR | 92,9440% | 836496,00 | 1,26 % | 1,19% |
| DOVER CORP (EUR) 0,75% 19-27 04.11 | 1000000 | EUR | 87,2010% | 872010,00 | 1,31% | 1,24% |
| EDWARDS LIFE (USD) 4,3% 18-28 15.06 | 1000000 | USD | 96,4890% | 884489,87 | 1,33% | 1,26 % |
| EURONET WORLDWIDE(EUR) 1,375% 19-26 22.5 | 1000000 | EUR | 90,1020% | 901020,00 | 1,36% | 1,28% |
| HASBRO INC (USD) 3,55% 19-26 19.11 | 1200000 | USD | 92,7750% | 1020533,50 | 1,54% | 1,46% |
| KEYSIGHT TECHN (USD) 4,55% 15-24 30.10 | 1000000 | USD | 98,3130% | 901210,01 | 1,36% | 1,28% |
| MICRON TECHNOLOGY(USD) 4,975% 19-26 06.2 | 1300000 | USD | 98,3900% | 1172490,60 | 1,76% | 1,67% |
| NASDAQ INC (EUR) 1,75% 19-29 28.03 | 1100000 | EUR | 87,4720% | 962192,00 | 1,45% | 1,37% |
| NVIDIA CORP (USD) 1,55% 21-28 15.06 | 1100000 | USD | 87,0140% | 877398,48 | 1,32 % | 1,25 % |
| PRICELINE GROU (EUR) 2,375% 14-24 23.09 | 1200000 | EUR | 97,8570% | 1174284,00 | 1,77% | 1,67% |
| THERMO FISHER (EUR) 1,45% 17-27 16.03 | 1000000 | EUR | 92,1550% | 921550,00 | 1,39% | 1,31% |
| WALGREENS BOOT (EUR) 2,125% 14-26 20.11 | 1200000 | EUR | 92,5280% | 1110336,00 | 1,67% | 1,58% |
| Total | | | | 14.353.697,06 | 21,59% | 20,46% |
| Suède | | | | | | |
| ERICSSON LM (EUR) 1% 21-29 26.05 | 700,000 | EUR | 79,2020% | 554414,00 | 0,83% | 0,79% |
| ESSITY AB (EUR) 0,25% 21-31 08.02 | 1100000 | EUR | 76,6990% | 843689,00 | 1,27% | 1,20% |
| Total | | | | 1.398.103,00 | 2,10% | 1,99% |
| Total obligations et autres titres de créance | | | | 54.772.352,84 | 82,40% | 78,09% |
| Instruments du marché monétaire | | | | | | |
| Instruments du marché monétaire privés | | | | | | |
| Belgique | | | | | | |
| BARRY CALLEBAUT (EUR) 2,375% 16-24 24.05 | 170,000 | EUR | 98,3190% | 167142,30 | 0,25% | 0,24% |
| VGP NV (EUR) 3,25% 17-24 06.07 | 1090000 | EUR | 98,4700% | 1073323,00 | 1,61% | 1,53% |
| VGP NV 3.90% 16-23 21.09 | 50,000 | EUR | 99,5370% | 49768,50 | 0,07% | 0,07% |
| Total | | | | 1.290.233,80 | 1,94% | 1,84% |
| France | | | | | | |
| ARKEMA (EUR) 3,125% 13-23 06.12 | 700,000 | EUR | 99,3600% | 695520,00 | 1,05% | 0,99% |
| CIE PLASTIC (EUR) 1,25% 17-24 26.06 | 1000000 | EUR | 96,8800% | 968800,00 | 1,46% | 1,38% |
| ELIS SA (EUR) 0% 17-23 06.10 | 15,097 | EUR | 31,4380 | 474619,49 | 0,71% | 0,68% |
| ELIS SA (EUR) 1,75% 19-24 11.04 | 500,000 | EUR | 97,6950% | 488475,00 | 0,73% | 0,70 % |
| FROMAGERIES BEL (EUR) 1,5% 17-24 18.04 | 1000000 | EUR | 97,7880% | 977880,00 | 1,47% | 1,39% |
| MAISONS DU MONDE (EUR) 0,125% 17-23 06.12 | 21,500 | EUR | 47,2980% | 1016907,00 | 1,53% | 1,45% |
| TECHNIP (EUR) 3,15% 13-23 18.10 | 1300000 | EUR | 99,2310% | 1290003,00 | 1,94% | 1,84% |
| TELEPERFORMANCE (EUR) 1,5% 17-24 03.04 | 900,000 | EUR | 97,4950% | 877455,00 | 1,32 % | 1,25 % |
| Total | | | | 6.789.659,49 | 10,21% | 9,68% |
| Grande-Bretagne | | | | | | |
| DS SMITH PLC (EUR) 1,375% 17-24 26.07 | 1000000 | EUR | 96,5590% | 965590,00 | 1,45% | 1,38% |
| Total | | | | 965.590,00 | 1,45% | 1,38% |
| Luxembourg | | | | | | |
| EUROFINS SCIENT (EUR) 2,125% 17-24 25.0 | 700,000 | EUR | 97,6870% | 683809,00 | 1,03% | 0,97% |
| Total | | | | 683.809,00 | 1,03% | 0,97% |

| | | | | | | | |
|---|---------|-----|---|----------------------|--|-----------------|-----------------|
| Autriche | | | | | | | |
| WIENERBERGER A (EUR) 2% 18-24 02.05 | 1000000 | EUR | 97,8420% | 978420,00 | | 1,47% | 1,39% |
| | | | Total | 978.420,00 | | 1,47% | 1,39% |
| États-Unis d'Amérique | | | | | | | |
| PVH CORP (EUR) 3,625% 16-24 15.07 | 1000000 | EUR | 99,2700% | 992700,00 | | 1,49% | 1,42% |
| | | | Total | 992.700,00 | | 1,49% | 1,42% |
| | | | Total instruments du marché monétaire | 11.700.412,29 | | 17,60% | 16,68% |
| | | | Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 66.472.765,13 | | 100,00 % | 94,77% |
| II. Dépôts et liquidités | | | | | | | |
| Avoirs bancaires à vue | | | | | | | |
| KBC Bank | | EUR | | 2288490,78 | | | 3,26% |
| Delen Private Bank | | GBP | | 28,52 | | | 0,00 % |
| KBC Bank | | USD | | 1664379,31 | | | 2,37% |
| | | | Total dépôts et liquidités | 3.952.898,61 | | | 5,64% |
| III. Autres créances et dettes | | | | | | | |
| | | | | -705.984,57 | | | -1,01% |
| IV. Autres | | | | | | | |
| | | | | 419.928,04 | | | 0,60% |
| V. Total de la valeur nette d'inventaire | | | | | | | |
| | | | | 70.139.607,21 | | | 100,00 % |

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

| | |
|-----------------|-----------------|
| Émirats arabes | 1,60% |
| Belgique | 13,45% |
| Canada | 0,98% |
| Danemark | 1,60% |
| Allemagne | 7,87% |
| Finlande | 7,05% |
| France | 17,12% |
| Grande-Bretagne | 5,50% |
| Irlande | 1,60% |
| Luxembourg | 5,99% |
| Pays-Bas | 10,58% |
| Autriche | 1,47% |
| États-Unis | 23,09% |
| Suède | 2,10% |
| | 100,00 % |

Répartition sectorielle et de taux de change: voir le graphique « répartition sectorielle » au point 3.1.5 ci-dessus.

3.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Bond Corporate

| Taux de rotation | |
|-------------------------------------|---------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 2701392,00 |
| Vendre | 1917740,00 |
| Total 1 | 4.619.132,00 |
| Souscriptions | 957876,18 |
| Remboursements | 8625388,66 |
| Total 2 | 9.583.264,84 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 74339136,26 |
| Rotation | -6,68% |

| Taux de rotation corrigé | |
|--|---------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 2701392,00 |
| Vendre | 1917740,00 |
| Total 1 | 4.619.132,00 |
| Souscriptions | 957876,18 |
| Remboursements | 8625388,66 |
| Total 2 | 9.583.264,84 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 74339136,26 |
| Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net | 94,77% |
| Rotation corrigée | -5,69% |

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

3.4.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2021 | | | | | |
|---------|--|--------|----------------|-------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 95 | 3,693 | 3,112 | 7,215 | 12,317 | 48,840 |
| B | 0 | 11,788 | 0 | 8,526 | 0 | 36,320 |
| B1 | 0 | 3,950 | 0 | 4,988 | 0 | 4,587 |
| B2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2022 | | | | | |
|---------|--|--------|----------------|--------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 77 | 539 | 1,573 | 25,292 | 10,821 | 24,087 |
| B | 0 | 3,144 | 0 | 6,223 | 0 | 33,241 |
| B1 | 0 | 20 | 0 | 1,957 | 0 | 2,650 |
| B2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 13,500 | 0 | 0 | 0 | 13,500 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023 | | | | | |
|---------|---|------|----------------|-------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 24 | 406 | 633 | 3,107 | 10,212 | 21,386 |
| B | 286 | 213 | 0 | 5,664 | 286 | 27,790 |
| B1 | 0 | 22 | 0 | 151 | 0 | 2,521 |
| B2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13,500 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021 | | | |
|---------|--|-------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 133005,78 | 3494431,53 | 4355298,75 | 6808081,27 |
| B | 0,00 | 11265925,13 | 0,00 | 8149247,38 |
| B1 | 0,00 | 3776190,86 | 0,00 | 4770097,36 |
| B2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022 | | | |
|---------|--|-------------|----------------|-------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 99394,68 | 474648,41 | 2116864,60 | 22862342,07 |
| B | 0,00 | 2831796,37 | 0,00 | 5556407,94 |
| B1 | 0,00 | 17825,04 | 0,00 | 1726184,99 |
| B2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 12639780,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023 | | | |
|---------|--|-----------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 31104,02 | 350550,23 | 819115,72 | 2697717,25 |
| B | 369951,06 | 186929,21 | 0,00 | 4975226,54 |
| B1 | 0,00 | 19341,66 | 0,00 | 133329,15 |
| B2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

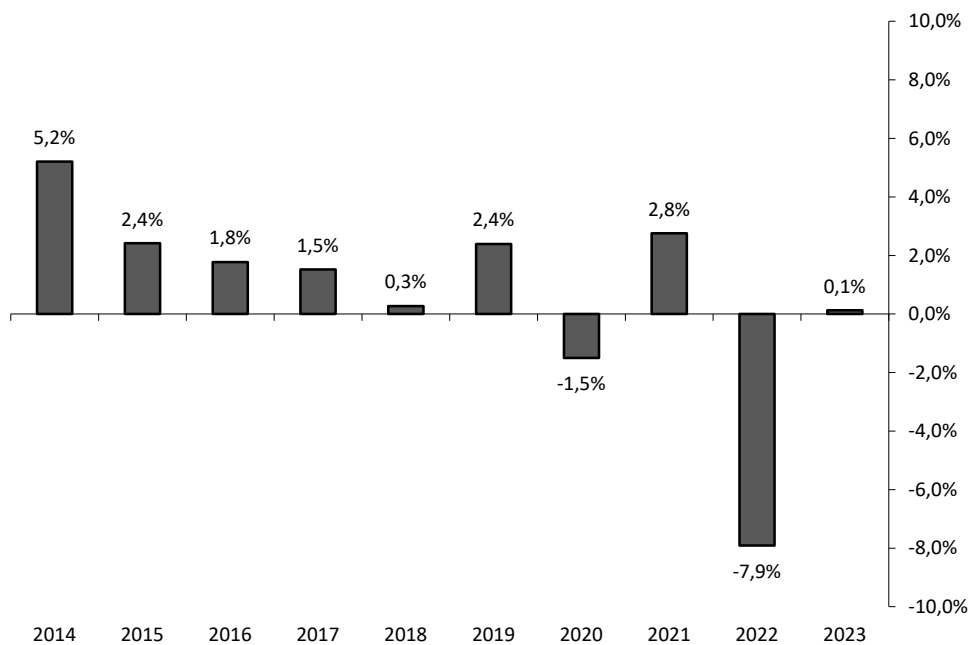
| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | | | |
|--------------|--|--------------|--------|--------------|--------|---------------|--------|
| Année | du compartiment | d'une part C | | d'une part B | | d'une part B1 | |
| | | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | 101954301,63 | 1395,73 | 938,45 | | 951,29 | | 954,47 |
| 2022 | 77275045,09 | 1273,87 | 856,52 | | 869,71 | | 873,50 |
| 30 juin 2023 | 70139607,21 | 1294,12 | 860,85 | 1294,22 | 873,35 | | 876,76 |

| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | | |
|--------------|--|------|---------------|------|--------------|--------|
| Année | d'une part B2 | | d'une part B4 | | d'une part I | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | | | | | | |
| 2022 | | | | | | 861,81 |
| 30 juin 2023 | | | | | | 863,92 |

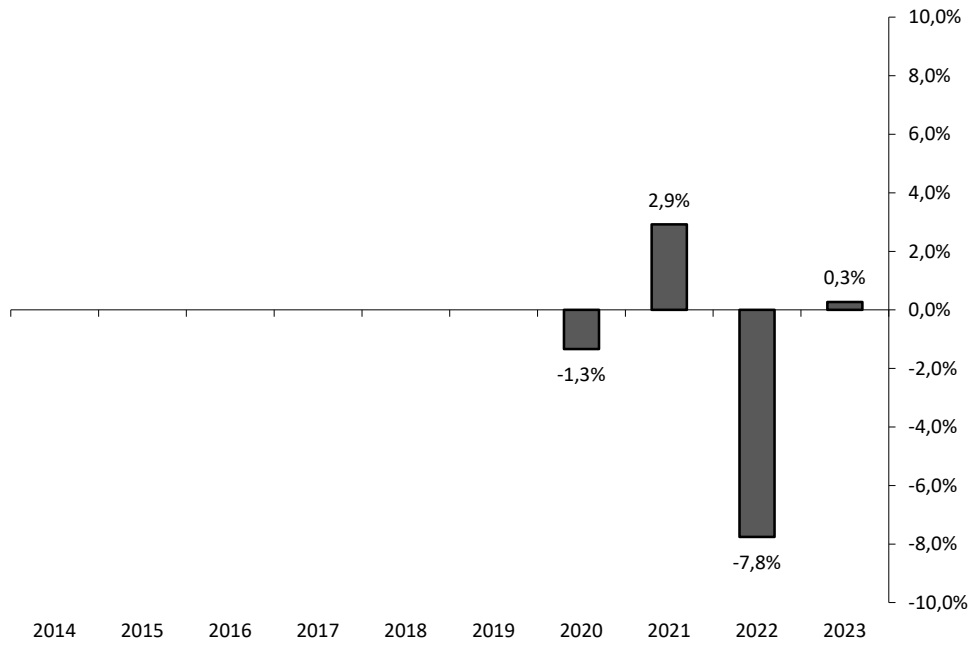
3.4.4 Chiffres de rendement

| Rendements actuariels | 1 an 30/06/22- 30/06/23 | 3 ans 30/06/20- 30/06/23 | 5 ans 30/06/18- 30/06/23 | 10 ans 30/06/13- 30/06/23 |
|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Classe C | 0,13% | -1,78% | -0,91% | 0,65% |
| Classe B | 0,27% | -1,63% | | |
| Classe B1 | 0,37% | -1,53% | | |
| Classe I | 0,77% | | | |

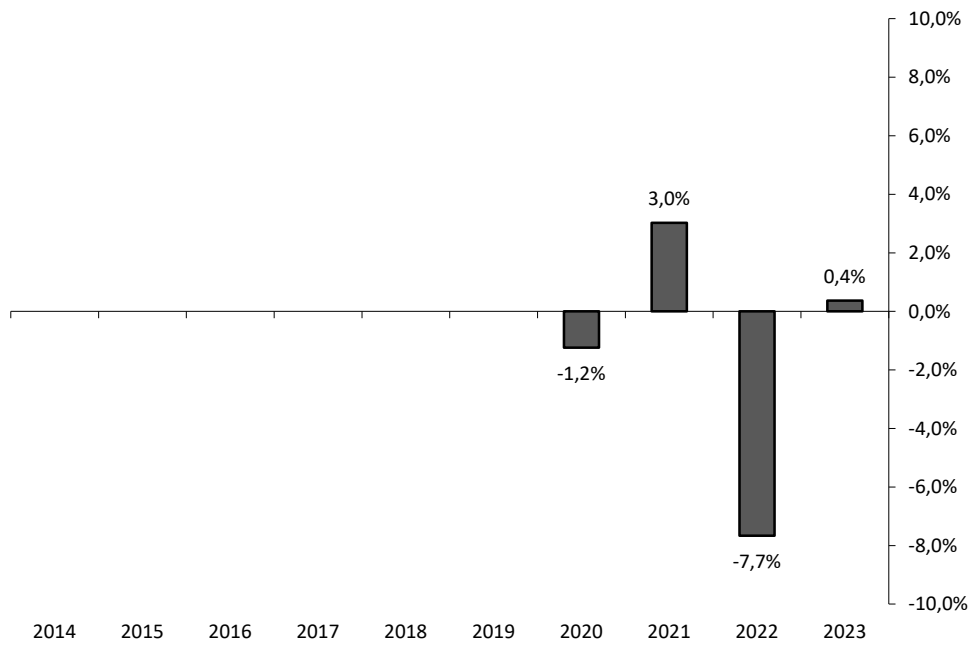
Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel



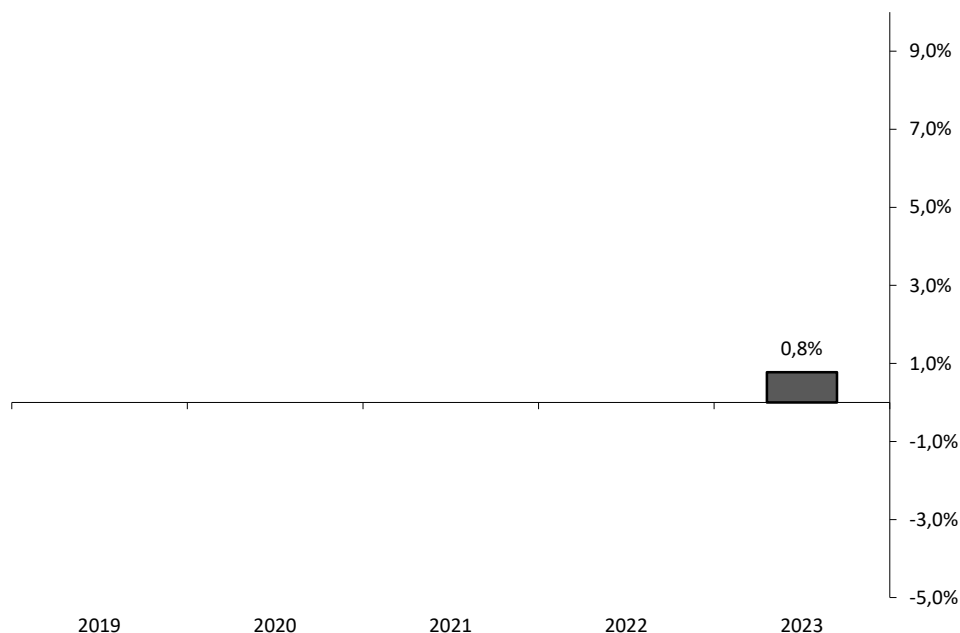
Classe B: diagramme à barres avec rendement annuel



Classe B1: diagramme à barres avec rendement annuel



Classe I: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Aucun rendement n'est encore indiqué pour les classes B2 et B4, car il n'y a pas d'actionnaires dans ces classes au 30/06/2023.

3.4.5 Frais

Frais courants par année pour l'exercice 2022:

| | |
|----|-------|
| C | 1,07% |
| B | 0,90% |
| B1 | 0,80% |

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception des classes B2 et B4 qui n'ont pas d'actionnaires au 30/06/2023. Pour la classe I, aucun pourcentage n'est encore indiqué car il n'y a pas encore de données pour un exercice complet de cette classe.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 0,87%, 0,70%, 0,60%, 0,45%, 0,30%, 0,30%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund II Bond Corporate à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

3.4.6 Commentaires aux états financiers

Exercice des droits de vote:

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionnariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionnariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise www.dierickxleys.be. Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

Autres commentaires:

Classe « B2 » et « B4 »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « B2 » et « B4 ».

4 Dierickx Leys Fund II Equity

4.1 Rapport de gestion

4.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment

Le compartiment a été constitué le 13 avril 2010.

Les actions de capitalisation et de distribution de classe « C » ont débuté par une période de souscription allant du 15 avril 2010 au 14 mai 2010 inclus avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de capitalisation et de distribution des classes « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

4.1.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

4.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement

Le compartiment vise à proposer le meilleur résultat global possible en euros, l'accent étant mis sur les placements en actions, sans répartition géographique fixe. Le compartiment n'utilise pas de benchmark. La majorité du portefeuille est constituée d'actions de grandes entreprises internationales. En outre, le compartiment investit dans des actions de petites et moyennes entreprises dans le but de répondre à des niches économiques spécifiques ou à des opportunités d'investissement. Les devises faibles sont évitées autant que possible.

En outre, des investissements peuvent être effectués dans d'autres instruments (options, futures, OPC, obligations convertibles, espèces ou titres de créance), principalement en vue de protéger le portefeuille contre la baisse et/ou de réduire la volatilité du compartiment.

Aucune garantie formelle n'a été donnée au compartiment ou à ses détenteurs de parts.

Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »).

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.

Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>. Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.

4.1.4 **Benchmark**

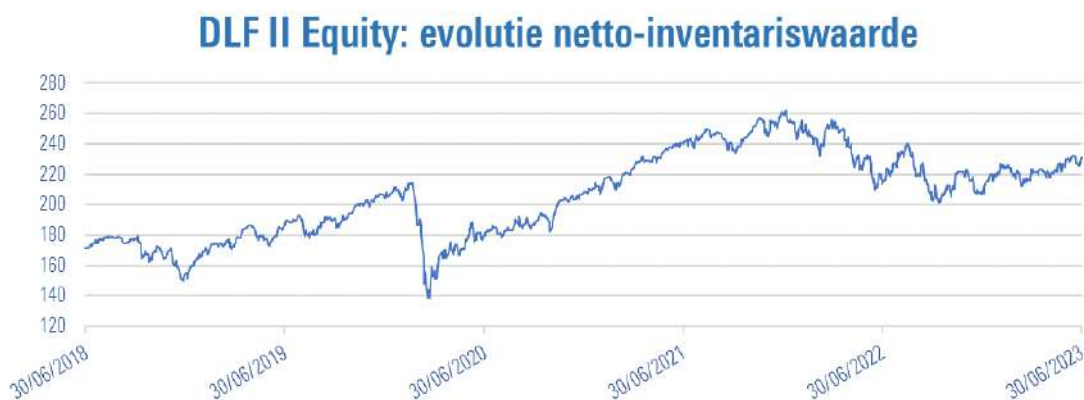
Aucun benchmark n'est suivi.

4.1.5 **Politique menée au cours de l'exercice**

Le portefeuille de Dierickx Leys Fund II Equity est composé d'actions et d'un minimum de liquidités, principalement destinées à absorber d'éventuels retraits. La gestion du portefeuille est active. Cela signifie que, lors de la composition du portefeuille, le gestionnaire fait un choix indépendant des indices.

Le portefeuille est investi presque constamment en actions. Les règles de diversification suivent les règles légales générales.

Performance



Dierickx Leys Fund II Equity est activement gérée. Cela signifie que la performance n'est pas mesurée par rapport à un « benchmark ». Au cours du premier semestre 2023, la classe C cap du compartiment a réalisé un rendement de + 11,47%. À titre d'exemple, l'indice américain S&P 500 a progressé de 16% en dollars au cours du premier semestre 2023. L'indice américain S&P 500 a progressé de 16% en dollars au cours du premier semestre 2023. L'Euro Stoxx 50 a également progressé de 16% en euros.

Le dollar américain était 2% moins cher qu'au début de l'année, ce qui a eu un impact négatif sur le rendement des actions cotées en USD.

L'année 2023 a commencé sous une mauvaise étoile. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont annoncé qu'il y aurait encore beaucoup de relèvements de taux d'intérêt pour freiner l'inflation. Les économies occidentales semblaient se diriger vers la récession et l'économie chinoise était dans l'impasse en raison de la crise du Covid.

Le sentiment s'est inversé lorsque l'inflation a ralenti, grâce à la baisse des prix de l'énergie. Une récession semblait être évitée et le nombre de contaminations en Chine a bien diminué malgré l'abandon de la politique du zéro Covid. Les taux d'intérêt ont en effet baissé depuis le Nouvel An.

Au cours du trimestre, la baisse de l'inflation s'est cependant avérée inférieure aux attentes. Les banquiers centraux ont alors de nouveau appuyé fermement sur l'accélérateur, ce qui a entraîné un nouveau relèvement des taux d'intérêt à long terme. La courbe des rendements s'est de plus en plus inversée: autrement dit, les obligations à deux ans rapportaient beaucoup plus que celles à plus long terme, ce qui est généralement le signe d'une récession. Les relèvements de taux d'intérêt ont également eu un impact négatif sur le portefeuille d'obligations détenues par les banques en tant qu'investissement pour les encours de dépôts. La tâche d'une banque consiste à convertir ces dépôts en crédits à plus long terme. Cependant, ces portefeuilles subissent des pertes en cas de hausses de taux d'intérêt. Compte tenu également d'une baisse plus importante que prévu des dépôts, cela a entraîné la faillite de la Silicon Valley Bank. Un certain nombre d'autres banques régionales américaines ont également fait face à des difficultés. Pour couronner le tout, la fierté suisse Crédit suisse a également soudainement vacillé.

Le Crédit suisse est l'une des plus grandes banques systémiques du monde. Sa faillite aurait pu conduire à une énorme débâcle. Cette situation a été évitée grâce à l'intervention ferme de la banque centrale suisse, qui a mis à disposition suffisamment de liquidités pour assurer un fonctionnement normal du marché.

Pourtant, les conséquences ne sont pas négligeables. Les faillites placent les banquiers centraux devant un dilemme: relever encore les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, sans trop les relever pour éviter la faillite d'une autre banque. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis aujourd'hui, les investisseurs supposent que la Réserve fédérale fera bientôt une pause dans ses relèvements. Les responsables de la BCE indiquent clairement que les relèvements de taux d'intérêt vont se poursuivre pendant un certain temps. Presque au plus fort de la crise du Crédit suisse, la Banque centrale européenne a encore relevé ses taux d'intérêt de 0,5%.

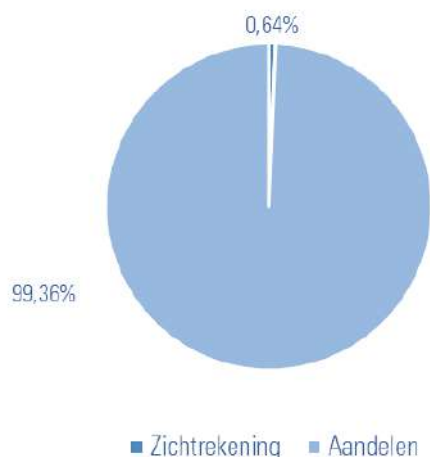
Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont été influencés par l'inflation, les relèvements de taux des banques centrales et les craintes de récession.

L'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis plus d'un an dans de nombreux pays européens et aux États-Unis. L'inflation de base, qui ne tient pas compte de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, reste obstinément supérieure à l'objectif de 2%, avec des chiffres compris entre 4 et 6% selon les pays. Même si la Réserve fédérale a fait une pause dans ses relèvements de taux d'intérêt pour la première fois depuis 13 mois, son président a laissé entendre que nous pouvons nous attendre à de nouvelles hausses de taux d'intérêt à l'automne. La Banque centrale européenne a poursuivi sa série de relèvements de taux lors de la dernière réunion du semestre et prévoit d'autres relèvements dans le courant de l'année. Les taux d'intérêt reviennent ainsi aux niveaux observés avant le début de la crise financière en 2008. Les hausses de taux d'intérêt ont un effet à la baisse sur la demande de crédit des ménages et des entreprises.

Après une fin d'année 2022 pessimiste, les actions, en particulier, ont connu une belle reprise au cours du premier semestre de l'année. Un phénomène notable est la hausse du marché boursier américain limitée à seulement sept actions, dont Nvidia, Apple Computer, Alphabet, Microsoft et Tesla. Le marché dans son ensemble est beaucoup moins bien loti. Les actions industrielles ont particulièrement souffert de la baisse de la demande. En raison de l'accent mis sur la qualité, le portefeuille ne contient pas de noms industriels très sensibles à la conjoncture variable. Le secteur des services fait preuve d'une grande résistance, ce qui permet à l'économie de ne pas entrer en récession.

Répartition des actifs

DLF II Equity: verdeling activa



Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le marché. Par conséquent, le portefeuille est presque toujours investi à 100% en actions.

La position de trésorerie est limitée à quelques pour cent du total afin d'absorber d'éventuels retraits.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, et reste investi au maximum dans un portefeuille qui vise la qualité, comme décrit ci-dessous.

Le gestionnaire du compartiment n'a procédé à aucune adaptation du processus d'investissement en actions décrit ci-dessous.

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

Pour la grande majorité de la sélection des actions, les gestionnaires se basent sur le groupe de sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le compartiment n'influence fortement la formation des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises dont la valeur en bourse est supérieure à 1 milliard d'euros.

Les entreprises restantes sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

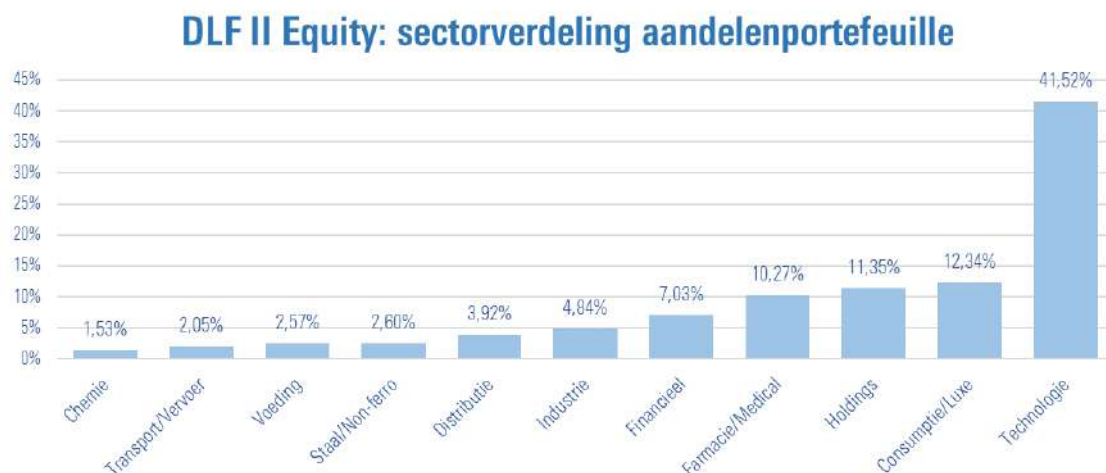
La stratégie ESG (Environnement, Social & Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas aux critères de durabilité fixés. D'autre part, des informations ESG pertinentes sont toujours intégrées dans les analyses d'entreprise car ces données peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières attendues.

Les gestionnaires visent une politique d'investissement durable où les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique tant aux actions, aux obligations et/ou qu'aux autres produits financiers.

Un certain nombre de paramètres qualitatifs sont ensuite ajoutés. Les entreprises disposent de préférence d'un avantage concurrentiel, également appelé « moat ». Cette métaphore fait référence aux profondes douves qui devaient protéger les châteaux médiévaux contre les assaillants. Les entreprises peuvent également ainsi, dans certaines circonstances, tenir la concurrence à distance. Dans des circonstances normales, une entreprise possédant un service ou un produit à succès doit faire face à la concurrence après un certain temps, de sorte que les marges initialement élevées diminuent progressivement. Pourtant, un certain nombre d'entreprises parviennent à maintenir leur avantage concurrentiel. Les immobilisations incorporelles comme les brevets et les marques déposées en sont un exemple. Un brevet protège une entreprise contre les copies de son invention pendant longtemps. Une marque forte est une autre immobilisation incorporelle qui incite les consommateurs à payer davantage pour votre produit ou le service, ce qui améliore les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base de coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service moins cher, de sorte que le consommateur vous choisit. Le volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui renforce son avantage sur ses concurrents. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté de changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il a tendance à rester chez ce fournisseur, même si celui-ci augmente ses prix au cours de la phase suivante.

Pour le compartiment Dierickx Leys Fund II Growth, le gestionnaire vise plutôt une croissance soutenue qui dépasse largement celle de l'économie en général. L'évaluation n'est prise en compte que lorsqu'il s'agit de décider d'inclure ou non une action dans le portefeuille. Ces entreprises à croissance extrême doivent être rentables. En moyenne, le portefeuille d'actions est plus cher en termes de ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices que celui du compartiment Dierickx Leys Fund II Equity.

Répartition sectorielle



Le secteur technologique représente 41,5% du total au 30 juin, contre 34,2% fin 2022. L'augmentation des actions s'explique à hauteur de 2% par des acquisitions de Veeva Systems et de Fortinet, et 5,3% sont dus aux bonnes performances du secteur au cours du premier semestre.

Le secteur de la consommation et du luxe passe de 8,8% à 12,3% au cours de la même période, principalement en raison de l'ajout de 3% de Booking Holding et, dans une moindre mesure, de la bonne performance du secteur.

D'autres mouvements sectoriels notables concernent le secteur alimentaire, qui passe de 6,1% à 2,6% en raison de la vente de Monster Beverage; le secteur financier, qui passe de 9,1% à 7% en raison de la vente d'Intrum et de la performance relativement faible du secteur; enfin, le secteur pharmaceutique, qui passe de 13% à 10,2% du portefeuille d'actions en raison de la vente de Fresenius et de la faiblesse du secteur par rapport à l'ensemble du portefeuille.

Changements

Voici les principaux changements dans le portefeuille d'actions:

Nouveautés dans le portefeuille d'actions:

Booking Holdings

Booking Holdings comprend différents sites web de réservation, notamment de restaurants, d'hôtels, de voitures de location et de billets d'avion. Outre Booking.com, l'entreprise américaine gère des sites web tels que Agoda.com, KAYAK.com, Priceline.com, Rentalcars.com, Cheapflights.com, Opentable.com et Momondo.com. En 2019 (avant le COVID), près de 845 millions de nuitées ont été réservées sur ces plateformes de réservation, contre 390 millions chez le concurrent Expedia. L'entreprise comptait plus de 20 700 employés en 2022 et était présente dans plus de 220 pays.

Veeva Systems

Veeva Systems est une entreprise technologique américaine spécialisée dans les logiciels de cloud pour l'industrie médicale.

L'entreprise a été fondée en 2007 par Peter Gassner, actuel PDG, et Matt Wallach. En tant qu'ancien employé de Salesforce.com, Peter Gassner a constaté le besoin d'un logiciel de cloud spécialisé avec des fonctionnalités supplémentaires créées spécifiquement pour l'industrie (bio)pharmaceutique.

Les deux principaux produits de l'entreprise sont « Veeva Commercial Cloud » et « Veeva Vault ».

- Veeva Commercial Cloud est une plateforme CRM spécifiquement destinée au personnel de vente et de marketing des entreprises (bio)pharmaceutiques. Cette application cloud permet aux vendeurs et aux représentants de tenir à jour une base de données personnelle sur les visites chez les médecins, la distribution d'échantillons de produits, les commentaires sur les produits de l'entreprise, la planification d'événements, etc.
- Veeva Vault est une plateforme modulaire axée sur quatre éléments fondamentaux: les données cliniques, la réglementation, le contrôle de la qualité et la sécurité. Les modules vendus par l'entreprise avec la plateforme comprennent notamment des outils utilisés pour la collecte et l'analyse de données cliniques (essais), des outils qui aident à rédiger des documents de marketing respectant la réglementation ou des modules qui aident à constituer un dossier en vue de l'obtention d'une autorisation réglementaire (par exemple, la FDA).

La société élargit constamment sa gamme de modules supplémentaires avec des fonctionnalités additionnelles, ce qui renforce encore l'ancrage de Veeva Systems chez ses clients.

Fortinet

Fondée en 2000, Fortinet est un fournisseur américain de services intégrés de cybersécurité pour les petites et grandes entreprises, ainsi que pour les pouvoirs publics. Par le biais de ses produits de base FortiGate et FortiGuard, l'entreprise propose des applications de sécurité réseau: pare-feu, anti-spams, prévention des intrusions, VPN et prévention des fuites de données. Fortinet propose également des services tels que la sécurité e-mails et cloud, la consultance, la formation et l'assistance technique. L'entreprise a une part de marché d'environ 11% et emploie environ 8 200 personnes.

Ackermans & Van Haaren

Ackermans & van Haaren (AvH) est une holding diversifiée indépendante qui se concentre sur un nombre limité d'entreprises de base présentant un potentiel de croissance internationale. Elle est dirigée par une équipe de gestion expérimentée et pluridisciplinaire. AvH se présente comme un actionnaire actif qui participe à la sélection de la gestion des participations et à l'élaboration de la stratégie à long terme. La discipline opérationnelle et financière ainsi que l'orientation stratégique des participations sont étroitement surveillées par AvH.

Sorties du portefeuille d'actions:

Fresenius

Fresenius est une entreprise allemande active dans le secteur des soins de santé par le biais de quatre divisions.

- Fresenius Medical Care (FMC): par le biais de sa participation (environ 31%) dans Fresenius Medical Care, Fresenius est active dans tout ce qui est lié à la dialyse (rénale). FMC est le principal fournisseur mondial sur ce marché.
- Fresenius Helios: exploitant d'hôpitaux en Allemagne (et en Espagne) (participation à 100%).
- Fresenius Kabi: fabricant de médicaments (génériques) et de dispositifs médicaux (participation à 100%). Ce département est spécialisé dans le traitement des patients blessés de manière grave et chronique. Il propose notamment des anesthésiques génériques administrés par voie intraveineuse et des médicaments contre les infections, pour le traitement du cancer et contre les maladies auto-immunes. La division comprend également la nutrition clinique et les pompes à perfusion et d'alimentation.
- Fresenius Vamed: gestion de projets et prestataire de services aux hôpitaux (participation de 77%).

Brookfield Corp

Brookfield Corporation est un gestionnaire de patrimoine canadien spécialisé dans les actifs alternatifs comme le private equity, les infrastructures, les énergies renouvelables, l'immobilier et les réassurances. L'entreprise gère une gamme de fonds et investit également par le biais de quatre filiales cotées en bourse: Brookfield Infrastructure Partners, Brookfield Renewable Energy Partners, Brookfield Business Partners et Brookfield Reinsurance Partners. En outre, Brookfield détient une participation majoritaire dans Oaktree, un gestionnaire de patrimoine spécialisé dans la dette des entreprises en difficulté. L'ensemble du groupe gère environ 750 milliards de dollars d'actifs et emploie environ 180 000 personnes dans 100 bureaux répartis dans 30 pays. Brookfield investit à long terme et dans une perspective de valeur, ce qui signifie qu'elle vise des actifs de qualité qu'elle peut racheter à un prix inférieur à leur valeur intrinsèque. En investissant également ses propres fonds dans les actifs sous-jacents, l'entreprise garantit que ses intérêts correspondent à ceux de la clientèle. L'activité de gestion de patrimoine a également été récemment scindée en une entité distincte cotée en bourse (Brookfield Asset Management). Brookfield Corporation y a conservé une participation de 75%.

Brookfield Asset Management

Brookfield Asset Management est la branche de Brookfield Corp. spécialisée dans la gestion d'actifs. La société a été scindée de Brookfield Corp à l'automne 2022 et cotée séparément.

Monster Beverage

Monster Beverage Corporation est un fournisseur américain de boissons énergétiques dont le portefeuille de produits comprend des marques bien connues telles que « Monster Energy », « NOS Energy », « Nalu » et « Burn ». Les produits de l'entreprise sont disponibles dans 153 pays du monde entier. L'entreprise compte 3 529 employés, dont 2 422 occupent un poste dans la vente ou le marketing. Le siège de Monster est situé en Californie, aux États-Unis.

Monster est essentiellement active dans le développement, le marketing, la vente et la distribution de ses produits de marque. L'entreprise sous-traite la production des boissons à des tiers.

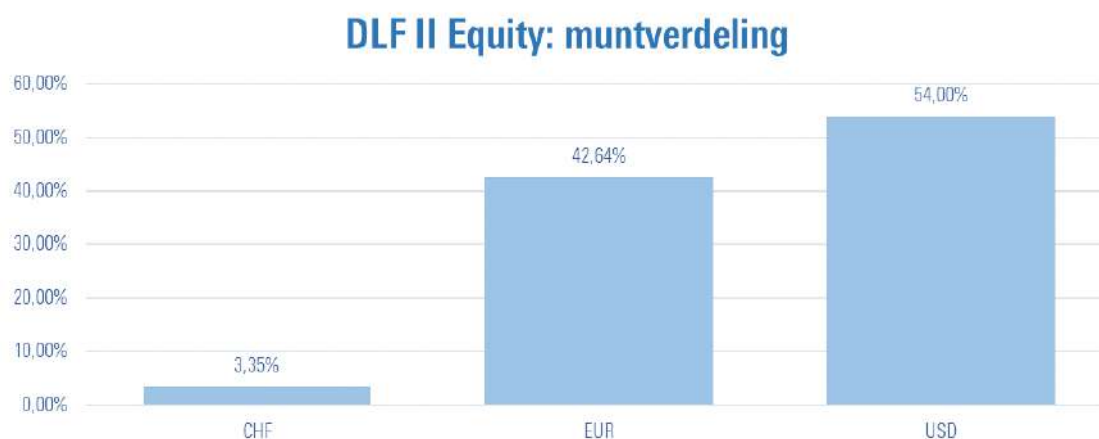
Monster présente son chiffre d'affaires en 3 divisions opérationnelles:

- « Monster Energy Drinks »: contient le portefeuille de produits de base du groupe avec le produit phare « Monster Energy » et les produits dérivés (par ex. Espresso Monster ou Caffé Monster, Reign total body fuel, etc.) La production du produit final, comme nous l'avons déjà indiqué, est effectuée par des parties externes telles que les usines d'embouteillage.
- « Strategic Brands »: cette division comprend le portefeuille de produits que la société a acquis à l'occasion de l'accord stratégique avec Coca-Cola. Concrètement, l'entreprise a racheté les produits énergétiques de la société Coca-Cola et les a placés dans une division distincte. Les marques les plus connues de cette division sont « Burn » et « Nalu ».
- « Other »: comprend la participation de la filiale American Fruits & Flavors (achetée en 2016). Cette division vend des produits à des tiers indépendants, mais développe et produit également les principaux exhausteurs de goût pour les marques « Monster ».

Intrum

Intrum est le leader du marché européen dans la prestation de services liés au suivi et au recouvrement des dettes impayées. Par ailleurs, l'entreprise possède son propre portefeuille de dettes rachetées pour lesquelles elle procède au recouvrement. L'entreprise est active dans 24 pays européens et emploie plus de 8 000 personnes.

Répartition des devises



Le portefeuille est exposé à 54% au dollar américain. C'est une hausse par rapport aux 51% à la fin de l'année dernière. Le portefeuille d'actions est investi à 64% en actions dont le cours est libellé en dollars, qui est de plus en plus éloigné de la devise de cotation de la valeur nette d'inventaire, libellée en euros. Par conséquent, une partie du risque lié au dollar est couverte, de sorte que l'exposition totale au dollar est d'environ 50% du portefeuille d'actions. Après couverture, le portefeuille est investi à 43% en euros. En pratique, 33% du portefeuille d'actions sont directement investis en euros.

4.1.6 Future politique

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille reste presque entièrement investi en actions conformément à la philosophie d'investissement décrite ci-dessus. L'exposition maximale du portefeuille au dollar américain est maintenue à environ 50% du total.

4.1.7 Classe de risque

Le compartiment se situe dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

4.2 Bilan (chiffres semestriels)

Section 1^{ère} - Schéma du bilan

TOTAL DE L'ACTIF NET

I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
 - b. OPC à nombre fixe de parts
 - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés
 - j. Sur devises
 - i. Contrats d'option (+/-)
 - ii. Contrats à terme (+/-)
 - iii. Contrats de swap (+/-)
 - iv. Autres (+/-)

III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
 - a. Montants à recevoir
 - b. Avoirs fiscaux
 - c. Collateral
 - d. Autre
- B. Dettes
 - a. Montants à payer (-)
 - b. Dettes fiscales (-)
 - c. Emprunts (-)
 - d. Collateral (-)
 - e. Autres (-)

V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice (du semestre)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|-----------------------|-----------------------|
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 295.320.249,66 | 141.918.639,72 |
| I Actifs immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| A. Frais d'établissement et d'organisation | | |
| B. Immobilisations incorporelles | | |
| C. Immobilisations corporelles | | |
| II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 269.215.709,18 | 115.382.464,43 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | | |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 294250444,18 | 140218350,53 |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | 0,00 |
| c. Autres valeurs assimilables à des actions | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| j. Sur devises | | |
| i. Contrats d'option (+/-) | | |
| ii. Contrats à terme (+/-) | | |
| iii. Contrats de swap (+/-) | | |
| iv. Autres (+/-) | -25034735,00 | -24835886,10 |
| III Créances et dettes à plus d'un an | 0,00 | 0,00 |
| A. Créances | | |
| B. Dettes | | |
| IV Créances et dettes à un an au plus | 25.472.263,06 | 24.656.961,95 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 25632341,82 | 24604212,66 |
| b. Avoirs fiscaux | 58581,30 | 52749,29 |
| c. Collateral | | |
| d. Autre | | |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -218660,06 | |
| b. Dettes fiscales (-) | | |
| c. Emprunts (-) | | |
| d. Collateral (-) | | |
| e. Autres (-) | | |
| V Dépôts et liquidités | 1.735.958,67 | 2.437.414,76 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 1735958,67 | 2437414,76 |
| B. Avoirs bancaires à terme | | |
| C. Autre | | |
| VI Comptes de régularisation | -1.103.681,25 | -558.201,42 |
| A. Charges à reporter | | |
| B. Produits acquis | | |
| C. Charges à imputer (-) | -1103681,25 | -558201,42 |
| D. Produits à reporter (-) | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 295.320.249,66 | 141.918.639,72 |
| A. Capital | 264488236,16 | 171472962,10 |
| B. Participations au résultat | 260121,03 | 69603,94 |
| C. Résultat reporté | 0,00 | 0,00 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 30571892,47 | -29623926,32 |

Section 2. - Postes hors bilan

| | | | |
|-------------|--|----------------------|----------------------|
| I | Sûretés réelles (+/-) | 4.483.732,01 | 3.975.346,59 |
| | A. Collateral | | |
| | a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | 4483732,01 | 3975346,59 |
| | b. Liquidités/dépôts | | |
| | B. Autres sûretés réelles (+/-) | | |
| | a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire | | |
| | b. Liquidités/dépôts | | |
| II | Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats d'option et warrants achetés | | |
| | B. Contrats d'option et warrants vendus | | |
| III | Montants notionnels des contrats à terme (+) | 25.427.646,79 | 24.507.914,13 |
| | A. Contrats à terme achetés | | |
| | B. Contrats à terme vendus | 25427646,79 | 24507914,13 |
| IV | Montants notionnels des contrats de swap (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats de swap achetés | | |
| | B. Contrats de swap vendus | | |
| V | Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats achetés | | |
| | B. Contrats vendus | | |
| VI | Montants non appelés sur actions | 0,00 | 0,00 |
| VII | Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| VIII | Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| IX | Instruments financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |

4.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|----------------------|-----------------------|
| Section 3. - Schéma du compte de résultats | | |
| I Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 30.406.832,64 | -30.297.214,01 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | | |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 33318989,56 | -39105675,43 |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| G. Créances, dépôts, liquidités et dettes | | |
| H. Positions et opérations de change | | |
| a. Instruments financiers dérivés | | |
| i. Contrats d'option | | |
| ii. Contrats à terme | 157753,16 | |
| iii. Contrats de swap | | |
| iv. Autre | | |
| b. Autres positions et opérations de change | -3069910,08 | 8808461,42 |
| II Produits et charges des placements | 2.292.957,49 | 1.744.824,59 |
| A. Dividendes | 2694171,75 | 2085536,96 |
| B. Intérêts (+/-) | | |
| b. Dépôts et liquidités | 62873,65 | -4981,64 |
| c. Collateral (+/-) | | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | | |
| D. Contrats de swap | | |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| a. D'origine belge | -190344,54 | -144090,45 |
| b. D'origine étrangère | -273743,37 | -191640,28 |
| F. Autres produits provenant des placements | | |
| III Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison | | |
| B. Autre | | |
| IV Coûts d'exploitation | -2.069.533,66 | -1.071.536,90 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -42715,73 | -30986,05 |
| B. Charges financières (-) | | |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -22645,94 | -12442,89 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | | |
| Classe C | -1106507,94 | -497905,29 |
| Classe B | -378502,86 | -225499,50 |
| Classe B1 | -88439,09 | -65214,91 |
| Classe B2 | -53380,69 | -28973,27 |
| Classe B4 | -96974,80 | -82210,44 |
| Classe I | | |
| b. Gestion administrative et comptable | -99749,09 | -55642,79 |
| c. Rémunération commerciale | | |
| E. Frais administratifs (-) | | |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | | |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -408,11 | -220,77 |
| H. Services et biens divers (-) | -14081,96 | -9515,75 |
| I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-) | | |
| J. Taxes | | |
| Classe C, B, B1, B2, B4 | -154154,06 | -58559,02 |
| Classe I | | |
| K. Autres charges (-) | -11973,39 | -4366,22 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 223.423,83 | 673.287,69 |
| SOUS-TOTAL II + III + IV | 223.423,83 | 673.287,69 |

| | | | |
|------------|--|----------------------|-----------------------|
| V | Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat | 30.630.256,47 | -29.623.926,32 |
| VI | Impôts sur le résultat | 58.364,00 | |
| VII | Résultat de l'exercice (du semestre) | 30.571.892,47 | -29.623.926,32 |

4.4 Composition de l'actif et chiffres clés

4.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

| Désignation | Quantité | Devise | Cours | Évaluation | % de fonds détenus | % de portefeuille | % d'actifs nets |
|--|----------|--------|--------------|----------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | | | | |
| Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | | | | | | |
| Actions | | | | | | | |
| Belgique | | | | | | | |
| ACKERMANS & VAN HAAREN | 19,812 | EUR | 150,80 | 2987649,60 | | 1,11% | 1,01% |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV | 143,838 | EUR | 51,83 | 7455123,54 | | 2,77% | 2,52% |
| KBC GROUP NV | 76,695 | EUR | 63,92 | 4902344,40 | | 1,82% | 1,66% |
| SOFINA | 20,500 | EUR | 189,70 | 3888850,00 | | 1,44% | 1,32 % |
| SOLVAY SA | 43,406 | EUR | 102,30 | 4440433,80 | | 1,65 % | 1,50% |
| | | | Total | 23.674.401,34 | | 8,79% | 8,02% |
| Canada | | | | | | | |
| OPEN TEXT CORPORATION | 91,990 | USD | 41,55 | 3503698,32 | | 1,30 % | 1,19% |
| | | | Total | 3.503.698,32 | | 1,30% | 1,19% |
| France | | | | | | | |
| KERING | 13,258 | EUR | 505,60 | 6703244,80 | | 2,49% | 2,27% |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 17,260 | EUR | 863,00 | 14895380,00 | | 5,53% | 5,04% |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | 66,913 | EUR | 166,46 | 11138337,98 | | 4,14% | 3,77% |
| | | | Total | 32.736.962,78 | | 12,16% | 11,09% |
| Irlande | | | | | | | |
| MEDTRONIC PLC | 73,835 | USD | 88,10 | 5962841,23 | | 2,21% | 2,02% |
| | | | Total | 5.962.841,23 | | 2,21% | 2,02% |
| Italie | | | | | | | |
| MONCLER SPA | 91,009 | EUR | 63,34 | 5764510,06 | | 2,14% | 1,95% |
| | | | Total | 5.764.510,06 | | 2,14% | 1,95% |
| Luxembourg | | | | | | | |
| EUROFINS SCIENTIFIC | 132,163 | EUR | 58,16 | 7686600,08 | | 2,86% | 2,60% |
| | | | Total | 7.686.600,08 | | 2,86% | 2,60% |
| Pays-Bas | | | | | | | |
| AALBERTS NV | 75,102 | EUR | 38,53 | 2893680,06 | | 1,07% | 0,98% |
| ASML HOLDING NV | 17,312 | EUR | 663,00 | 11477856,00 | | 4,26% | 3,89% |
| EXOR NV | 167,460 | EUR | 81,68 | 13678132,80 | | 5,08% | 4,63% |
| | | | Total | 28.049.668,86 | | 10,42% | 9,50% |
| Taiwan | | | | | | | |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR | 73,806 | USD | 100,92 | 6827849,96 | | 2,54% | 2,31% |
| | | | Total | 6.827.849,96 | | 2,54% | 2,31% |
| États-Unis d'Amérique | | | | | | | |
| ACCENTURE PLC-CL A | 33,690 | USD | 308,58 | 9529801,27 | | 3,54% | 3,23% |
| ACTIVISION BLIZZARD INC | 106,224 | USD | 84,30 | 8208528,00 | | 3,05% | 2,78% |
| ADOBE INC | 19,822 | USD | 488,99 | 8885103,84 | | 3,30% | 3,01% |
| ALPHABET INC-CL C | 116,699 | USD | 120,97 | 12940762,70 | | 4,81% | 4,38% |
| AMAZON.COM INC | 31,746 | USD | 130,36 | 3793572,79 | | 1,41% | 1,28% |
| APPLE INC | 65,724 | USD | 193,97 | 11686207,98 | | 4,34% | 3,96 % |
| BANK OF AMERICA CORP | 208,808 | USD | 28,69 | 5491522,16 | | 2,04% | 1,86% |
| BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B | 39,401 | USD | 341,00 | 12316198,55 | | 4,57% | 4,17% |
| BOOKING HOLDINGS INC | 3,396 | USD | 2700,33 | 8406197,34 | | 3,12% | 2,85% |
| CHECK POINT SOFTWARE TECH | 74,611 | USD | 125,62 | 8591652,60 | | 3,19% | 2,91% |
| CISCO SYSTEMS INC | 120,279 | USD | 51,74 | 5704680,04 | | 2,12% | 1,93% |
| CVS HEALTH CORP | 118,698 | USD | 69,13 | 7521856,03 | | 2,79% | 2,55% |
| DANAHER CORP | 29,694 | USD | 240,00 | 6532734,44 | | 2,43% | 2,21% |
| FORTINET INC | 46,649 | USD | 75,59 | 3232375,02 | | 1,20% | 1,09% |
| MASTERCARD INC - A | 12,775 | USD | 393,30 | 4605745,26 | | 1,71% | 1,56% |
| MICROSOFT CORP | 44,651 | USD | 340,54 | 13938446,73 | | 5,18% | 4,72% |
| MOODY'S CORP | 31,135 | USD | 347,72 | 9924156,38 | | 3,69% | 3,36% |
| NEWMONT CORP | 191,770 | USD | 42,66 | 7499228,34 | | 2,79% | 2,54% |
| SS&C Technologies HOLDINGS | 147,447 | USD | 60,60 | 8190749,11 | | 3,04% | 2,77% |
| UNION PACIFIC CORP | 31,502 | USD | 204,62 | 5908826,88 | | 2,19% | 2,00% |
| VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A | 16,146 | USD | 197,73 | 2926527,25 | | 1,09% | 0,99% |

| | | | | | | |
|---|-----------|-----|-----------------------------------|-----------------------|-----------------|-----------------|
| VISA INC-CLASS A SHARES | 21,242 | USD | 237,48 | 4624209,52 | 1,72 % | 1,57% |
| | | | Total | 170.459.082,23 | 63,32% | 57,72% |
| Suisse | | | | | | |
| ROCHE HOLDING Gs. | 18,151 | CHF | 273,50 | 5081321,33 | 1,89% | 1,72 % |
| SONOVA HOLDING AG-REG | 18,471 | CHF | 238,20 | 4503507,99 | 1,67% | 1,52% |
| | | | Total | 9.584.829,32 | 3,56% | 3,25% |
| Total actions et autres valeurs assimilables à des actions | | | | 294.250.444,18 | 109,30% | 99,64% |
| Instruments financiers dérivés | | | | | | |
| Sur devises | | | | | | |
| Contrats à terme (non négociés de gré à gré) | | | | | | |
| VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023 | -27500000 | EUR | 0,91 | -25034735,00 | -9,30% | -8,48% |
| | | | Total | -25.034.735,00 | -9,30% | -8,48% |
| Total instruments financiers dérivés | | | | -25.034.735,00 | -9,30% | -8,48% |
| Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | 269.215.709,18 | 100,00 % | 91,16% |
| II. Dépôts et liquidités | | | | | | |
| Avoirs bancaires à vue | | | | | | |
| KBC Bank | | EUR | | 1152305,01 | | 0,39% |
| KBC Bank | | CHF | | 218565,65 | | 0,07% |
| KBC Bank | | USD | | 365088,01 | | 0,12% |
| | | | Total dépôts et liquidités | 1.735.958,67 | | 0,59% |
| III. Autres créances et dettes | | | | 25.472.263,06 | | 8,63% |
| IV. Autres | | | | -1.103.681,25 | | -0,37% |
| V. Total de la valeur nette d'inventaire | | | | 295.320.249,66 | | 100,00 % |

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

| | |
|------------|-----------------|
| Belgique | 8,05% |
| Canada | 1,19% |
| France | 11,13% |
| Irlande | 2,03% |
| Italie | 1,96% |
| Luxembourg | 2,61% |
| Pays-Bas | 9,53% |
| Taiwan | 2,32% |
| États-Unis | 57,92% |
| Suisse | 3,26% |
| | 100,00 % |

Répartition sectorielle et de taux de change: voir le graphique « répartition sectorielle du portefeuille d'actions » au point 4.1.5 ci-dessus.

4.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Equity

| Taux de rotation | |
|-------------------------------------|----------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 34952322,10 |
| Vendre | 27980821,85 |
| Total 1 | 62.933.143,95 |
| Souscriptions | 34142295,52 |
| Remboursements | 30051769,71 |
| Total 2 | 64.194.065,23 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 283628510,77 |
| Rotation | -0,44% |

| Taux de rotation corrigé | |
|--|----------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 34952322,10 |
| Vendre | 27980821,85 |
| Total 1 | 62.933.143,95 |
| Souscriptions | 34142295,52 |
| Remboursements | 30051769,71 |
| Total 2 | 64.194.065,23 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 283628510,77 |
| Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net | 91,16% |
| Rotation corrigée | 1,42% |

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

4.4.3 Montant des engagements ou valeur nominale

| En valeurs mobilières | date de réalisation | Devise | En devises | En EUR | Lot-size |
|-------------------------------------|---------------------|--------|-------------|-------------|----------|
| VERK TERM EUR/USD 1.0815 06/12/2023 | 08/06/2023 | USD | 27500000,00 | 25427646,79 | 1 |

4.4.4 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2021 | | | | | |
|---------|--|--------|----------------|--------|-------------------|---------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 22,361 | 51,003 | 14,310 | 25,269 | 146,052 | 143,239 |
| B | 410 | 66,881 | 295 | 45,579 | 4,808 | 161,470 |
| B1 | 10 | 32,409 | 10 | 27,620 | 6,595 | 37,593 |
| B2 | 0 | 31,998 | 0 | 44,314 | 0 | 33,916 |
| B4 | 40,725 | 3,778 | 1,875 | 180 | 38,850 | 101,821 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2022 | | | | | |
|---------|--|-------------|----------------|------------|-------------------|-------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 272601,3782 | 221145,7023 | 29846,0428 | 30876,2957 | 388807,3354 | 333508,4066 |
| B | 66989,4602 | 108753,5278 | 1204,0003 | 33146,0000 | 70593,4599 | 237077,5278 |
| B1 | 14399,0935 | 21002,0000 | 10,0000 | 10372,0000 | 20984,0935 | 48223,0000 |
| B2 | 11932,2795 | 10317,6927 | 0,0000 | 11383,0000 | 11932,2795 | 32850,6927 |
| B4 | 14772,9127 | 12039,9769 | 4838,0000 | 780,0000 | 48784,9127 | 113080,9769 |
| I | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023 | | | | | |
|---------|---|------------|----------------|------------|-------------------|-------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 11390,3858 | 26664,9182 | 32637,0236 | 40164,7967 | 367560,6976 | 320008,5281 |
| B | 893,0351 | 27916,1111 | 4736,2383 | 38435,6488 | 66750,2567 | 226557,9901 |
| B1 | 5330,0000 | 30953,0000 | 7399,0935 | 7305,0000 | 18915,0000 | 71871,0000 |
| B2 | 0,0000 | 33564,3073 | 0,0000 | 10300,0000 | 11932,2795 | 56115,0000 |
| B4 | 2700,0000 | 21216,0000 | 0,0000 | 0,0000 | 51484,9127 | 134296,9769 |
| I | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 | 0,0000 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021 | | | |
|---------|--|-------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 5275553,29 | 11187758,70 | 3374237,64 | 5653921,06 |
| B | 95720,77 | 14774780,87 | 76374,70 | 9920037,43 |
| B1 | 2324,80 | 7107156,99 | 2518,20 | 6156579,22 |
| B2 | 0,00 | 6947793,79 | 0,00 | 9735961,21 |
| B4 | 8822359,38 | 873171,31 | 445719,60 | 44230,20 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022 | | | |
|---------|--|-------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 60588599,79 | 46260474,16 | 6745291,97 | 6592832,13 |
| B | 15066409,55 | 23217954,29 | 268549,99 | 7413536,67 |
| B1 | 3256930,96 | 4751815,67 | 2164,60 | 2103822,33 |
| B2 | 2698962,30 | 2201731,25 | 0,00 | 2319372,57 |
| B4 | 3198829,47 | 2599527,67 | 1043653,36 | 154233,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023 | | | |
|---------|--|------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 2534262,95 | 5504483,84 | 7275790,00 | 8351496,02 |
| B | 201923,94 | 5836107,30 | 1047694,89 | 8131160,64 |
| B1 | 1148884,90 | 6497994,62 | 1660968,50 | 1482944,66 |
| B2 | 0,00 | 7168204,29 | 0,00 | 2101715,00 |
| B4 | 585279,00 | 4665154,68 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

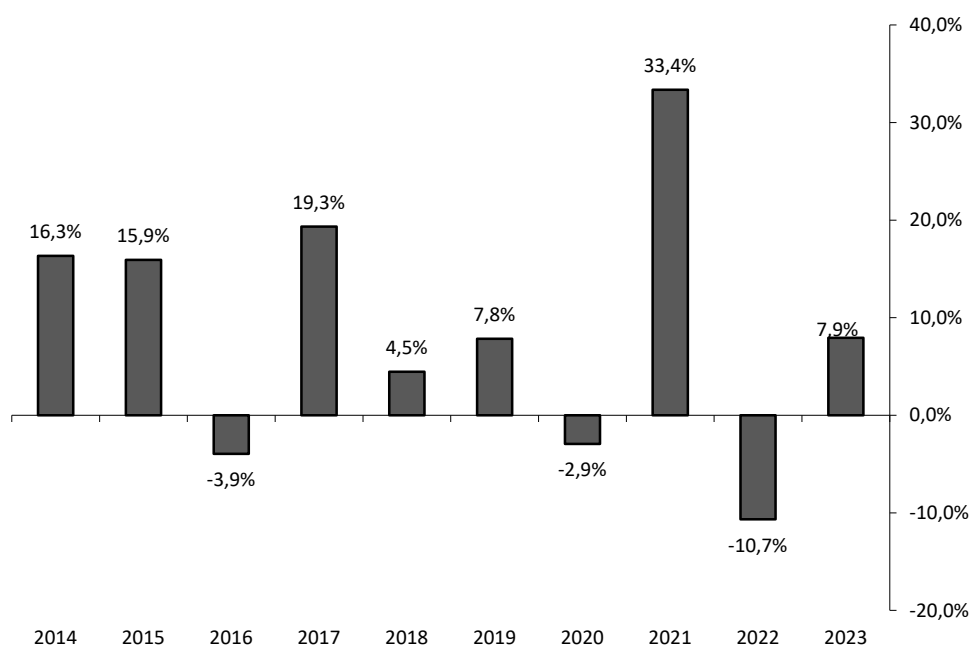
| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | | | |
|--------------|--|--------------|--------|--------------|--------|---------------|--------|
| | du compartiment | d'une part C | | d'une part B | | d'une part B1 | |
| | | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | 168627399,96 | 259,05 | 243,60 | 261,36 | 245,74 | 263,06 | 247,36 |
| 2022 | 262229118,91 | 207,33 | 193,51 | 209,75 | 195,75 | 211,53 | 197,44 |
| 30 juin 2023 | 295320249,66 | 231,12 | 215,34 | 234,12 | 216,52 | 236,35 | 217,22 |

| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | | |
|--------------|--|--------|---------------|--------|--------------|------|
| | d'une part B2 | | d'une part B4 | | d'une part I | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | | 249,36 | 252,98 | 251,85 | | |
| 2022 | 211,60 | 199,56 | 204,45 | 202,07 | | |
| 30 juin 2023 | 236,72 | 219,26 | 229,01 | 221,72 | | |

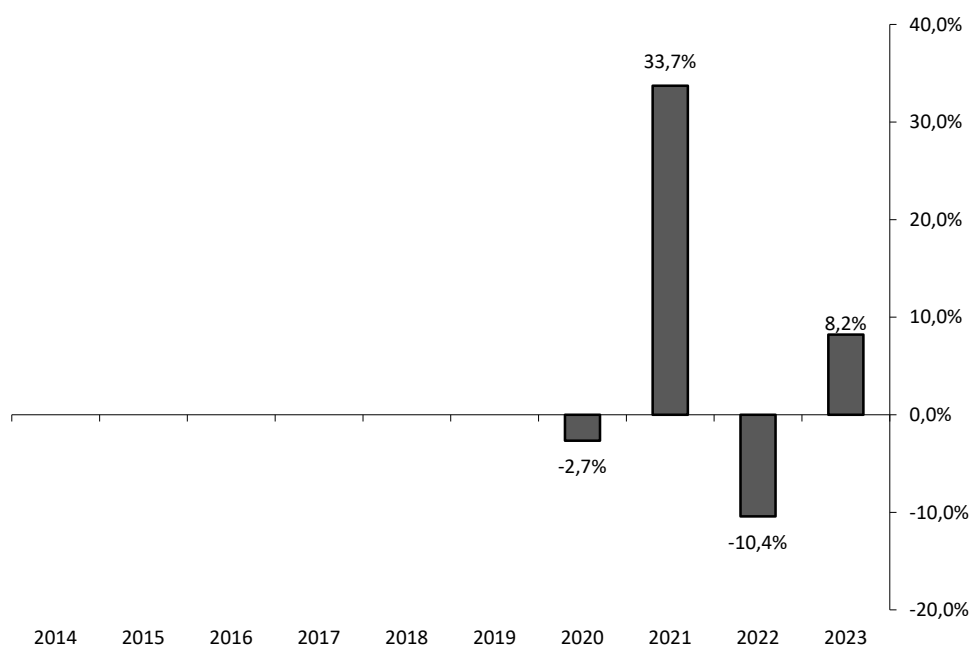
4.4.5 Chiffres de rendement

| Rendements actuariels | 1 an 30/06/22- 30/06/23 | 3 ans 30/06/20- 30/06/23 | 5 ans 30/06/18- 30/06/23 | 10 ans 30/06/13- 30/06/23 |
|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Classe C | 7,94% | 8,75% | 6,13% | 8,08% |
| Classe B | 8,22% | 9,04% | | |
| Classe B1 | 8,43% | 9,25% | | |
| Classe B2 | 8,69% | 9,52% | | |
| Classe B4 | 8,96% | 9,80% | | |

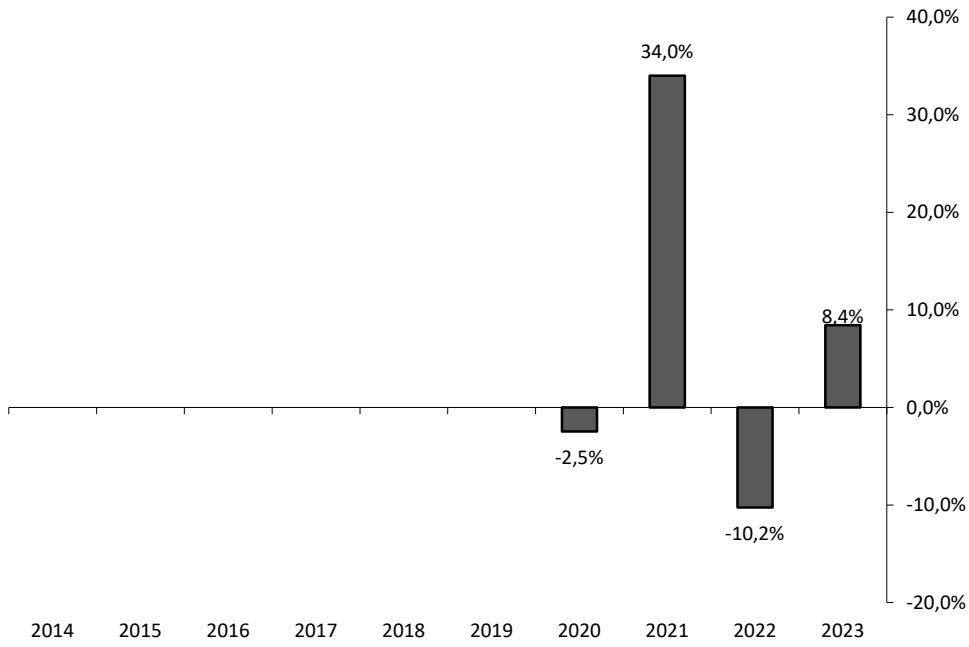
Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel



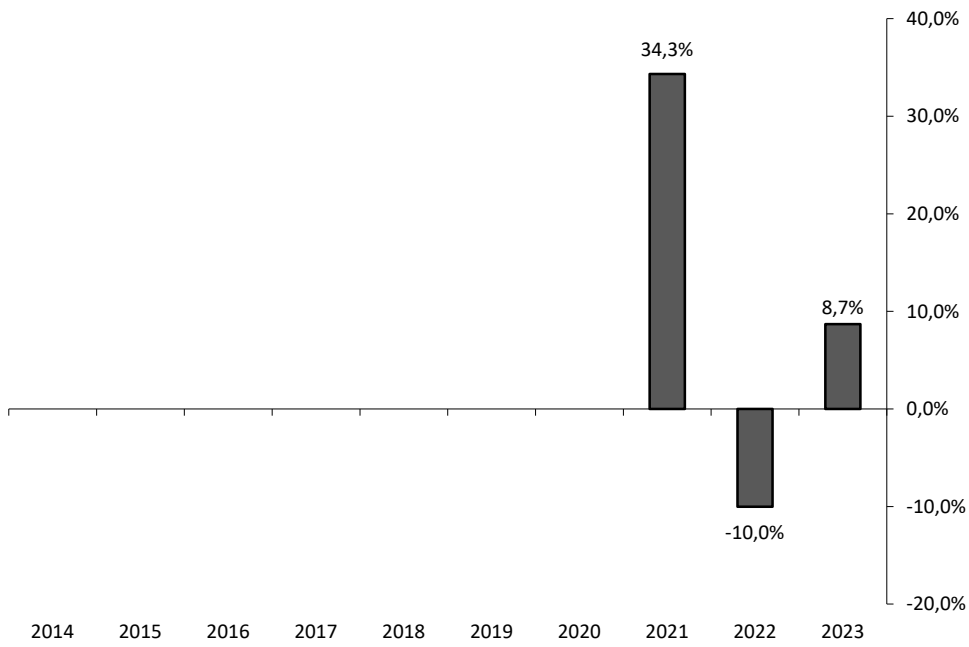
Classe B: diagramme à barres avec rendement annuel



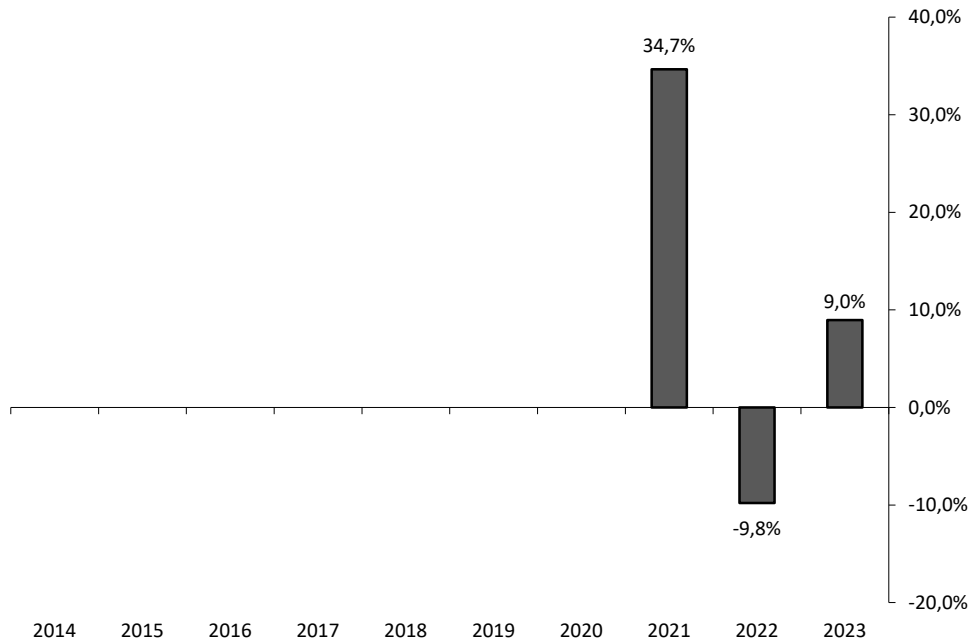
Classe B1: diagramme à barres avec rendement annuel



Classe B2: diagramme à barres avec rendement annuel



Classe B4: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception de la classe « I » qui n'a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

4.4.6 Frais

Frais courants par année pour l'exercice 2022:

| | |
|----|-------|
| C | 1,77% |
| B | 1,50% |
| B1 | 1,30% |
| B2 | 1,05% |
| B4 | 0,80% |

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception de la classe « I » qui n'a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 1,47%, 1,20%, 1,00%, 0,75%, 0,50%, 0,50%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund II Equity à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

4.4.7 Commentaires aux états financiers

Fusion:

Le 16 novembre 2022, une assemblée générale extraordinaire a décidé de fusionner le compartiment Dierickx Leys Fund II Equity avec le compartiment Lawaisse Fund Equity Opportunities de l'OPCVM Lawaisse Fund.

Pour plus d'informations, consultez le site

<https://www.dierickxleys.be/fr/fonds/dierickx-leys-fund-ii-equity-classe-c-capitalisation>.

Les informations relatives aux entrées, sorties, achats et ventes du Lawaisse Fund Equity Opportunities depuis le 1^{er} janvier 2022 jusqu'à la fusion incluse ont été incluses dans les tableaux respectifs ci-dessus.

Exercice des droits de vote:

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionnariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionnariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise www.dierickxleys.be. Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

Autres commentaires:

Classe « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « I ».

5 Dierickx Leys Fund II Growth

5.1 Rapport de gestion

5.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment

Le compartiment a été constitué le 1^{er} octobre 2018.

Les actions de capitalisation et de distribution des classes « C », « B », « B1 », « B2 », « B4 » et « I » ont débuté par une période de souscription du 1^{er} octobre 2018 au 31 octobre 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

5.1.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

5.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement

Le compartiment GROWTH vise à proposer le meilleur résultat global possible en euros, l'accent étant mis sur les placements en actions, sans répartition géographique et sectorielle fixe. La majorité du portefeuille est constituée principalement d'actions d'entreprises qui génèrent une forte croissance des revenus. Les devises faibles sont évitées autant que possible. En outre, des investissements peuvent être effectués dans d'autres instruments (options, futures, OPC, obligations convertibles, espèces ou titres de créance), principalement en vue de protéger le portefeuille contre la baisse et/ou de réduire la volatilité du compartiment.

Aucune garantie formelle n'a été donnée au compartiment ou à ses détenteurs de parts.

Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »).

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.

2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment. Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:
- Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
 - Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
 - Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
 - Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
 - Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.
- Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.
3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.

5.1.4 **Benchmark**

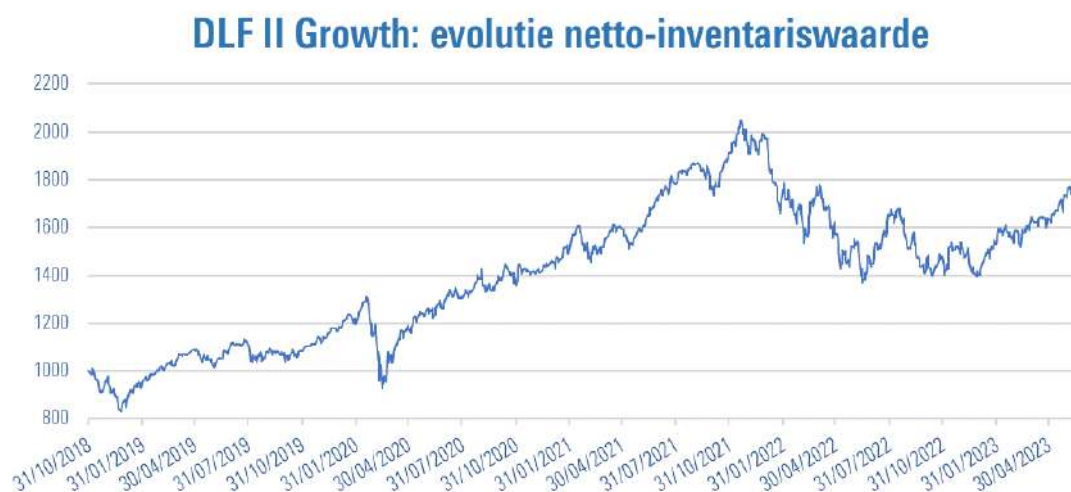
Aucun benchmark n'est suivi.

5.1.5 **Politique menée au cours de l'exercice**

Le portefeuille de Dierickx Leys Fund II Growth est composé d'actions et d'un minimum de liquidités, principalement destinées à absorber d'éventuels retraits. La gestion du portefeuille est active. Cela signifie que, lors de la composition du portefeuille, le gestionnaire fait un choix indépendant des indices.

Le portefeuille est investi presque constamment en actions. Les règles de diversification suivent les règles légales générales.

Performance



Le Dierickx Leys Fund II Growth est géré activement. Cela signifie que la performance n'est pas mesurée par rapport à un « benchmark ». Au cours du premier semestre 2023, le compartiment a réalisé un rendement de + 28,47%. L'indice américain S&P 500 a progressé de 16% en dollars au cours du premier semestre 2023. Le Nasdaq Composite a progressé de pas moins de 32% en dollars américains. L'Euro Stoxx 50 a également progressé de 16% en euros.

Le dollar américain était 2% moins cher qu'au début de l'année, ce qui a eu un impact négatif sur le rendement des actions cotées en USD.

Le portefeuille de Dierickx Leys Fund II Growth est fortement concentré sur la technologie, les produits de luxe discrétionnaires et les services aux secteurs de la santé et de la pharmacie.

L'année 2023 a commencé sous une mauvaise étoile. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont annoncé qu'il y aurait encore beaucoup de relèvements de taux d'intérêt pour freiner l'inflation. Les économies occidentales semblaient se diriger vers la récession et l'économie chinoise était dans l'impasse en raison de la crise du Covid.

Le sentiment s'est inversé lorsque l'inflation a ralenti, grâce à la baisse des prix de l'énergie. Une récession semblait être évitée et le nombre de contaminations en Chine a bien diminué malgré l'abandon de la politique du zéro Covid. Les taux d'intérêt ont en effet baissé depuis le Nouvel An.

Au cours du trimestre, la baisse de l'inflation s'est cependant avérée inférieure aux attentes. Les banquiers centraux ont alors de nouveau appuyé fermement sur l'accélérateur, ce qui a entraîné un nouveau relèvement des taux d'intérêt à long terme. La courbe des rendements s'est de plus en plus inversée: autrement dit, les obligations à deux ans rapportaient beaucoup plus que celles à plus long terme, ce qui est généralement le signe d'une récession. Les relèvements de taux d'intérêt ont également eu un impact négatif sur le portefeuille d'obligations détenues par les banques en tant qu'investissement pour les encours de dépôts. La tâche d'une banque consiste à convertir ces dépôts en crédits à plus long terme. Cependant, ces portefeuilles subissent des pertes en cas de hausses de taux d'intérêt. Compte tenu également d'une baisse plus importante que prévu des dépôts, cela a entraîné la faillite de la Silicon Valley Bank. Un certain nombre d'autres banques régionales américaines ont également fait face à des difficultés. Pour couronner le tout, la fierté suisse Crédit suisse a également soudainement vacillé.

Le Crédit suisse est l'une des plus grandes banques systémiques du monde. Sa faillite aurait pu conduire à une énorme débâcle. Cette situation a été évitée grâce à l'intervention ferme de la banque centrale suisse, qui a mis à disposition suffisamment de liquidités pour assurer un fonctionnement normal du marché.

Pourtant, les conséquences ne sont pas négligeables. Les faillites placent les banquiers centraux devant un dilemme: relever encore les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, sans trop les relever pour éviter la faillite d'une autre banque. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis aujourd'hui, les investisseurs supposent que la Réserve fédérale fera bientôt une pause dans ses relèvements. Les responsables de la BCE indiquent clairement que les relèvements de taux d'intérêt vont se poursuivre pendant un certain temps. Presque au plus fort de la crise du Crédit suisse, la Banque centrale européenne a encore relevé ses taux d'intérêt de 0,5%.

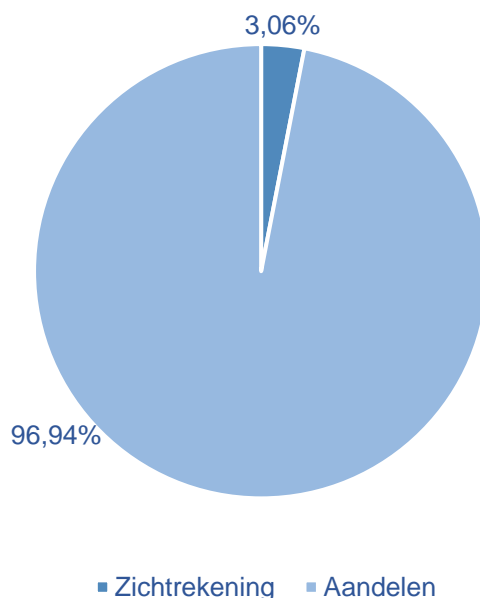
Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont été influencés par l'inflation, les relèvements de taux des banques centrales et les craintes de récession.

L'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis plus d'un an dans de nombreux pays européens et aux États-Unis. L'inflation de base, qui ne tient pas compte de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, reste obstinément supérieure à l'objectif de 2%, avec des chiffres compris entre 4 et 6% selon les pays. Même si la Réserve fédérale a fait une pause dans ses relèvements de taux d'intérêt pour la première fois depuis 13 mois, son président a laissé entendre que nous pouvons nous attendre à de nouvelles hausses de taux d'intérêt à l'automne. La Banque centrale européenne a poursuivi sa série de relèvements de taux lors de la dernière réunion du semestre et prévoit d'autres relèvements dans le courant de l'année. Les taux d'intérêt reviennent ainsi aux niveaux observés avant le début de la crise financière en 2008. Les hausses de taux d'intérêt ont un effet à la baisse sur la demande de crédit des ménages et des entreprises.

Après une fin d'année 2022 pessimiste, les actions, en particulier, ont connu une belle reprise au cours du premier semestre de l'année. Un phénomène notable est la hausse du marché boursier américain limitée à seulement sept actions, dont Nvidia, Apple Computer, Alphabet, Microsoft et Tesla. Le marché dans son ensemble est beaucoup moins bien loti. Les actions industrielles ont particulièrement souffert de la baisse de la demande. En raison de l'accent mis sur la qualité, le portefeuille ne contient pas de noms industriels très sensibles à la conjoncture variable. Le secteur des services fait preuve d'une grande résistance, ce qui permet à l'économie de ne pas entrer en récession.

Répartition des actifs

DLF II Growth: répartition de l'actif



Le portefeuille était investi à près de 100% en actions au premier semestre 2023. La part des liquidités se situait la plupart du temps entre 0 et 4%.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, et reste investi au maximum dans un portefeuille qui vise la qualité, comme décrit ci-dessous.

Le gestionnaire du compartiment n'a procédé à aucune adaptation du processus d'investissement en actions décrit ci-dessous.

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

Pour la grande majorité de la sélection des actions, les gestionnaires se basent sur le groupe de sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le compartiment n'influence fortement la formation des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises dont la valeur en bourse est supérieure à 1 milliard d'euros.

Les entreprises restantes sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

La stratégie ESG (Environnement, Social & Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas aux critères de durabilité fixés. D'autre part, des informations ESG pertinentes sont toujours intégrées dans les analyses d'entreprise car ces données peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières attendues.

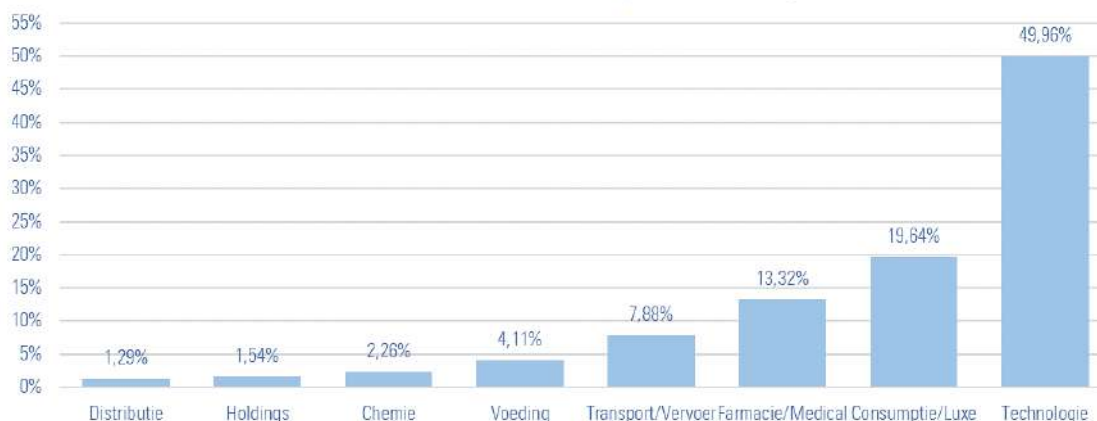
Les gestionnaires visent une politique d'investissement durable où les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique tant aux actions, aux obligations et/ou qu'aux autres produits financiers.

Un certain nombre de paramètres qualitatifs sont ensuite ajoutés. Les entreprises disposent de préférence d'un avantage concurrentiel, également appelé « moat ». Cette métaphore fait référence aux profondes douves qui devaient protéger les châteaux médiévaux contre les assaillants. Les entreprises peuvent également ainsi, dans certaines circonstances, tenir la concurrence à distance. Dans des circonstances normales, une entreprise possédant un service ou un produit à succès doit faire face à la concurrence après un certain temps, de sorte que les marges initialement élevées diminuent progressivement. Pourtant, un certain nombre d'entreprises parviennent à maintenir leur avantage concurrentiel. Les immobilisations incorporelles comme les brevets et les marques déposées en sont un exemple. Un brevet protège une entreprise contre les copies de son invention pendant longtemps. Une marque forte est une autre immobilisation incorporelle qui incite les consommateurs à payer davantage pour votre produit ou le service, ce qui améliore les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base de coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service moins cher, de sorte que le consommateur vous choisit. Le volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui renforce son avantage sur ses concurrents. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté de changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il a tendance à rester chez ce fournisseur, même si celui-ci augmente ses prix au cours de la phase suivante.

Pour le compartiment Dierickx Leys Fund II Growth, le gestionnaire vise plutôt une croissance soutenue qui dépasse largement celle de l'économie en général. L'évaluation n'est prise en compte que lorsqu'il s'agit de décider d'inclure ou non une action dans le portefeuille. Ces entreprises à croissance extrême doivent être rentables. En moyenne, le portefeuille d'actions est plus cher en termes de ratios cours/valeur comptable et cours/bénéfices que celui du compartiment Dierickx Leys Fund II Equity.

Répartition sectorielle

DLF II Growth: sectorverdeling aandelenportefeuille



La composition du portefeuille est relativement stable. En effet, un leader du marché le reste plus longtemps.

Le secteur technologique reste de loin le plus important du portefeuille. Cela s'explique par le fait qu'un grand nombre d'entreprises sont des leaders mondiaux du marché. Le poids du secteur a légèrement augmenté, passant de 49% fin 2022 à 50% à la mi-2023. La position dans les fournisseurs de cartes de crédit Mastercard et Visa a été réduite de près de moitié au profit d'autres noms dans d'autres secteurs. Le poids d'Activision Blizzard a également été augmenté. Grâce aux performances exceptionnelles d'actions telles qu'Adobe, Apple Computer, Nvidia Corp, Salesforce et à l'élargissement de la position dans Veeva Systems et à nouveau Adobe, le poids du secteur est resté intact.

Le secteur de la consommation et du luxe est passé de 18% à 19,6%. C'est une conséquence de l'ajout de Booking Holding au portefeuille.

Malgré l'inclusion de Novo Nordisk, le poids du secteur pharmaceutique est passé de 14,2% à 13,3%. Cela s'explique par la performance relativement faible du cours des actions de certaines entreprises du secteur.

Le secteur automobile, qui est passé de 4,4% à 7,9%, a bénéficié de l'intégration de Tesla dans le portefeuille.

Le secteur des holdings a vu son poids diminuer de 4,5% à 1,5%, en raison de la vente d'actions de Partners Group.

Changements

Nouveautés dans le portefeuille d'actions:

Booking Holdings

Booking Holdings comprend différents sites web de réservation, notamment de restaurants, d'hôtels, de voitures de location et de billets d'avion. Outre Booking.com, l'entreprise américaine gère des sites web tels que Agoda.com, KAYAK.com, Priceline.com, Rentalcars.com, Cheapflights.com, Opentable.com et Momondo.com. En 2019 (avant le COVID), près de 845 millions de nuitées ont été réservées sur ces plateformes de réservation, contre 390 millions chez le concurrent Expedia. L'entreprise comptait plus de 20 700 employés en 2022 et était présente dans plus de 220 pays.

Novo Nordisk

Novo Nordisk est une multinationale pharmaceutique danoise qui emploie aujourd'hui environ 47 000 personnes et vend des médicaments dans plus de 168 pays à travers 80 filiales internationales. L'entreprise a été fondée en 1923 et son siège social se trouve à Bagsvaerd, au Danemark.

L'entreprise est active dans le développement, la production et la distribution de médicaments contre le diabète (insuline, GLP-1), l'obésité (Saxenda, Wegovy) et d'autres maladies chroniques (principalement dans le domaine des maladies du sang et des anomalies du système endocrinien). La division biopharmaceutique du groupe développe des produits notamment contre l'hémophilie, les troubles de la croissance et un traitement hormonal substitutif.

Novo Nordisk présente son chiffre d'affaires en trois divisions opérationnelles différentes:

- Diabetes Care (+/- 80% du chiffre d'affaires total): cette division développe et fabrique principalement des produits pour traiter le diabète (de type 1 et de type 2). Il s'agit essentiellement de différents types d'insuline (à action rapide, à action prolongée ou prémélangée) ainsi que de la dernière génération de médicaments stimulant la production d'insuline (GLP-1)
- Obesity Care (+/- 6% du chiffre d'affaires total): ce segment développe des médicaments pour lutter contre le surpoids (ou l'obésité). Même s'il s'agit de la plus petite division du groupe, c'est aussi celle qui connaît la croissance la plus rapide. Cela peut s'expliquer par le niveau élevé des dépenses de recherche et développement consacrées à cette division et par le lancement réussi de nouveaux produits (comme Wegovy).

- Biopharm & other (+/- 14% du chiffre d'affaires total): cette division comprend un portefeuille de produits contre les maladies sanguines rares ou les troubles hormonaux.

Tesla

Le fabricant américain de véhicules électriques Tesla a été fondé en 2003. Un an après sa création, Elon Musk a investi dans l'entreprise et en a progressivement pris le contrôle. Aujourd'hui, Tesla fabrique des voitures électriques, ainsi que des camions et des systèmes de stockage d'énergie.

Sorties du portefeuille d'actions:

Partners Group

Par le biais de ses fonds, l'entreprise suisse Partners Group investit, entre autres, en private equity (actions de sociétés non cotées), private debt (prêts privés), private real estate (biens immobiliers particuliers) et private infrastructure (infrastructures privées). Partners Group est le conseiller/gestionnaire d'investissements dans des fonds et investit elle-même, mais seulement dans une mesure limitée (généralement 1% de chaque fonds lancé). L'entreprise compte environ 1 500 employés, dont une part importante est active dans les équipes d'investissement. Elle tire ses revenus des frais de gestion (environ 1,25%) sur les fonds et des commissions de performances (performance fees: environ 0,20% à 0,50%). La clientèle se compose d'investisseurs institutionnels comme des compagnies d'assurances, des institutions financières, des fonds de pension, des family offices et des particuliers très fortunés.

Répartition des devises



Le portefeuille est axé sur les États-Unis, ce qui explique la forte exposition au dollar américain.

5.1.6 Future politique

Actions

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille reste presque entièrement investi en actions conformément à la philosophie d'investissement décrite ci-dessus.

Espèces

La position de liquidités reste comprise entre 0 et 4% du total et est principalement destinée à absorber des sorties.

5.1.7 Classe de risque

Le compartiment se situe dans la classe de risque 5 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

5.2 Bilan (chiffres semestriels)

Section 1^{ère}. - Schéma du bilan

TOTAL DE L'ACTIF NET

I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés

III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
 - a. Montants à recevoir
 - b. Avoirs fiscaux
 - c. Collateral
 - d. Autre
- B. Dettes
 - a. Montants à payer (-)
 - b. Dettes fiscales (-)

V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice (du semestre)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|----------------------|----------------------|
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 89.068.270,45 | 67.715.377,08 |
| I Actifs immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| A. Frais d'établissement et d'organisation | | |
| B. Immobilisations incorporelles | | |
| C. Immobilisations corporelles | | |
| II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 86.783.841,51 | 67.586.678,05 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | | |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 86783841,51 | 67586678,05 |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| III Créances et dettes à plus d'un an | 0,00 | 0,00 |
| A. Créances | | |
| B. Dettes | | |
| IV Créances et dettes à un an au plus | -102.474,85 | 34.993,06 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 134971,36 | 49283,05 |
| b. Avoirs fiscaux | | 276,41 |
| c. Collateral | | |
| d. Autre | | |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -237446,21 | -14566,40 |
| b. Dettes fiscales (-) | | |
| V Dépôts et liquidités | 2.740.343,35 | 404.519,36 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 2740343,35 | 404519,36 |
| B. Avoirs bancaires à terme | | |
| C. Autre | | |
| VI Comptes de régularisation | -353.439,56 | -310.813,39 |
| A. Charges à reporter | | |
| B. Produits acquis | | |
| C. Charges à imputer (-) | -353439,56 | -310813,39 |
| D. Produits à reporter (-) | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 89.068.270,45 | 67.715.377,08 |
| A. Capital | 69284552,97 | 92953226,77 |
| B. Participations au résultat | 744132,10 | 692703,89 |
| C. Résultat reporté | 0,00 | 0,00 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 19039585,38 | -25930553,58 |

Section 2. - Postes hors bilan

| | | | |
|-------------|--|-------------|-------------|
| I | Sûretés réelles (+/-) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Collateral | | |
| | B. Autres sûretés réelles (+/-) | | |
| II | Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats d'option et warrants achetés | | |
| | B. Contrats d'option et warrants vendus | | |
| III | Montants notionnels des contrats à terme (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats à terme achetés | | |
| | B. Contrats à terme vendus | | |
| IV | Montants notionnels des contrats de swap (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats de swap achetés | | |
| | B. Contrats de swap vendus | | |
| V | Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats achetés | | |
| | B. Contrats vendus | | |
| VI | Montants non appelés sur actions | 0,00 | 0,00 |
| VII | Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| VIII | Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| IX | Instruments financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |

5.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|---------------------------|---------------------------|
| Section 3. - Schéma du compte de résultats | | |
| I Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 19.327.036,92 | -25.639.483,83 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | | |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 20147626,04 | -30836670,32 |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| c. Autres valeurs assimilables à des actions | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| G. Créances, dépôts, liquidités et dettes | | |
| H. Positions et opérations de change | | |
| a. Instruments financiers dérivés | | |
| b. Autres positions et opérations de change | -820589,12 | 5197186,49 |
| II Produits et charges des placements | 359.953,66 | 313.923,40 |
| A. Dividendes | 389206,30 | 373106,47 |
| B. Intérêts (+/-) | | |
| a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire | | |
| b. Dépôts et liquidités | 5046,66 | -4734,10 |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | | |
| D. Contrats de swap | | |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| a. D'origine belge | | |
| b. D'origine étrangère | -34299,30 | -54448,97 |
| F. Autres produits provenant des placements | | |
| III Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison | | |
| B. Autre | | |
| IV Coûts d'exploitation | -632.552,65 | -604.993,15 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -12206,57 | -3126,77 |
| B. Charges financières (-) | | |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -5685,21 | -6051,08 |
| D. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | | |
| Classe C | -408164,27 | -428032,01 |
| Classe B | -48325,29 | -49747,24 |
| Classe B1 | -50637,40 | -27385,85 |
| Classe B2 | -14906,43 | -23121,90 |
| Classe B4 | | |
| Classe I | | |
| b. Gestion administrative et comptable | -27191,19 | -27360,53 |
| c. Rémunération commerciale | | |
| E. Frais administratifs (-) | | |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | | |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -408,11 | -220,78 |
| H. Services et biens divers (-) | -13207,44 | -9063,11 |
| I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-) | | |
| J. Taxes | | |
| Classe C, B, B1, B2, B4 | -47610,79 | -28862,41 |
| Classe I | | |
| K. Autres charges (-) | -4209,95 | -2021,47 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | -272.598,99 | -291.069,75 |
| SOUS-TOTAL II + III + IV | -272.598,99 | -291.069,75 |

| | | | |
|------------|--|----------------------|-----------------------|
| V | Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat | 19.054.437,93 | -25.930.553,58 |
| VI | Impôts sur le résultat | 14.852,55 | |
| VII | Résultat de l'exercice (du semestre) | 19.039.585,38 | -25.930.553,58 |

5.4 Composition de l'actif et chiffres clés

5.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

| Désignation | Quantité | Devise | Cours | Évaluation | % de fonds détenus | % de portefeuille | % d'actifs nets |
|---|----------|--------|--------------|----------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | | | | |
| Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | | | | | | |
| Actions | | | | | | | |
| Danemark | | | | | | | |
| NOVO NORDISK A/S-B | 16,006 | DKK | 1099,40 | 2363789,75 | | 2,72% | 2,65% |
| | | | Total | 2.363.789,75 | | 2,72% | 2,65% |
| France | | | | | | | |
| HERMES INTERNATIONAL | 1,763 | EUR | 1990,00 | 3508370,00 | | 4,04% | 3,94% |
| KERING | 4,074 | EUR | 505,60 | 2059814,40 | | 2,37% | 2,31% |
| L'OREAL | 6,584 | EUR | 427,10 | 2812026,40 | | 3,24% | 3,16% |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 4,042 | EUR | 863,00 | 3488246,00 | | 4,02% | 3,92% |
| SARTORIUS STEDIM BIOTECH | 5,907 | EUR | 228,70 | 1350930,90 | | 1,56% | 1,52% |
| | | | Total | 13.219.387,70 | | 15,23% | 14,84% |
| Italie | | | | | | | |
| MONCLER SPA | 43,691 | EUR | 63,34 | 2767387,94 | | 3,19% | 3,11% |
| | | | Total | 2.767.387,94 | | 3,19% | 3,11% |
| Luxembourg | | | | | | | |
| EUROFINS SCIENTIFIC | 23,635 | EUR | 58,16 | 1374611,60 | | 1,58% | 1,54% |
| | | | Total | 1.374.611,60 | | 1,58% | 1,54% |
| Pays-Bas | | | | | | | |
| ASML HOLDING NV | 5,264 | EUR | 663,00 | 3490032,00 | | 4,02% | 3,92% |
| FERRARI NV | 13,328 | EUR | 299,50 | 3991736,00 | | 4,60% | 4,48% |
| | | | Total | 7.481.768,00 | | 8,62% | 8,40% |
| Taiwan | | | | | | | |
| TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR | 25,615 | USD | 100,92 | 2369663,40 | | 2,73% | 2,66% |
| | | | Total | 2.369.663,40 | | 2,73% | 2,66% |
| États-Unis d'Amérique | | | | | | | |
| ACTIVISION BLIZZARD INC | 35,000 | USD | 84,30 | 2704647,54 | | 3,12% | 3,04% |
| ADOBE INC | 6,564 | USD | 488,99 | 2942277,35 | | 3,39% | 3,30% |
| ALPHABET INC-CL C | 25,380 | USD | 120,97 | 2814390,50 | | 3,24% | 3,16% |
| AMAZON.COM INC | 9,367 | USD | 130,36 | 1119334,60 | | 1,29% | 1,26 % |
| APPLE INC | 22,110 | USD | 193,97 | 3931319,74 | | 4,53 % | 4,41% |
| BOOKING HOLDINGS INC | 986 | USD | 2700,33 | 2440668,60 | | 2,81% | 2,74% |
| DANAHER CORP | 10,083 | USD | 240,00 | 2218278,49 | | 2,56% | 2,49% |
| FORTINET INC | 58,906 | USD | 75,59 | 4081679,84 | | 4,70% | 4,58% |
| INTUIT INC | 6,274 | USD | 458,19 | 2635149,01 | | 3,04% | 2,96% |
| INTUITIVE SURGICAL INC | 9,059 | USD | 341,94 | 2839521,92 | | 3,27% | 3,19% |
| MASTERCARD INC - A | 6,765 | USD | 393,30 | 2438971,95 | | 2,81% | 2,74% |
| MICROSOFT CORP | 11,034 | USD | 340,54 | 3444420,53 | | 3,97% | 3,87% |
| MONSTER BEVERAGE CORP | 67,606 | USD | 57,44 | 3559710,92 | | 4,10% | 4,00% |
| NVIDIA CORP | 12,927 | USD | 423,02 | 5012723,02 | | 5,78% | 5,63% |
| SALESFORCE INC | 13,166 | USD | 211,26 | 2549682,98 | | 2,94% | 2,86% |
| TESLA INC | 11,877 | USD | 261,77 | 2849979,18 | | 3,28% | 3,20% |
| VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A | 13,926 | USD | 197,73 | 2524143,35 | | 2,91% | 2,83% |
| VISA INC-CLASS A SHARES | 10,873 | USD | 237,48 | 2366963,09 | | 2,73% | 2,66% |
| ZOETIS INC | 8,950 | USD | 172,21 | 1412851,32 | | 1,63% | 1,59% |
| | | | Total | 53.886.713,93 | | 62,09% | 60,50% |
| Suède | | | | | | | |
| EQT AB | 76,496 | SEK | 207,40 | 1347838,35 | | 1,55% | 1,51% |
| | | | Total | 1.347.838,35 | | 1,55% | 1,51% |
| Suisse | | | | | | | |
| GIVAUDAN (REG) | 650 | CHF | 2965,00 | 1972680,84 | | 2,27% | 2,21% |
| | | | Total | 1.972.680,84 | | 2,27% | 2,21% |
| Total actions et autres valeurs assimilables à des actions | | | | 86.783.841,51 | | 100,00 % | 97,44% |
| Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | 86.783.841,51 | | 100,00 % | 97,44% |

II. Dépôts et liquidités

Avoirs bancaires à vue

| | | | |
|-----------------------------------|-----|---------------------|--------------|
| KBC Bank | EUR | 1803758,99 | 2,03% |
| KBC Bank | CHF | 28974,79 | 0,03% |
| KBC Bank | SEK | 9753,66 | 0,01% |
| KBC Bank | USD | 897855,91 | 1,01% |
| Total dépôts et liquidités | | 2.740.343,35 | 3,08% |

III. Autres créances et dettes

-102.474,85 **-0,12%**

IV. Autres

-353.439,56 **-0,40%**

V. Total de la valeur nette d'inventaire

89.068.270,45 **100,00 %**

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

| | |
|-----------------|--------|
| Danemark | 2,72% |
| France | 15,23% |
| Italie | 3,19% |
| Luxembourg | 1,58% |
| Pays-Bas | 8,62% |
| Taiwan | 2,73% |
| États-Unis | 62,11% |
| Suède | 1,55% |
| Suisse | 2,27% |
| 100,00 % | |

Répartition sectorielle et de taux de change: voir le graphique « répartition sectorielle du portefeuille d'actions » au point 5.1.5 ci-dessus.

5.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II Growth

| Taux de rotation | |
|-------------------------------------|----------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 9924142,81 |
| Vendre | 7415625,12 |
| Total 1 | 17.339.767,93 |
| Souscriptions | 13335905,51 |
| Remboursements | 9294735,47 |
| Total 2 | 22.630.640,98 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 77564779,77 |
| Rotation | -6,82% |

| Taux de rotation corrigé | |
|--|----------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 9924142,81 |
| Vendre | 7415625,12 |
| Total 1 | 17.339.767,93 |
| Souscriptions | 13335905,51 |
| Remboursements | 9294735,47 |
| Total 2 | 22.630.640,98 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 77564779,77 |
| Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net | 97,44% |
| Rotation corrigée | -5,92% |

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

5.4.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation en 2021 | | | | | |
|---------|---|--------|----------------|-------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 2,504 | 12,502 | 409 | 2,592 | 5,912 | 30,096 |
| B | 0 | 2,899 | 0 | 1,053 | 0 | 5,532 |
| B1 | 0 | 382 | 0 | 1,024 | 0 | 2,663 |
| B2 | 0 | 1,465 | 0 | 1,070 | 0 | 3,780 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation en 2022 | | | | | |
|---------|---|-------|----------------|-------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 1,070 | 3,828 | 818 | 4,186 | 6,164 | 29,738 |
| B | 21 | 1,113 | 13 | 2,217 | 8 | 4,428 |
| B1 | 0 | 1,490 | 0 | 3 | 0 | 4,150 |
| B2 | 0 | 65 | 0 | 1,465 | 0 | 2,380 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023 | | | | | |
|---------|---|-------|----------------|-------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 239 | 2,184 | 249 | 3,544 | 6,154 | 28,378 |
| B | 0 | 1,635 | 8 | 845 | 0 | 5,218 |
| B1 | 0 | 4,128 | 0 | 1,254 | 0 | 7,024 |
| B2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2,380 |
| B4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021 | | | |
|---------|--|-------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 4252637,05 | 20873178,55 | 702768,81 | 4545778,64 |
| B | 0,00 | 4944552,79 | 0,00 | 1847714,95 |
| B1 | 0,00 | 621661,64 | 0,00 | 1890392,39 |
| B2 | 0,00 | 2396659,75 | 0,00 | 2016554,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022 | | | |
|---------|--|------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 1742452,62 | 6180399,37 | 1310494,48 | 6579280,56 |
| B | 35402,81 | 1818129,50 | 20613,33 | 3649822,71 |
| B1 | 0,00 | 2400077,65 | 0,00 | 4730,95 |
| B2 | 0,00 | 99918,00 | 0,00 | 2109014,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023 | | | |
|---------|--|------------|----------------|------------|
| Année | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 386032,17 | 3615525,96 | 399407,44 | 5545403,29 |
| B | 0,00 | 2652112,40 | 12818,06 | 1361474,76 |
| B1 | 0,00 | 6682234,98 | 0,00 | 1975631,92 |
| B2 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| B4 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

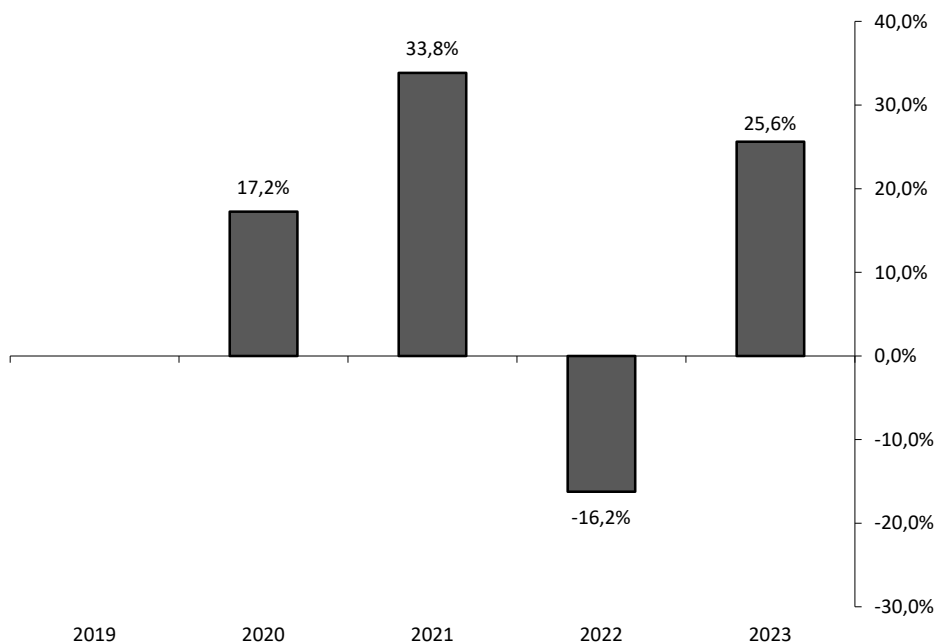
| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | | | |
|--------------|--|--------------|---------|--------------|---------|---------------|---------|
| Année | du compartiment | d'une part C | | d'une part B | | d'une part B1 | |
| | | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | 94819810,96 | 1969,55 | 1969,55 | | 1986,40 | | 1998,97 |
| 2022 | 65987515,03 | 1402,10 | 1402,10 | 1417,92 | 1417,92 | | 1429,75 |
| 30 juin 2023 | 89068270,45 | 1801,27 | 1801,27 | 1824,05 | 1824,05 | | 1841,11 |

| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | | |
|--------------|--|---------|---------------|------|--------------|------|
| Année | d'une part B2 | | d'une part B4 | | d'une part I | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | | 2007,47 | | | | |
| 2022 | | 1439,43 | | | | |
| 30 juin 2023 | | 1855,89 | | | | |

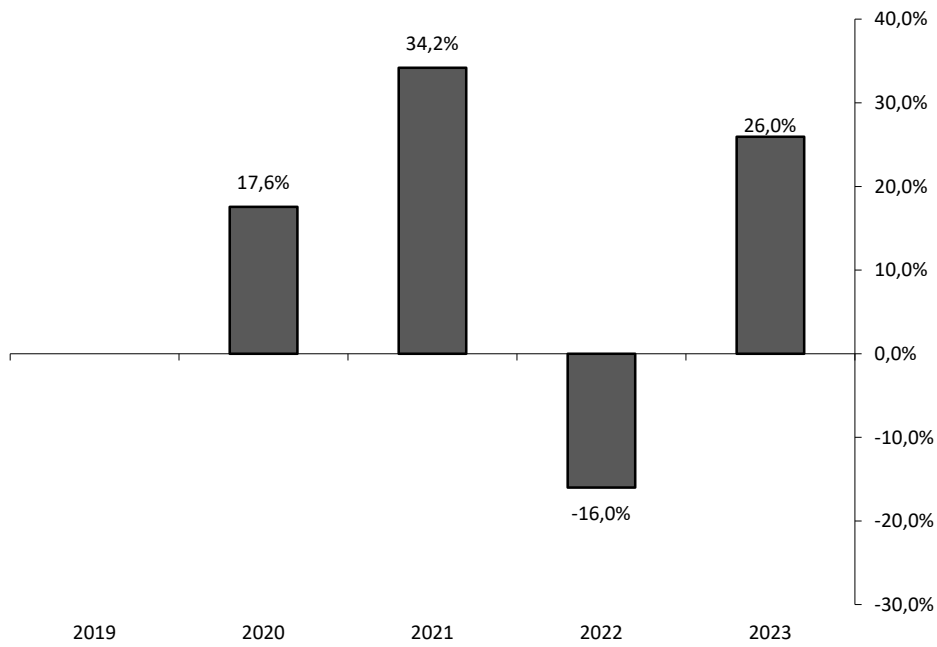
5.4.4 Chiffres de rendement

| Rendements actuariels | 1 an 30/06/22- 30/06/23 | 3 ans 30/06/20- 30/06/23 | 5 ans 30/06/18- 30/06/23 | 10 ans 30/06/13- 30/06/23 |
|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Classe C | 25,61% | 12,09% | | |
| Classe B | 25,95% | 12,39% | | |
| Classe B1 | 26,20% | 12,61% | | |
| Classe B2 | 26,52% | 12,90% | | |

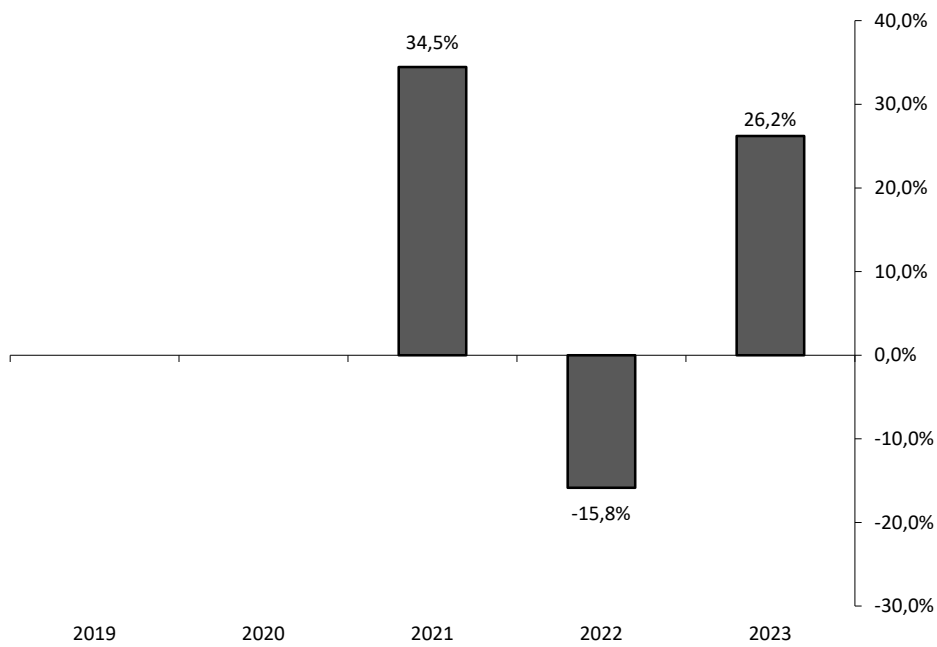
Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel



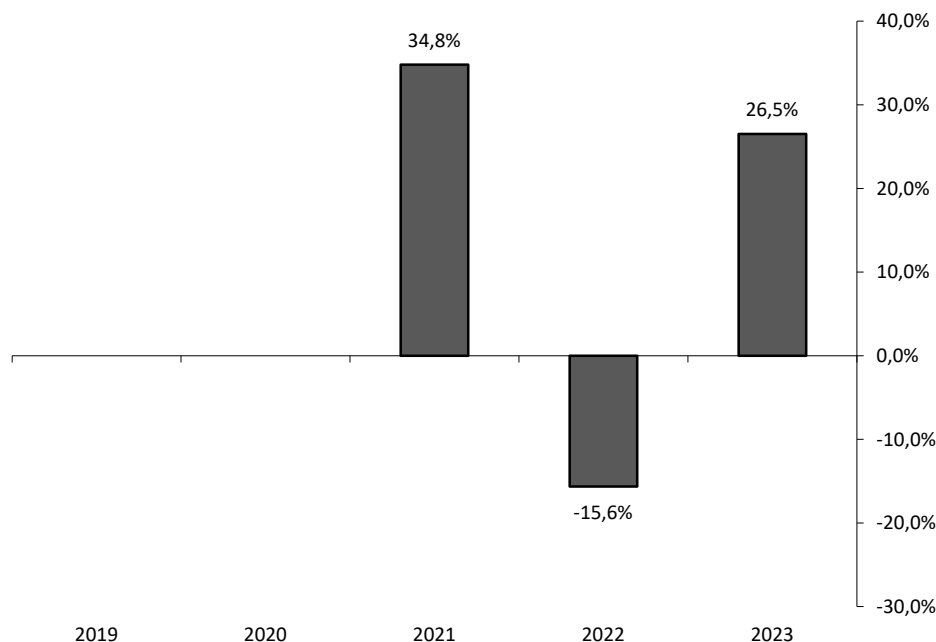
Classe B: diagramme à barres avec rendement annuel



Classe B1: diagramme à barres avec rendement annuel



Classe B2: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Pour les classes B4 et I, les chiffres de rendement ne sont pas encore indiqués car elles n'ont pas d'actionnaires au 30/06/2023.

5.4.5 Frais

Frais courants par année pour l'exercice 2022:

| | |
|----|-------|
| C | 1,69% |
| B | 1,42% |
| B1 | 1,22% |
| B2 | 0,97% |

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception des classes « B4 » et « I » qui n'ont pas d'actionnaires au 30/06/2023.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 1,47%, 1,20%, 1,00%, 0,75%, 0,50%, 0,50%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund II Growth à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

5.4.6 Commentaires aux états financiers

Exercice des droits de vote:

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionnariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionnariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise www.dierickxleys.be. Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

Autres commentaires:

Classe « B4 » et « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « B4 » et « I ».

6 Dierickx Leys Fund II DBI

6.1 Rapport de gestion

6.1.1 Date de début et prix de souscription du compartiment

Le compartiment a commencé le 19 juillet 2018.

Les actions de capitalisation et de distribution de classe « C » ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

Les actions de capitalisation et de distribution de classe « I » ont débuté par une période de souscription du 19 juillet 2018 au 27 juillet 2018 avec un prix de souscription initial de 1.000 €.

6.1.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

6.1.3 Objectif et lignes directrices de la politique d'investissement

Le compartiment DBI vise à proposer le meilleur résultat global possible en euros, l'accent étant mis sur les placements en actions, sans répartition géographique et sectorielle fixe. Ce faisant, il est assuré que les actionnaires assujettis à l'impôt sur les sociétés bénéficient de dividendes déductibles au titre du revenu définitivement imposé.

L'objectif du compartiment est de distribuer chaque année aux actions de distribution au moins 90% des revenus perçus par le compartiment, après déduction des rémunérations, provisions et frais, conformément à l'article 203 du CIR 92 et toute modification ultérieure de cet article et d'autres dispositions connexes.

Aucune garantie formelle n'a été donnée au compartiment ou à ses détenteurs de parts.

Aspects sociaux, éthiques et sociétaux:

Ce compartiment s'efforce de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, sans cependant avoir pour but d'atteindre un objectif environnemental ou de réaliser un objectif social. Le compartiment n'a pas fait état d'un indice comme indice de référence. Le compartiment se qualifie dès lors en tant que produit décrit dans l'article 8 du Règlement européen du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »).

D'une part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que l'émission de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres. D'autre part, le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises avec une bonne gouvernance et ainsi à ne pas sélectionner des entreprises présentant un risque élevé en ce qui concerne notamment la fraude, la corruption, les violations des droits de l'homme, la sécurité du personnel et la confidentialité des données. Le compartiment n'a cependant pas pour objet un investissement durable qui contribue à atteindre un objectif environnemental ou à réaliser un objectif social.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. **Screening négatif:** Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
2. **Intégration ESG:** Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale du prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.
Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:
 - Les entreprises les plus performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
 - Les entreprises les moins performantes au plan du rating du risque ESG sont automatiquement évitées dans l'univers de placement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
 - Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
 - Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
 - Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESC, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>. Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'intégration, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » dans la section générale du prospectus.
4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.
5. Le gestionnaire évalue si la méthodologie de sélection est respectée dans le processus de l'investissement.

Si le compartiment investit via des dérivés, il est tenu compte du caractère écologique ou social de la contrepartie ou au niveau de l'actif sous-jacent.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques écologiques et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.

6.1.4 Benchmark

Aucun benchmark n'est suivi.

6.1.5 Politique menée au cours de l'exercice

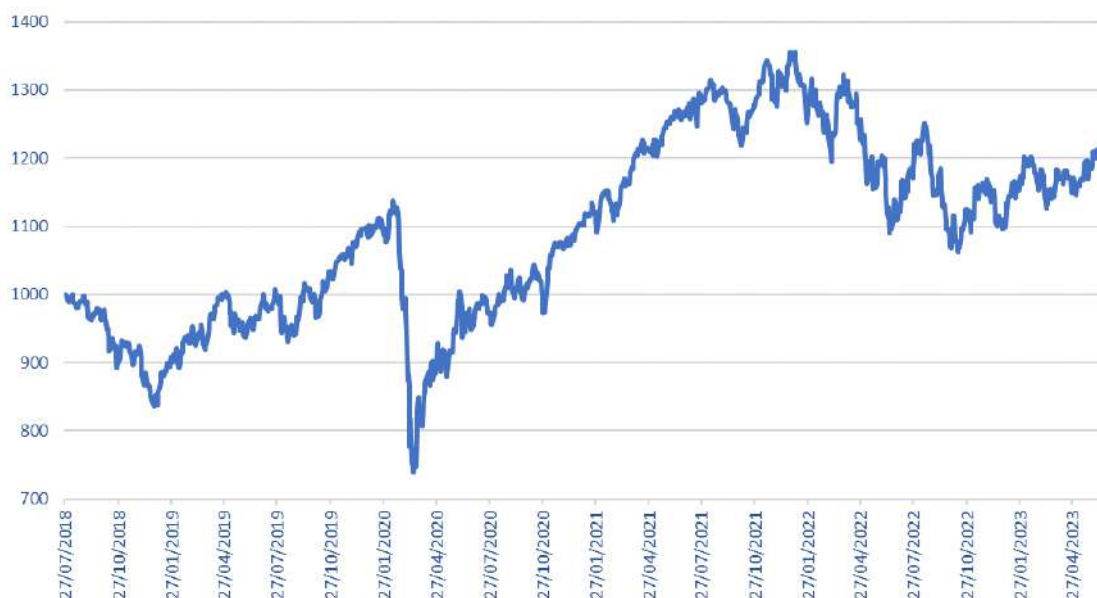
Le portefeuille de Dierickx Leys Fund II DBI est composé d'actions et d'un minimum de liquidités, principalement destinées à absorber d'éventuels retraits. Dans sa sélection, le gestionnaire tient compte des conditions liées au statut RDT et vise à ce que les dividendes et les plus-values des sociétés qui investissent dans le compartiment soient à 100% fiscalement avantageux.

La gestion du portefeuille est active. Cela signifie que, lors de la composition du portefeuille, le gestionnaire fait un choix indépendant des indices.

Le portefeuille est investi presque constamment en actions. Les règles de diversification suivent les règles légales générales.

Performance

DLF II DBI: evolutie netto-inventariswaarde



Dierickx Leys Fund II DBI est géré activement. Cela signifie que la performance n'est pas mesurée par rapport à un « benchmark ». Au cours du premier semestre 2023, la classe C cap du compartiment a réalisé un rendement de + 10,34%. À titre d'exemple, l'indice américain S&P 500 a progressé de 16% en dollars au cours du premier semestre 2023. L'indice américain S&P 500 a progressé de 16% en dollars au cours du premier semestre 2023. L'Euro Stoxx 50 a également progressé de 16% en euros.

Le dollar américain était 2% moins cher qu'au début de l'année, ce qui a eu un impact négatif sur le rendement des actions cotées en USD.

L'année 2023 a commencé sous une mauvaise étoile. Les banquiers centraux des deux côtés de l'Atlantique ont annoncé qu'il y aurait encore beaucoup de relèvements de taux d'intérêt pour freiner l'inflation. Les économies occidentales semblaient se diriger vers la récession et l'économie chinoise était dans l'impasse en raison de la crise du Covid.

Le sentiment s'est inversé lorsque l'inflation a ralenti, grâce à la baisse des prix de l'énergie. Une récession semblait être évitée et le nombre de contaminations en Chine a bien diminué malgré l'abandon de la politique du zéro Covid. Les taux d'intérêt ont en effet baissé depuis le Nouvel An.

Au cours du trimestre, la baisse de l'inflation s'est cependant avérée inférieure aux attentes. Les banquiers centraux ont alors de nouveau appuyé fermement sur l'accélérateur, ce qui a entraîné un nouveau relèvement des taux d'intérêt à long terme. La courbe des rendements s'est de plus en plus inversée: autrement dit, les obligations à deux ans rapportaient beaucoup plus que celles à plus long terme, ce qui est généralement le signe d'une récession. Les relèvements de taux d'intérêt ont également eu un impact négatif sur le portefeuille d'obligations détenues par les banques en tant qu'investissement pour les encours de dépôts. La tâche d'une banque consiste à convertir ces dépôts en crédits à plus long terme. Cependant, ces portefeuilles subissent des pertes en cas de hausses de taux d'intérêt. Compte tenu également d'une baisse plus importante que prévu des dépôts, cela a entraîné la faillite de la Silicon Valley Bank. Un certain nombre d'autres banques régionales américaines ont également fait face à des difficultés. Pour couronner le tout, la fierté suisse Crédit suisse a également soudainement vacillé.

Le Crédit suisse est l'une des plus grandes banques systémiques du monde. Sa faillite aurait pu conduire à une énorme débâcle. Cette situation a été évitée grâce à l'intervention ferme de la banque centrale suisse, qui a mis à disposition suffisamment de liquidités pour assurer un fonctionnement normal du marché.

Pourtant, les conséquences ne sont pas négligeables. Les faillites placent les banquiers centraux devant un dilemme: relever encore les taux d'intérêt pour freiner l'inflation, sans trop les relever pour éviter la faillite d'une autre banque. Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis aujourd'hui, les investisseurs supposent que la Réserve fédérale fera bientôt une pause dans ses relèvements. Les responsables de la BCE indiquent clairement que les relèvements de taux d'intérêt vont se poursuivre pendant un certain temps. Presque au plus fort de la crise du Crédit suisse, la Banque centrale européenne a encore relevé ses taux d'intérêt de 0,5%.

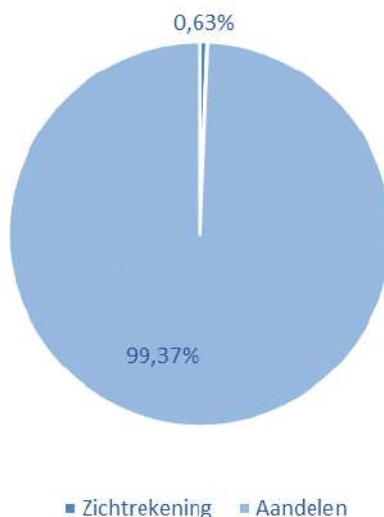
Au cours du deuxième trimestre, les marchés ont été influencés par l'inflation, les relèvements de taux des banques centrales et les craintes de récession.

L'inflation est tombée à son niveau le plus bas depuis plus d'un an dans de nombreux pays européens et aux États-Unis. L'inflation de base, qui ne tient pas compte de la volatilité des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, reste obstinément supérieure à l'objectif de 2%, avec des chiffres compris entre 4 et 6% selon les pays. Même si la Réserve fédérale a fait une pause dans ses relèvements de taux d'intérêt pour la première fois depuis 13 mois, son président a laissé entendre que nous pouvons nous attendre à de nouvelles hausses de taux d'intérêt à l'automne. La Banque centrale européenne a poursuivi sa série de relèvements de taux lors de la dernière réunion du semestre et prévoit d'autres relèvements dans le courant de l'année. Les taux d'intérêt reviennent ainsi aux niveaux observés avant le début de la crise financière en 2008. Les hausses de taux d'intérêt ont un effet à la baisse sur la demande de crédit des ménages et des entreprises.

Après une fin d'année 2022 pessimiste, les actions, en particulier, ont connu une belle reprise au cours du premier semestre de l'année. Un phénomène notable est la hausse du marché boursier américain limitée à seulement sept actions, dont Nvidia, Apple Computer, Alphabet, Microsoft et Tesla. Le marché dans son ensemble est beaucoup moins bien loti. Les actions industrielles ont particulièrement souffert de la baisse de la demande. En raison de l'accent mis sur la qualité, le portefeuille ne contient pas de noms industriels très sensibles à la conjoncture variable. Le secteur des services fait preuve d'une grande résistance, ce qui permet à l'économie de ne pas entrer en récession.

Répartition des actifs

DLF II DBI: verdeling activa



Le portefeuille était investi à près de 100% en actions au premier semestre 2023. La part des liquidités se situait la plupart du temps entre 0 et 4%.

Le gestionnaire préfère ne pas anticiper le sentiment des investisseurs et, par conséquent, et reste investi au maximum dans un portefeuille qui vise la qualité, comme décrit ci-dessous.

Le gestionnaire du compartiment n'a procédé à aucune adaptation du processus d'investissement en actions décrit ci-dessous.

La sélection des actions est un processus en trois étapes.

Pour la grande majorité de la sélection des actions, les gestionnaires se basent sur le groupe de sociétés cotées sur les marchés nord-américain et européen.

Pour éviter que le compartiment n'influence fortement la formation des cours par l'achat ou la vente d'une position, les gestionnaires ne retiennent que les entreprises dont la valeur en bourse est supérieure à 1 milliard d'euros.

Les entreprises restantes sont soumises à un certain nombre de critères de durabilité stricts.

La stratégie ESG (Environnement, Social & Gouvernance) se compose de deux parties. D'une part, certaines entreprises sont exclues si elles ne répondent pas aux critères de durabilité fixés. D'autre part, des informations ESG pertinentes sont toujours intégrées dans les analyses d'entreprise car ces données peuvent influencer de manière significative la valorisation et les performances financières attendues.

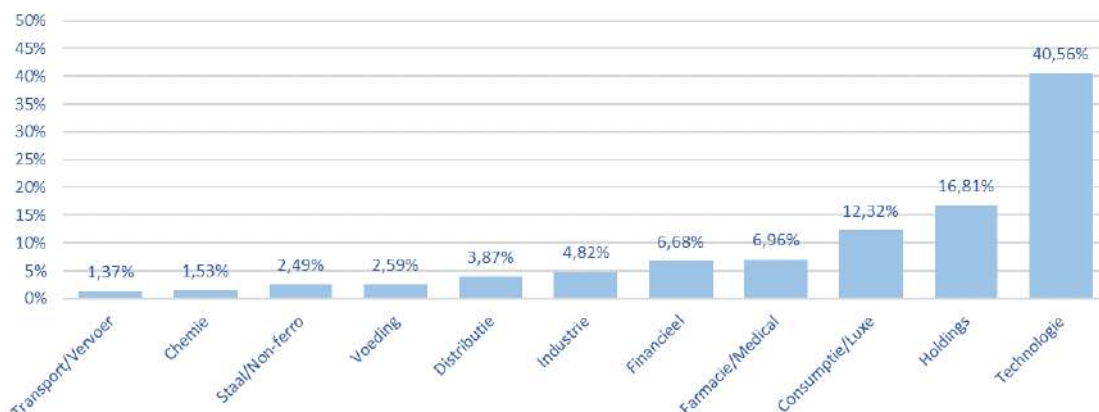
Les gestionnaires visent une politique d'investissement durable où les entreprises les plus risquées en termes d'ESG sont évitées. La politique ESG s'applique tant aux actions, aux obligations et/ou qu'aux autres produits financiers.

Un certain nombre de paramètres qualitatifs sont ensuite ajoutés. Les entreprises disposent de préférence d'un avantage concurrentiel, également appelé « moat ». Cette métaphore fait référence aux profondes douves qui devaient protéger les châteaux médiévaux contre les assaillants. Les entreprises peuvent également ainsi, dans certaines circonstances, tenir la concurrence à distance. Dans des circonstances normales, une entreprise possédant un service ou un produit à succès doit faire face à la concurrence après un certain temps, de sorte que les marges initialement élevées diminuent progressivement. Pourtant, un certain nombre d'entreprises parviennent à maintenir leur avantage concurrentiel. Les immobilisations incorporelles comme les brevets et les marques déposées en sont un exemple. Un brevet protège une entreprise contre les copies de son invention pendant longtemps. Une marque forte est une autre immobilisation incorporelle qui incite les consommateurs à payer davantage pour votre produit ou le service, ce qui améliore les marges bénéficiaires. Les effets de réseau peuvent inciter les clients potentiels à choisir un produit particulier. Un avantage en termes de coûts est une autre caractéristique qui peut conduire à un avantage concurrentiel durable. Si la base de coûts de votre entreprise est inférieure à celle d'un concurrent, votre entreprise peut proposer le produit ou le service moins cher, de sorte que le consommateur vous choisit. Le volume plus élevé vous permet de devenir encore moins cher, ce qui renforce son avantage sur ses concurrents. Un dernier exemple d'avantage concurrentiel est la difficulté de changer de fournisseur. Si la mise en œuvre du produit demande beaucoup de temps et d'efforts au client, il a tendance à rester chez ce fournisseur, même si celui-ci augmente ses prix au cours de la phase suivante.

Le portefeuille d'actions est aligné au maximum sur celui du Dierickx Leys Fund II Equity. Dans sa sélection, le gestionnaire tient compte des conditions liées au statut RDT et vise à ce que les dividendes et les plus-values des sociétés qui investissent dans le compartiment soient à 100% fiscalement avantageux. Par conséquent, les actions du compartiment Dierickx Leys Fund II Equity qui ne remplissent pas les conditions RDT sont exclues et remplacées par des actions qui les remplissent.

Répartition sectorielle

DLF II DBI: sectorverdeling aandelenportefeuille



Le secteur technologique représente 40,5% du total au 30 juin, contre 34% fin 2022. Cette hausse reflète l'augmentation de la pondération d'Accenture, d'Activision Blizzard, d'Apple Computer et, dans une moindre mesure, de Cisco, mais elle s'explique en grande partie par les bonnes performances du secteur au premier semestre.

Le secteur de la consommation et du luxe passe de 8,7% à 12,3% au cours de la même période, principalement en raison de l'ajout de 3% de Booking Holding et, dans une moindre mesure, de la bonne performance du secteur.

La part des holdings passe de 15% à 16,8%.

D'autres mouvements sectoriels notables concernent le secteur alimentaire, qui passe de 6,1% à 2,6% à la suite de la vente de Monster Beverage; le secteur financier, qui passe de 9% à 6,7% à la suite de la vente d'Intrum, de la liquidation de KBC Ancora et de la performance relativement faible du secteur dans son ensemble; le secteur pharmaceutique, qui passe de 9,6% à 7% du portefeuille d'actions à la suite de la vente de Fresenius et de la faiblesse du secteur par rapport à l'ensemble du portefeuille.

Voici les principaux changements dans le portefeuille:

Nouveautés dans le portefeuille d'actions:

Booking Holdings

Booking Holdings comprend différents sites web de réservation, notamment de restaurants, d'hôtels, de voitures de location et de billets d'avion. Outre Booking.com, l'entreprise américaine gère des sites web tels que Agoda.com, KAYAK.com, Priceline.com, Rentalcars.com, Cheapflights.com, Opentable.com et Momondo.com. En 2019 (avant le COVID), près de 845 millions de nuitées ont été réservées sur ces plateformes de réservation, contre 390 millions chez le concurrent Expedia. L'entreprise comptait plus de 20 700 employés en 2022 et était présente dans plus de 220 pays.

Sorties du portefeuille :

Fresenius

Fresenius est une entreprise allemande active dans le secteur des soins de santé par le biais de quatre divisions.

- Fresenius Medical Care (FMC): par le biais de sa participation (environ 31%) dans Fresenius Medical Care, Fresenius est active dans tout ce qui est lié à la dialyse (rénale). FMC est le principal fournisseur mondial sur ce marché.
- Fresenius Helios: exploitant d'hôpitaux en Allemagne (et en Espagne) (participation à 100%).
- Fresenius Kabi: fabricant de médicaments (génériques) et de dispositifs médicaux (participation à 100%). Ce département est spécialisé dans le traitement des patients blessés de manière grave et chronique. Il propose notamment des anesthésiques génériques administrés par voie intraveineuse et des médicaments contre les infections, pour le traitement du cancer et contre les maladies auto-immunes. La division comprend également la nutrition clinique et les pompes à perfusion et d'alimentation.
- Fresenius Vamed: gestion de projets et prestataire de services aux hôpitaux (participation de 77%).

Monster Beverage

Monster Beverage Corporation est un fournisseur américain de boissons énergétiques dont le portefeuille de produits comprend des marques bien connues telles que « Monster Energy », « NOS Energy », « Nalu » et « Burn ». Les produits de l'entreprise sont disponibles dans 153 pays du monde entier. L'entreprise compte 3 529 employés, dont 2 422 occupent un poste dans la vente ou le marketing. Le siège de Monster est situé en Californie, aux États-Unis.

Monster est essentiellement active dans le développement, le marketing, la vente et la distribution de ses produits de marque. L'entreprise sous-traite la production des boissons à des tiers.

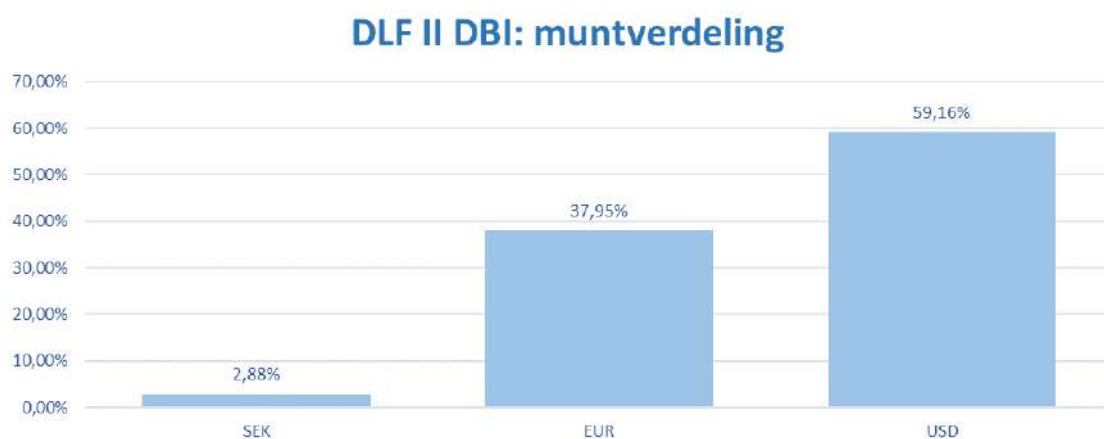
Monster présente son chiffre d'affaires en 3 divisions opérationnelles:

- « Monster Energy Drinks »: contient le portefeuille de produits de base du groupe avec le produit phare « Monster Energy » et les produits dérivés (par ex. Espresso Monster ou Caffé Monster, Reign total body fuel, etc.) La production du produit final, comme nous l'avons déjà indiqué, est effectuée par des parties externes telles que les usines d'embouteillage.
- « Strategic Brands »: cette division comprend le portefeuille de produits que la société a acquis à l'occasion de l'accord stratégique avec Coca-Cola. Concrètement, l'entreprise a racheté les produits énergétiques de la société Coca-Cola et les a placés dans une division distincte. Les marques les plus connues de cette division sont « Burn » et « Nalu ».
- « Other »: comprend la participation de la filiale American Fruits & Flavors (achetée en 2016). Cette division vend des produits à des tiers indépendants, mais développe et produit également les principaux exhausteurs de goût pour les marques « Monster ».

Intrum

Intrum est le leader du marché européen dans la prestation de services liés au suivi et au recouvrement des dettes impayées. Par ailleurs, l'entreprise possède son propre portefeuille de dettes rachetées pour lesquelles elle procède au recouvrement. L'entreprise est active dans 24 pays européens et emploie plus de 8 000 personnes.

Répartition des devises



Le portefeuille est investi à 59% en dollars américains. C'est lié à la méthode de sélection des actions qui se concentre fortement sur les leaders mondiaux principalement situés aux États-Unis.

38% du portefeuille d'actions sont investis en euros.

6.1.6 Future politique

Actions

Sauf circonstances exceptionnelles, le portefeuille reste presque entièrement investi en actions conformément à la philosophie d'investissement décrite ci-dessus. Dans sa sélection, le gestionnaire tient compte des conditions liées au statut RDT et vise à ce que les dividendes et les plus-values des sociétés qui investissent dans le compartiment soient à 100% fiscalement avantageux.

Espèces

En l'absence d'entrées, la position de liquidités se situe entre 0 et 2% du total et est principalement destinée à absorber les sorties.

6.1.7 Classe de risque

Le compartiment se situe dans la classe de risque 4 sur une échelle de 1 à 7.

Conformément au règlement (UE) 2017/653 complétant le règlement (UE) 1286/2014, un indicateur synthétique de risque (ISR) a été déterminé. L'indicateur de risque sommaire permet de connaître le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Cet indicateur signale la probabilité que les investisseurs perdent de l'argent sur le produit en raison de l'évolution des marchés ou parce qu'il n'y a pas d'argent pour le paiement. Celui-ci donne une indication numérique du rendement possible du compartiment, mais également du risque qui l'accompagne, calculé dans la monnaie de référence du compartiment. L'indicateur se présente sous forme d'un nombre compris entre 1 et 7. Un chiffre plus élevé présente un rendement potentiel plus élevé, mais ce rendement est également plus imprévisible. Des pertes plus élevées sont également possibles. Le chiffre le plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Toutefois, comparé à un chiffre plus élevé, un chiffre inférieur présente en principe un rendement plus faible, mais un rendement plus prévisible.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est régulièrement évalué et peut augmenter ou diminuer sur base des données historiques. Les données historiques ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur.

Le chiffre le plus récent est repris dans les Informations clés pour l'investisseur.

6.2 Bilan (chiffres semestriels)

Section 1^{ère} - Schéma du bilan

TOTAL DE L'ACTIF NET

I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
 - b. OPC à nombre fixe de parts
 - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés

III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
 - a. Montants à recevoir
 - b. Avoirs fiscaux
 - c. Collateral
 - d. Autre
- B. Dettes
 - a. Montants à payer (-)
 - b. Dettes fiscales (-)
 - c. Emprunts (-)
 - d. Collateral (-)
 - e. Autres (-)

V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autre

VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice (du semestre)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|----------------------|----------------------|
| TOTAL DE L'ACTIF NET | 28.573.917,94 | 17.916.525,22 |
| I Actifs immobilisés | 0,00 | 0,00 |
| A. Frais d'établissement et d'organisation | | |
| B. Immobilisations incorporelles | | |
| C. Immobilisations corporelles | | |
| II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | 28.519.333,94 | 18.823.380,65 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | | |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | 28519333,94 | 18823380,65 |
| a. Actions | | |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| c. Autres valeurs assimilables à des actions | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| III Créances et dettes à plus d'un an | 0,00 | 0,00 |
| A. Créances | | |
| B. Dettes | | |
| IV Créances et dettes à un an au plus | 5.590,43 | -1.638.360,56 |
| A. Créances | | |
| a. Montants à recevoir | 11127,52 | 1718132,90 |
| b. Avoirs fiscaux | 0,00 | 3135,61 |
| c. Collateral | | |
| d. Autre | | |
| B. Dettes | | |
| a. Montants à payer (-) | -5537,09 | -3359629,07 |
| b. Dettes fiscales (-) | | |
| c. Emprunts (-) | | |
| d. Collateral (-) | | |
| e. Autres (-) | | |
| V Dépôts et liquidités | 182.236,09 | 823.857,64 |
| A. Avoirs bancaires à vue | 182236,09 | 823857,64 |
| B. Avoirs bancaires à terme | | |
| C. Autre | | |
| VI Comptes de régularisation | -133.242,52 | -92.352,51 |
| A. Charges à reporter | | |
| B. Produits acquis | | |
| C. Charges à imputer (-) | -133242,52 | -92352,51 |
| D. Produits à reporter (-) | | |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 28.573.917,94 | 17.916.525,22 |
| A. Capital | 25850997,30 | 21777522,15 |
| B. Participations au résultat | 194859,14 | -240758,84 |
| C. Résultat reporté | 0,00 | 0,00 |
| D. Résultat de l'exercice (du semestre) | 2528061,50 | -3620238,09 |

Section 2. - Postes hors bilan

| | | | |
|-------------|--|-------------|-------------|
| I | Sûretés réelles (+/-) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Collateral | | |
| | B. Autres sûretés réelles (+/-) | | |
| II | Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats d'option et warrants achetés | | |
| | B. Contrats d'option et warrants vendus | | |
| III | Montants notionnels des contrats à terme (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats à terme achetés | | |
| | B. Contrats à terme vendus | | |
| IV | Montants notionnels des contrats de swap (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats de swap achetés | | |
| | B. Contrats de swap vendus | | |
| V | Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+) | 0,00 | 0,00 |
| | A. Contrats achetés | | |
| | B. Contrats vendus | | |
| VI | Montants non appelés sur actions | 0,00 | 0,00 |
| VII | Engagements de vente résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| VIII | Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocession | 0,00 | 0,00 |
| IX | Instruments financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |

6.3 Compte de résultats (chiffres semestriels)

| | 30/06/23 en EUR | 30/06/22 en EUR |
|--|---------------------|----------------------|
| Section 3. - Schéma du compte de résultats | | |
| I Réductions de valeur, moins-values et plus-values | 2.530.396,87 | -3.688.588,99 |
| A. Obligations et autres titres de créance | | |
| a. Obligations | | |
| b. Autres titres de créance | | |
| b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded » | | |
| B. Instruments du marché monétaire | | |
| C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | |
| a. Actions | 2863125,83 | -4595383,81 |
| b. OPC à nombre fixe de parts | | |
| c. Autres valeurs assimilables à des actions | | |
| D. Autres valeurs mobilières | | |
| E. OPC à nombre variable de parts | | |
| F. Instruments financiers dérivés | | |
| G. Créances, dépôts, liquidités et dettes | | |
| H. Positions et opérations de change | | |
| b. Autres positions et opérations de change | -332728,96 | 906794,82 |
| II Produits et charges des placements | 245.642,68 | 247.800,26 |
| A. Dividendes | 286512,78 | 297764,07 |
| B. Intérêts (+/-) | | |
| b. Dépôts et liquidités | | |
| C. Intérêts d'emprunts (-) | | |
| D. Contrats de swap | | |
| E. Précomptes mobiliers (-) | | |
| a. D'origine belge | -24420,81 | -32346,18 |
| b. D'origine étrangère | -16449,29 | -17617,63 |
| F. Autres produits provenant des placements | | |
| III Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison | | |
| B. Autre | | |
| IV Coûts d'exploitation | -242.440,96 | -179.449,36 |
| A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-) | -4501,94 | -8107,99 |
| B. Charges financières (-) | | |
| C. Rémunération due au dépositaire (-) | -1945,42 | -1408,07 |
| E. Rémunération due au gestionnaire (-) | | |
| a. Gestion financière | | |
| Classe C | -200120,85 | -139106,85 |
| Classe B | | |
| Classe B1 | | |
| Classe B2 | | |
| Classe B4 | | |
| Classe I | | |
| b. Gestion administrative et comptable | -9529,26 | -9247,43 |
| c. Rémunération commerciale | | |
| E. Frais administratifs (-) | | |
| F. Frais d'établissement et d'organisation (-) | | |
| G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-) | -408,11 | -220,78 |
| H. Services et biens divers (-) | -8998,16 | -12448,22 |
| I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-) | | |
| J. Taxes | | |
| Classe C, B, B1, B2, B4 | -15796,34 | -8189,68 |
| Classe I | | |
| K. Autres charges (-) | -1140,88 | -720,34 |
| Produits et charges de l'exercice (du semestre) | 3.201,72 | 68.350,90 |
| SOUS-TOTAL II + III + IV | 3.201,72 | 68.350,90 |

| | | | |
|------------|--|---------------------|----------------------|
| V | Bénéfice courant (perte courante) avant impôt sur le résultat | 2.533.598,59 | -3.620.238,09 |
| VI | Impôts sur le résultat | 5.537,09 | |
| VII | Résultat de l'exercice (du semestre) | 2.528.061,50 | -3.620.238,09 |

6.4 Composition de l'actif et chiffres clés

6.4.1 Composition de l'actif au 30/06/2023

| Désignation | Quantité | Devise | Cours | Évaluation | % de fonds détenus | % de portefeuille | % d'actifs nets |
|--|----------|--------|--------------|----------------------|--------------------|-------------------|-----------------|
| I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | | | | |
| Actions et autres valeurs assimilables à des actions | | | | | | | |
| Actions | | | | | | | |
| Belgique | | | | | | | |
| ACKERMANS & VAN HAAREN | 5,312 | EUR | 150,80 | 801049,60 | | 2,81% | 2,80% |
| ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV | 14,281 | EUR | 51,83 | 740184,23 | | 2,60% | 2,59% |
| KBC ANCORA | 10,712 | EUR | 41,88 | 448618,56 | | 1,57% | 1,57% |
| MELEXIS | 5,416 | EUR | 89,90 | 486898,40 | | 1,71% | 1,70 % |
| SOFINA | 1,990 | EUR | 189,70 | 377503,00 | | 1,32 % | 1,32 % |
| SOLVAY SA | 4,263 | EUR | 102,30 | 436104,90 | | 1,53% | 1,53% |
| | | | Total | 3.290.358,69 | | 11,54% | 11,52% |
| Canada | | | | | | | |
| OPEN TEXT CORPORATION | 9,001 | USD | 41,55 | 342828,44 | | 1,20% | 1,20% |
| | | | Total | 342.828,44 | | 1,20% | 1,20% |
| France | | | | | | | |
| KERING | 1,302 | EUR | 505,60 | 658291,20 | | 2,31% | 2,30% |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI | 1,698 | EUR | 863,00 | 1465374,00 | | 5,14% | 5,13% |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE | 6,574 | EUR | 166,46 | 1094308,04 | | 3,84% | 3,83% |
| | | | Total | 3.217.973,24 | | 11,28% | 11,26% |
| Irlande | | | | | | | |
| MEDTRONIC PLC | 7,271 | USD | 88,10 | 587198,73 | | 2,06% | 2,06% |
| | | | Total | 587.198,73 | | 2,06% | 2,06% |
| Italie | | | | | | | |
| MONCLER SPA | 8,930 | EUR | 63,34 | 565626,20 | | 1,98% | 1,98% |
| | | | Total | 565.626,20 | | 1,98% | 1,98% |
| Luxembourg | | | | | | | |
| BREDERODE | 2,437 | EUR | 101,00 | 246137,00 | | 0,86% | 0,86% |
| EUROFINS SCIENTIFIC | 12,951 | EUR | 58,16 | 753230,16 | | 2,64% | 2,64% |
| | | | Total | 999.367,16 | | 3,50% | 3,50% |
| Pays-Bas | | | | | | | |
| AALBERTS NV | 7,356 | EUR | 38,53 | 283426,68 | | 0,99% | 0,99% |
| ASML HOLDING NV | 1,695 | EUR | 663,00 | 1123785,00 | | 3,94% | 3,93% |
| EXOR NV | 16,428 | EUR | 81,68 | 1341839,04 | | 4,71% | 4,70% |
| | | | Total | 2.749.050,72 | | 9,64% | 9,62% |
| États-Unis d'Amérique | | | | | | | |
| ACCENTURE PLC-CL A | 3,364 | USD | 308,58 | 951565,79 | | 3,34% | 3,33% |
| ACTIVISION BLIZZARD INC | 10,517 | USD | 84,30 | 812707,95 | | 2,85% | 2,84% |
| ADOBE INC | 1,826 | USD | 488,99 | 818494,58 | | 2,87% | 2,86% |
| ALPHABET INC-CL C | 11,421 | USD | 120,97 | 1266475,73 | | 4,44% | 4,43% |
| AMAZON.COM INC | 3,181 | USD | 130,36 | 380122,06 | | 1,33% | 1,33% |
| APPLE INC | 6,528 | USD | 193,97 | 1160726,15 | | 4,07 % | 4,06% |
| BANK OF AMERICA CORP | 18,614 | USD | 28,69 | 489536,77 | | 1,72 % | 1,71% |
| BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B | 3,852 | USD | 341,00 | 1204081,03 | | 4,22% | 4,21% |
| BOOKING HOLDINGS INC | 335 | USD | 2700,33 | 829233,25 | | 2,91% | 2,90% |
| CHECK POINT SOFTWARE TECH | 8,493 | USD | 125,62 | 977991,25 | | 3,43% | 3,42% |
| CISCO SYSTEMS INC | 11,946 | USD | 51,74 | 566583,59 | | 1,99% | 1,98% |
| CVS HEALTH CORP | 11,403 | USD | 69,13 | 722604,63 | | 2,53% | 2,53% |
| DANAHER CORP | 2,932 | USD | 240,00 | 645045,38 | | 2,26% | 2,26% |
| MASTERCARD INC - A | 1,249 | USD | 393,30 | 450299,48 | | 1,58% | 1,58% |
| MICROSOFT CORP | 4,356 | USD | 340,54 | 1359787,55 | | 4,77% | 4,76% |
| MOODY'S CORP | 3,031 | USD | 347,72 | 966119,09 | | 3,39% | 3,38% |
| NEWMONT CORP | 18,126 | USD | 42,66 | 708823,14 | | 2,49% | 2,48% |
| SS&C Technologies HOLDINGS | 14,103 | USD | 60,60 | 783428,18 | | 2,75% | 2,74% |
| UNION PACIFIC CORP | 2,078 | USD | 204,62 | 389770,24 | | 1,37% | 1,36% |
| VISA INC-CLASS A SHARES | 2,077 | USD | 237,48 | 452145,90 | | 1,59% | 1,58% |
| | | | Total | 15.935.541,74 | | 55,88% | 55,77% |
| Suède | | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|--------|-----|--------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| INVESTOR AB-B SHS | 45,380 | SEK | 215,65 | 831389,02 | 2,92% | 2,91% |
| | | | Total | 831.389,02 | 2,92% | 2,91% |
| Total actions et autres valeurs assimilables à des actions | | | | 28.519.333,94 | 100,00 % | 99,81% |
| Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés | | | | 28.519.333,94 | 100,00 % | 99,81% |
| II. Dépôts et liquidités | | | | | | |
| Avoirs bancaires à vue | | | | | | |
| KBC Bank | | EUR | | 95388,40 | | 0,33% |
| KBC Bank | | USD | | 86847,69 | | 0,30 % |
| Total dépôts et liquidités | | | | 182.236,09 | | 0,64% |
| III. Autres créances et dettes | | | | 5.590,43 | | 0,02% |
| IV. Autres | | | | -133.242,52 | | -0,47% |
| V. Total de la valeur nette d'inventaire | | | | 28.573.917,94 | | 100,00 % |

Répartition géographique

(en pourcentage du portefeuille de valeurs mobilières)

| | |
|------------|-----------------|
| Belgique | 11,54% |
| Canada | 1,20% |
| France | 11,28% |
| Irlande | 2,06% |
| Italie | 1,98% |
| Luxembourg | 3,50% |
| Pays-Bas | 9,64% |
| États-Unis | 55,88% |
| Suède | 2,92% |
| | 100,00 % |

Répartition sectorielle et de taux de change: voir le graphique « répartition sectorielle du portefeuille d'actions » au point 6.1.5 ci-dessus.

6.4.2 Changements dans la composition de l'actif de Dierickx Leys Fund II DBI

| Taux de rotation | |
|-------------------------------------|---------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 4441435,40 |
| Vendre | 2199976,41 |
| Total 1 | 6.641.411,81 |
| Souscriptions | 3275305,01 |
| Remboursements | 285560,87 |
| Total 2 | 3.560.865,88 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 27225702,06 |
| Rotation | 11,31% |

| Taux de rotation corrigé | |
|--|---------------------|
| | Semestre 1 |
| Achats | 4441435,40 |
| Vendre | 2199976,41 |
| Total 1 | 6.641.411,81 |
| Souscriptions | 3275305,01 |
| Remboursements | 285560,87 |
| Total 2 | 3.560.865,88 |
| Moyenne de référence de l'actif net | 27225702,06 |
| Ratio de l'actif hors dépôts et liquidités par rapport au total de l'actif net | 99,81% |
| Rotation corrigée | 11,32% |

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du semestre. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions qui ont été réalisées pendant une période l'ont été uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont engendré que partiellement ou, le cas échéant, pas du tout de transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des opérations effectuées au cours de l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Dierickx Leys Private Bank SA, dont le siège social est situé 2000 Anvers, Kasteelpleinstraat 44, et qui est responsable des services financiers.

6.4.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2021 | | | | | |
|---------|--|-------|----------------|-------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 16 | 6,722 | 105 | 3,257 | 91 | 13,816 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation 2022 | | | | | |
|---------|--|-------|----------------|------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 0 | 9,498 | 25 | 936 | 66 | 22,378 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Évolution du nombre de parts en circulation durant le premier semestre 2023 | | | | | |
|---------|---|-------|----------------|------|-------------------|--------|
| | Souscriptions | | Remboursements | | Fin de la période | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 0 | 2,875 | 0 | 255 | 66 | 24,998 |
| I | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2021 | | | |
|---------|--|------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 19555,36 | 8316127,57 | 133800,45 | 3980718,89 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR en 2022 | | | |
|---------|--|-------------|----------------|------------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 0,00 | 11025797,83 | 28656,75 | 1093797,74 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

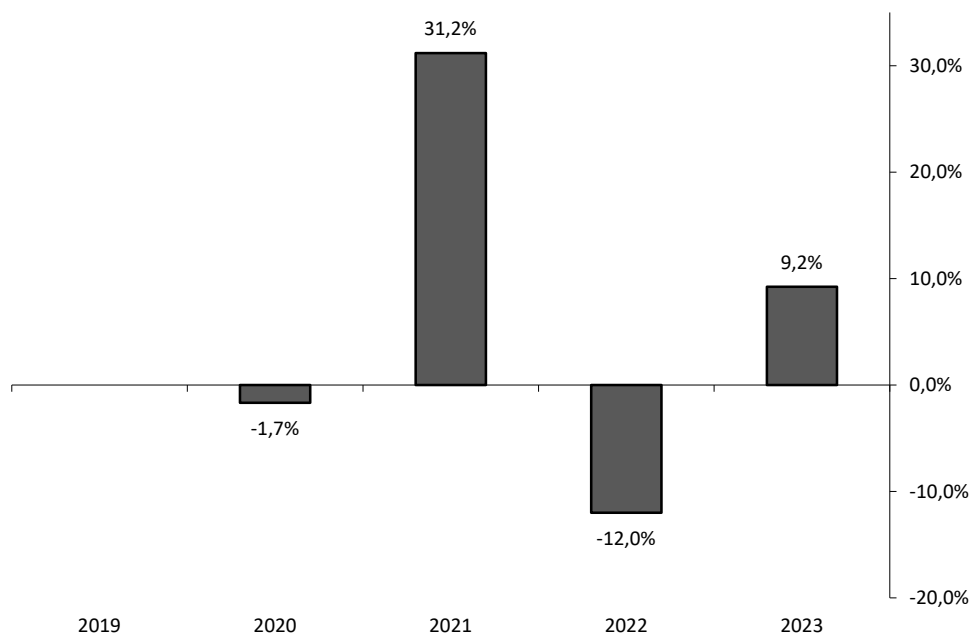
| Période | Montants reçus et payés par le compartiment en EUR durant le premier semestre 2023 | | | |
|---------|--|------------|----------------|-----------|
| | Souscriptions | | Remboursements | |
| | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| C | 0,00 | 3275305,01 | 0,00 | 285560,87 |
| I | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

| Période | Valeur nette d'inventaire en fin de période en EUR | | | | |
|--------------|--|--------------|---------|--------------|------|
| | du compartiment | d'une part C | | d'une part I | |
| | | Cap. | Dis. | Cap. | Dis. |
| 2021 | 18703162,83 | 1344,87 | 1344,87 | | |
| 2022 | 23944174,14 | 1098,65 | 1066,75 | | |
| 30 juin 2023 | 28573917,94 | 1212,30 | 1139,85 | | |

6.4.4 Chiffres de rendement

| Rendements actuariels | 1 an 30/06/22- 30/06/23 | 3 ans 30/06/20- 30/06/23 | 5 ans 30/06/18- 30/06/23 | 10 ans 30/06/13- 30/06/23 |
|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|
| Classe C | 9,24% | 8,04% | | |

Classe C: diagramme à barres avec rendement annuel



Rendement annuel du 01/07 au 30/06 de l'année en question.

Il s'agit de l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements passés n'offrent aucune garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte d'éventuelles fusions.

Aucun rendement n'est encore indiqué pour la classe I car il n'y a pas d'actionnaires dans cette classe au 30/06/2023.

6.4.5 Frais

Frais courants par année pour l'exercice 2022:

C 1,85%

Le pourcentage ci-dessus est calculé sur la base des frais encourus au cours de l'exercice, à l'exception de la classe « I » qui n'a pas d'actionnaires au 30/06/2023.

Les frais suivants ne sont pas inclus dans les frais courants:

- les paiements d'intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments dérivés financiers
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions

Fee-Sharing:

La rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement de 1,47% ou 1,00%, selon la classe d'actions, versée par Dierickx Leys Fund II DBI à la société de gestion Capfi Delen Asset Management est intégralement libérée par Capfi Delen Asset Management à Dierickx Leys Private Bank SA.

6.4.6 Commentaires aux états financiers

Exercice des droits de vote:

Chez Dierickx Leys Private Bank, nous adoptons une perspective d'investissement à long terme qui se concentre sur les entreprises de qualité à un prix raisonnable. La durabilité est un élément important de notre définition de la qualité, qui se reflète également dans la solide politique ESG de notre banque. Afin de protéger, voire d'améliorer la qualité et donc la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous recherchons également, dans la mesure du possible, un actionnariat actif en accord avec notre stratégie d'investissement.

L'objectif final est de s'assurer que, grâce à l'engagement et à l'exercice réfléchi des droits des actionnaires, nous pouvons contribuer à déterminer la politique des entreprises dont nous détenons des actions avec droit de vote dans notre portefeuille, optimisant ainsi la valeur de ces actifs financiers pour nos clients.

Les droits de vote ne seront exercés que sur les sociétés dont les actions sont détenues dans le portefeuille de la sicav. D'un point de vue pratique, un principe de proportionnalité est appliqué pour garantir que les ressources nécessaires à l'actionnariat actif ne dépassent pas la valeur qui en résulte. Le résultat final de cet effort doit en effet apporter une valeur ajoutée à l'actionnaire. Nous n'exerçons ainsi les droits de vote que dans les sociétés dont nous détenons plus de 3% du capital social pour tous les compartiments gérés. Des dérogations à ces règles sont cependant toujours possibles si le gestionnaire estime que le poids (moral) de la problématique en question l'exige.

Pour chaque année civile au cours de laquelle des votes ont été exprimés par mandat, un rapport sera établi et sera librement accessible sur le site web public de l'entreprise www.dierickxleys.be. Ce rapport est également disponible au siège social de la Sicav.

Autres commentaires:

Classe « I »: Conformément à l'article 24 §6 de l'AR du 10 novembre 2006, qui prévoit la prise en compte des différentes classes d'actions, nous vous informons qu'il n'y a pas d'actionnaires de la classe « I ».

Investissement durable:

un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité

mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:
DIERICKX LEYS FUND II
BOND

Identifiant pour des entités légales
(LEI): 549300CU6VXHCM808827

Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Ce produit a effectué les **investissements durables sur le plan environnemental** suivants: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ce produit a effectué les **investissements durables avec un objectif social** suivants: ___%

Non

Ce produit **promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S)** Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG.

Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|------------------------|------------|-------------|
| Totalenergies Capital International Sa 0.25% 12-jul-2023 | Finances | 3,77% | France |
| Mercedes-benz International Finance Bv 0.85% 28-feb-2025 | Industrie: | 3,19% | Pays-Bas |
| Proximus Sa 1.875% 01-oct-2025 | Agence gouvernementale | 2,73% | Belgique |
| Berkshire Hathaway Inc. 0,75% 16-mar-2023 | Finances | 2,72% | États-Unis |
| United Parcel Service, Inc. 1.625% 15-nov-2025 | Industrie: | 2,71% | États-Unis |
| Kimberly-clark Corporation 0.625% 07-sep-2024 | Industrie: | 2,67% | États-Unis |
| Procter & Gamble Company 0.5% 25-oct-2024 | Industrie: | 2,66% | États-Unis |
| Emerson Electric Co. 1,25% 15-oct-2025 | Industrie: | 2,66% | États-Unis |
| Glaxosmithkline Capital Plc 1.25% 21-may-2026 | Industrie: | 2,66% | Royaume-Uni |
| Archer-daniels-midland Company 1.0% 12-sep-2025 | Industrie: | 2,64% | États-Unis |
| Allianz Finance Ii Bv 0.875% 15-jan-2026 | Finances | 2,64% | Pays-Bas |
| Enexis Holding N.v. 0.875% 28-apr-2026 | Service public | 2,62% | Pays-Bas |
| Illinois Tool Works Inc. 0,25% 05-dec-2024 | Industrie: | 2,62% | États-Unis |
| Equinor Asa 0.75% 22-may-2026 | Agence gouvernementale | 2,61% | Norvège |
| Colgate-palmolive Company 0.5% 06-mar-2026 | Industrie: | 2,59% | États-Unis |

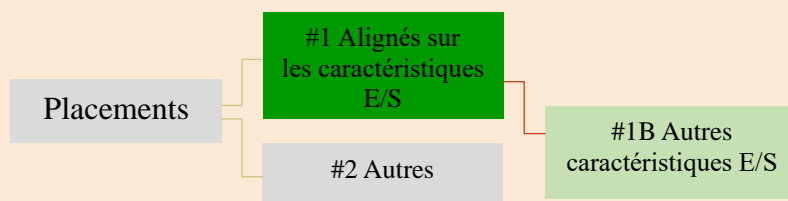


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

| Principaux secteurs | % d'actifs |
|------------------------|------------|
| Industrie: | 48,75% |
| Finances | 22,35% |
| Agence gouvernementale | 10,36% |
| Service public | 2,62% |
| Gouvernement national | 1,06% |



Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

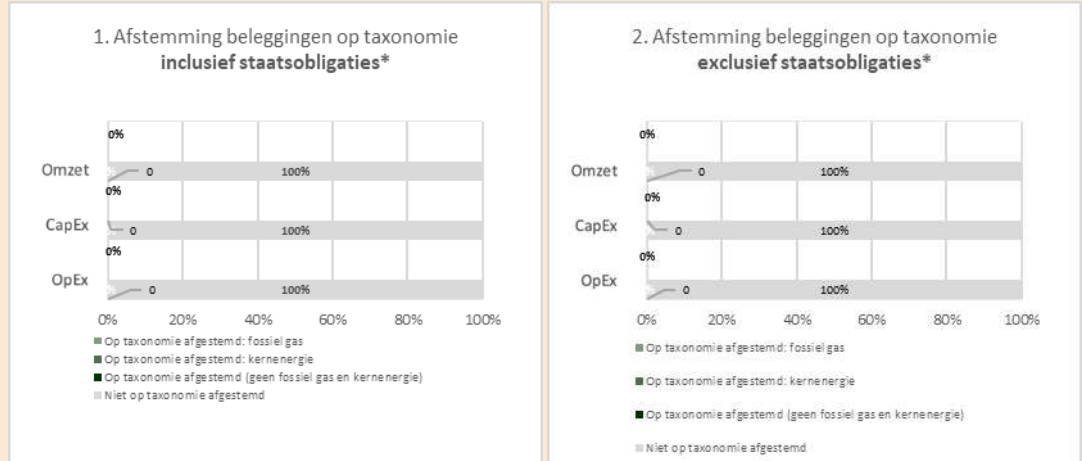
Dans l'énergie nucléaire

Non:

¹ Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Investissement durable:

un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE

est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiquement socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité

mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:
DIERICKX LEYS FUND II
BOND CORPORATE

Identifiant pour des entités légales
(LEI): 549300OZN77WW2ASIX42

Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Ce produit a effectué les investissements durables sur le plan environnemental suivants: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ce produit a effectué les investissements durables avec un objectif social suivants: ___%

Non

Ce produit promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S) Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG.

Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|---|------------|------------|-------------|
| Ipsen Sa 1.875% 16-jun-2023 | Industrie: | 1,65 % | France |
| Renault Sa 1.0% 08-mar-2023 | Industrie: | 1,61 % | France |
| Keysight Technologies, Inc. 4.55% 30-oct-2024 | Industrie: | 1,57 % | États-Unis |
| Technip Sa 3.15% 18-oct-2023 | Industrie: | 1,55 % | France |
| Buzzi Unicem Spa 2.125% 28-apr-2023 | Industrie: | 1,54 % | Italie |
| Easyjet Plc 1.75% 09-feb-2023 | Industrie: | 1,54 % | Royaume-Uni |
| Smiths Group Plc 1.25% 28-apr-2023 | Industrie: | 1,53 % | Royaume-Uni |
| Ubisoft Entertainment Sa 1.289% 30-jan-2023 | Industrie: | 1,53 % | France |
| Micron Technology, Inc. 4.975% 06-feb-2026 | Industrie: | 1,5 % | États-Unis |
| Tyco International Finance Sa 1.375% 25-feb-2025 | Finances | 1,47 % | Luxembourg |
| Edwards Lifesciences Corporation 4.3% 15-jun-2028 | Industrie: | 1,46 % | États-Unis |
| Nike, Inc. 2.25% 01-may-2023 | Industrie: | 1,45 % | États-Unis |
| Coca-cola Europacific Partners Plc 2.375% 07-may-2025 | Industrie: | 1,44 % | Royaume-Uni |
| Wienerberger Ag 2.0% 02-may-2024 | Industrie: | 1,44 % | Autriche |
| Booking Holdings Inc. 2.375% 23-sep-2024 | Industrie: | 1,44 % | États-Unis |

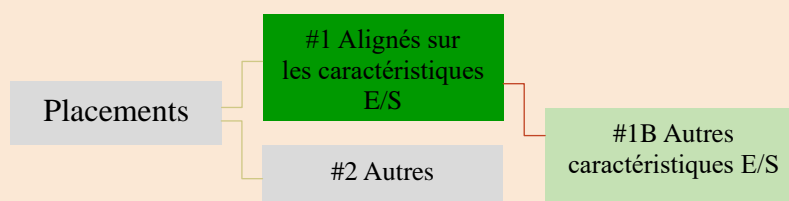


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

| Principaux secteurs | % d'actifs |
|----------------------------|------------|
| Industrie: | 82,91 % |
| Finances | 14,69 % |
| Agence gouvernementale | 1,33 % |
| Services aux consommateurs | 0,87% |
| Service public | 0,76% |

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

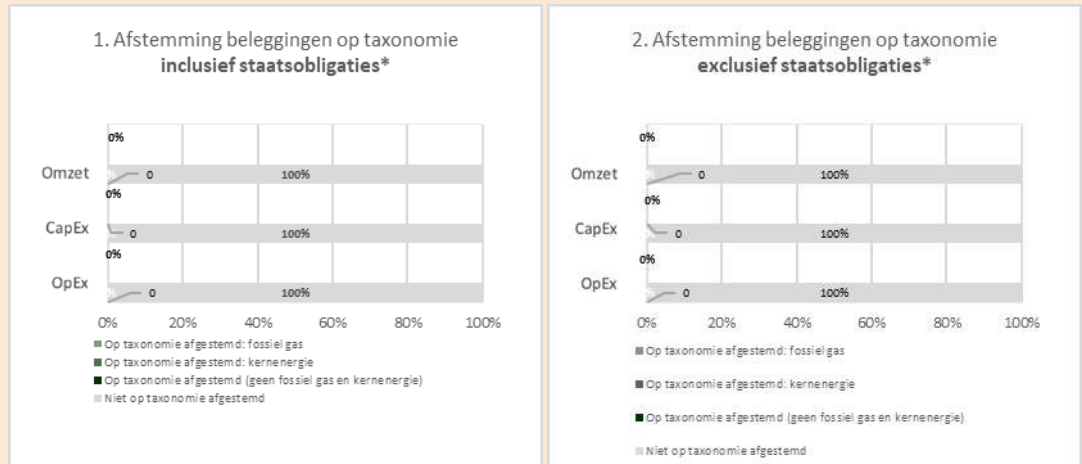
Dans l'énergie nucléaire

Non:

¹ Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Investissement durable:

un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE

est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiquement socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité

mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:
DIERICKX LEYS FUND II
EQUITY

Identifiant pour des entités légales
(LEI): 549300YOVIXDZOZITE47

Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Ce produit a effectué les investissements durables sur le plan environnemental suivants: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Ce produit a effectué les investissements durables avec un objectif social suivants: ___%

Non

Ce produit promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S) Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG. Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2022

| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|------------------------------------|------------|------------|
| Alphabet Inc. Classe C | Services technologiques | 3,86% | États-Unis |
| EXOR N.V. | Finances | 3,63% | Pays-Bas |
| Berkshire Hathaway Inc. Classe B | Finances | 3,62% | États-Unis |
| CVS Health Corporation | Commerce de détail | 3,52% | États-Unis |
| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE | Biens de consommation non durables | 3,5% | France |
| Microsoft Corporation | Services technologiques | 3,46% | États-Unis |
| Check Point Software Technologies Ltd. | Services technologiques | 3,32% | États-Unis |
| Monster Beverage Corporation | Biens de consommation non durables | 3,19% | États-Unis |
| Newmont Corporation | Minéraux non énergétiques | 3,18% | États-Unis |
| Apple Inc. | Technologie électronique | 2,76% | États-Unis |
| Schneider Electric SE | Producteur fabrication | 2,68% | France |
| SS&C Technologies Holdings, Inc. | Services technologiques | 2,62% | États-Unis |
| Activision Blizzard, Inc. | Services technologiques | 2,54% | États-Unis |
| Moody's Corporation | Services commerciaux | 2,5% | États-Unis |
| Union Pacific Corporation | Transport | 2,49% | États-Unis |

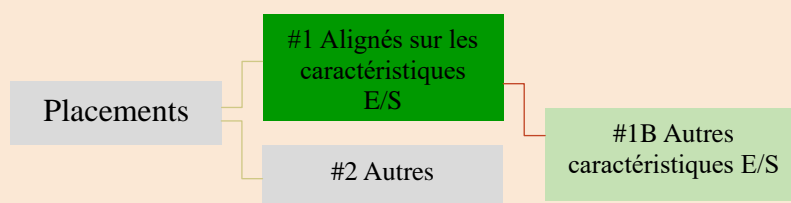


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

| Principaux secteurs | % d'actifs |
|------------------------------------|------------|
| Services technologiques | 21,66% |
| Finances | 13,96% |
| Biens de consommation non durables | 10,87% |
| Services commerciaux | 9,22% |
| Technologie de la santé | 8,25% |
| Technologie électronique | 7,33% |
| Commerce de détail | 5,39% |
| Producteur fabrication | 3,67% |
| Minéraux non énergétiques | 3,18% |
| Transport | 2,49% |



Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

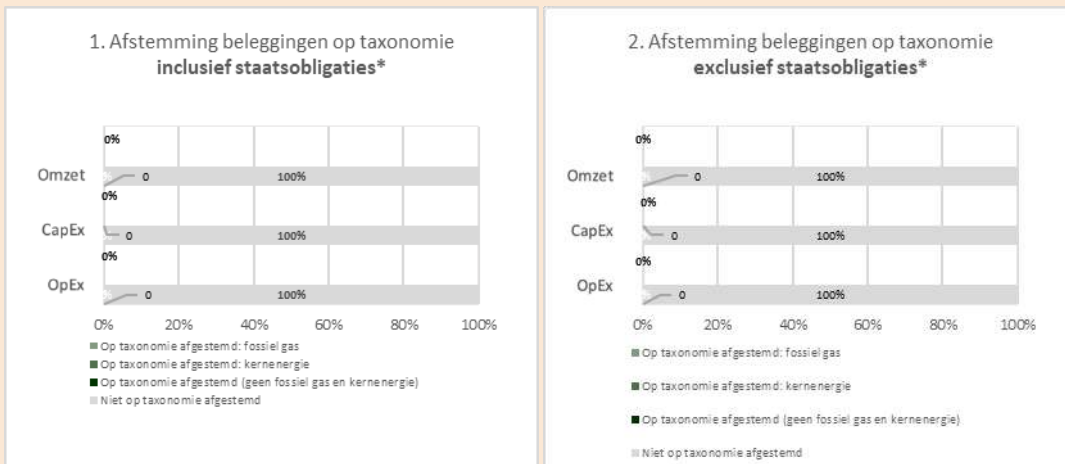
Dans l'énergie nucléaire

Non:

¹ Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Investissement durable:

un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité

mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:

DIERICKX LEYS FUND II DBI

Identifiant pour des entités légales

(LEI): 549300ZWMZMN2VJV5R06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Ce produit a effectué les **investissements durables sur le plan environnemental** suivants: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ce produit a effectué les **investissements durables avec un objectif social** suivants: ___%

Ce produit **promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S)** Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

avec un objectif social

Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG.

Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

----- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

----- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:*

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 2022

| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|--|------------------------------------|------------|------------|
| Alphabet Inc. Classe C | Services technologiques | 4,01% | États-Unis |
| EXOR N.V. | Finances | 3,73% | Pays-Bas |
| Berkshire Hathaway Inc. Classe B | Finances | 3,69% | États-Unis |
| Microsoft Corporation | Services technologiques | 3,59% | États-Unis |
| CVS Health Corporation | Commerce de détail | 3,59% | États-Unis |
| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE | Biens de consommation non durables | 3,58% | France |
| Check Point Software Technologies Ltd. | Services technologiques | 3,43% | États-Unis |
| Newmont Corporation | Minéraux non énergétiques | 3,34% | États-Unis |
| Monster Beverage Corporation | Biens de consommation non durables | 3,28% | États-Unis |
| ASML HOLDING NV | Technologie électronique | 2,9% | Pays-Bas |
| Apple Inc. | Technologie électronique | 2,87% | États-Unis |
| Activision Blizzard, Inc. | Services technologiques | 2,81% | États-Unis |
| KBC Ancora SCA | Finances | 2,74% | Belgique |
| SS&C Technologies Holdings, Inc. | Services technologiques | 2,72% | États-Unis |
| Schneider Electric SE | Producteur fabrication | 2,7% | France |

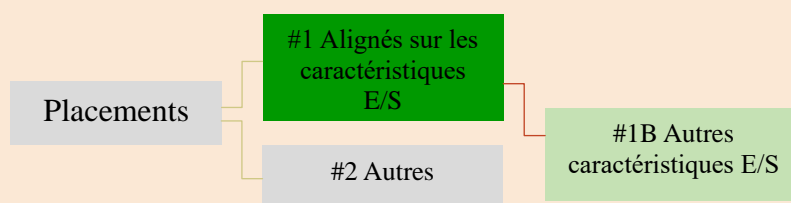


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

| Principaux secteurs | % d'actifs |
|------------------------------------|------------|
| Services technologiques | 22,67% |
| Finances | 17,5% |
| Biens de consommation non durables | 10,96% |
| Services commerciaux | 9,92% |
| Technologie électronique | 6,6% |
| Technologie de la santé | 6,29% |
| Commerce de détail | 5,7% |
| Producteur fabrication | 3,83% |
| Minéraux non énergétiques | 3,34% |
| Transport | 2,57% |



Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

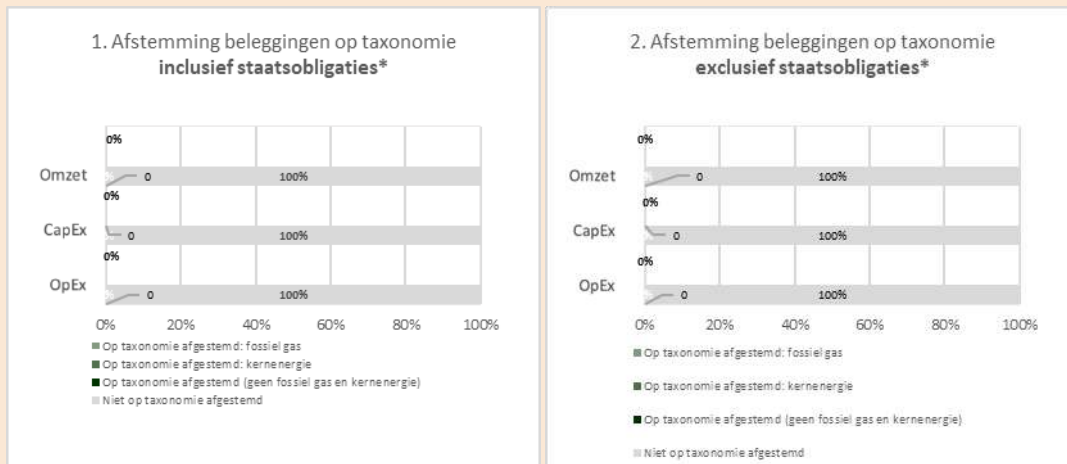
Dans l'énergie nucléaire

Non:

¹ Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Investissement durable:

un investissement dans une activité économique qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne cause pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux et que les entreprises bénéficiaires appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification établi par le règlement (UE) 2020/852. Il s'agit d'une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**.

Ce règlement ne contient pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent ou non être alignés sur la taxonomie.



Les indicateurs de durabilité

mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Nom du produit:
DIERICKX LEYS FUND II
GROWTH

Identifiant pour des entités légales
(LEI): 549300EWN4X1YP7EGM21

Caractéristiques environnementales et/ou sociales (caractéristiques E/S)

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable?

| <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui | <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Ce produit a effectué les investissements durables sur le plan environnemental suivants: _____% <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE | <input type="checkbox"/> Ce produit promouvait des caractéristiques environnementales/ sociales (E/S) Bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE<input type="checkbox"/> avec un objectif social |
| <input type="checkbox"/> Ce produit a effectué les investissements durables avec un objectif social suivants: _____% | <input checked="" type="checkbox"/> Le produit promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables. |

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif du compartiment n'est pas d'obtenir des résultats écologiques ou sociaux spécifiques. Il s'agit plutôt d'encourager des pratiques durables qui prennent en compte les risques liés au développement durable dans le processus d'investissement et attendent un engagement actif. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental et social négatif associé à l'économie mondiale. En définissant des normes minimales et des critères d'investissement basés sur des facteurs de durabilité, le gestionnaire vise à encourager les entreprises et les émetteurs à adopter des pratiques plus durables qui conduisent à des changements environnementaux et sociaux positifs. Toutefois, il est actuellement impossible de mesurer l'efficacité de ces normes et critères à provoquer des changements significatifs. Le gestionnaire reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour lutter contre l'augmentation continue des changements environnementaux négatifs et que l'intégration de politiques raisonnables de sélection, d'exclusion et d'engagement fera nécessairement partie du processus d'investissement du compartiment.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les informations précontractuelles du compartiment en vertu du règlement SFDR ne comprennent pas d'indicateurs de durabilité spécifiques pour la période couverte par le présent rapport. Cependant, le gestionnaire considère que les données suivantes sont importantes pour évaluer les performances écologiques et sociales globales du compartiment. Le score de risque ESG mesuré par Sustainalytics était inférieur à 20 au 31 décembre 2022, ce qui implique un « risque faible ». L'objectif du compartiment est de minimiser autant que possible les risques ESG.

Pourcentage d'entreprises concernées: 100% hors liquidités. Ce taux de couverture nous donne une indication de la profondeur effective de la politique.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

● **Comment les investissements durables réalisés en partie par le produit financier ne causent-ils pas de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux des investissements?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Détails:

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les principales incidences négatives sont les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales et sociales et aux conditions de travail, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

La taxonomie de l'UE définit le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Cela implique que les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les autres investissements durables ne doivent pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire utilise la méthodologie d'évaluation des risques ESG de Sustainalytics pour analyser et évaluer les entreprises dans lesquelles le compartiment investit. L'évaluation des risques ESG de Sustainalytics utilise plus de 3.200 points de données sur le développement durable, y compris, le cas échéant, des données liées aux thèmes identifiés dans les Principales incidences négatives (« PAI - Principal Adverse Impacts »).

Le gestionnaire considère également les PAI comme un outil permettant de comprendre la performance environnementale et sociale du portefeuille du compartiment par rapport à des critères de durabilité objectivement mesurables et appliqués de manière cohérente dans l'Union européenne. Nous tenons à souligner que toutes les PAI ne sont pas nécessairement pertinentes ou aussi pertinentes pour tous les investissements et que la prise en compte des PAI n'est qu'une partie de l'évaluation plus large par le gestionnaire des facteurs de durabilité ayant un impact sur le compartiment.



Quels ont été les plus gros investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande partie des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 2022

| Principaux investissements | Secteur | % d'actifs | Pays |
|-------------------------------------|------------------------------------|------------|------------|
| FORTINET INC | Technologie électronique | 5,41% | États-Unis |
| Apple Inc. | Technologie électronique | 4,38% | États-Unis |
| Monster Beverage Corporation | Biens de consommation non durables | 4,04% | États-Unis |
| Mastercard Incorporated Class A | Services commerciaux | 3,95% | États-Unis |
| NVIDIA Corporation | Technologie électronique | 3,93% | États-Unis |
| FERRARI NV | Biens de consommation durables | 3,9% | Italie |
| LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE | Biens de consommation non durables | 3,87% | France |
| Microsoft Corporation | Services technologiques | 3,81% | États-Unis |
| Visa Inc. Classe A | Services commerciaux | 3,72% | États-Unis |
| Activision Blizzard, Inc. | Services technologiques | 3,6% | États-Unis |
| Alphabet Inc. Classe C | Services technologiques | 3,54% | États-Unis |
| INTUIT INC | Services technologiques | 3,51% | États-Unis |
| ASML HOLDING NV | Technologie électronique | 3,5% | Pays-Bas |

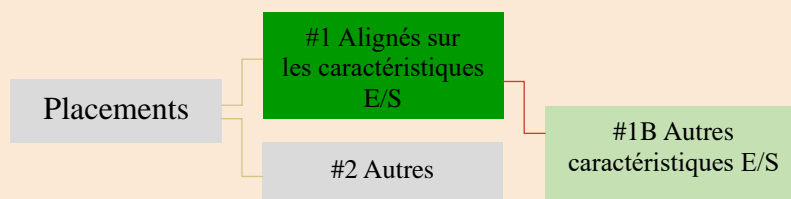


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Tous les actifs du compartiment, à l'exception des liquidités, ont été investis dans la catégorie « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S ». Les liquidités du compartiment sont considérées comme « #2 Autres ».

● À quoi ressemblait la répartition des actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs particuliers.



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** comprend les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** comprend les investissements qui respectent les caractéristiques environnementales ou sociales, mais qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques des investissements ont-ils été réalisés?**

En moyenne, sur 2022, le compartiment est investi dans les secteurs économiques suivants.

| Principaux secteurs | % d'actifs |
|------------------------------------|------------|
| Services technologiques | 23,64% |
| Biens de consommation non durables | 21,16% |
| Technologie électronique | 20,12% |
| Technologie de la santé | 12,51% |
| Services commerciaux | 10,14% |
| Finances | 5,08% |
| Biens de consommation durables | 3,9% |
| Commerce de détail | 3,12% |



Dans quelle mesure les investissements durables sur le plan environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile

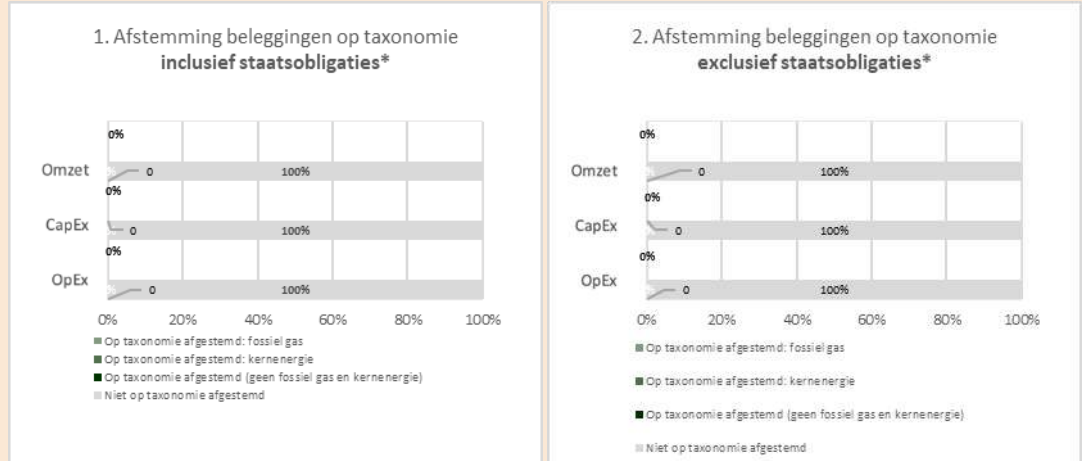
Dans l'énergie nucléaire

Non:

¹ Les activités dans les secteurs du gaz fossile et/ou du nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à la limitation du changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE - voir le commentaire dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et du nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour déterminer la conformité avec la taxonomie de l'UE, les critères relatifs aux **gaz fossiles** comprennent des limites d'émissions et la conversion aux énergies renouvelables ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles détaillées en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif écologique. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faibles émissions de carbone et qui incluent des niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer dans quelle mesure les obligations souveraines* sont alignées sur la taxonomie. Par conséquent, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes?**

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères pour les activités économiques durables sur le plan environnemental en vertu du règlement (UE) 2020/852.



Quelle est la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quelle est la part d'investissements socialement durables?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie « autres »? Quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements classés dans la catégorie « #2 Autres » peuvent inclure, de manière non exhaustive, des investissements dans des sociétés/émetteurs présentant des scores de risque ESG élevés; le gestionnaire peut les inclure dans le portefeuille du compartiment à des fins de diversification du portefeuille ou d'exposition à un marché plus large; il peut également le faire lorsque l'univers du compartiment est limité. La catégorie « #2 Autres » comprend également les investissements dans des entreprises non couvertes par les évaluations de risques de Sustainalytics, ainsi que les liquidités et les équivalents.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le gestionnaire cherche à investir uniquement dans des entreprises qui soit par la nature de leur activité, ont une influence limitée sur le climat, soit disposent d'un management qui déploie suffisamment d'efforts pour limiter les risques climatiques auxquels l'entreprise est exposée, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la biodiversité et la pollution des eaux, entre autres.

Les caractéristiques environnementales ou sociales que le compartiment promeut, et auxquelles la sélection entière doit satisfaire, sont intégrées par le gestionnaire dans le processus de décision d'investissement du compartiment de la manière suivante :

1. Screening négatif: Pour l'application de la politique d'exclusion, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.
2. Intégration ESG: Outre des paramètres financiers, tels que le chiffre d'affaires, les marges et la part de marché des entreprises dans lesquelles le compartiment investit, le gestionnaire analyse les paramètres financiers des investissements potentiels et existants du compartiment. Pour ce faire, le gestionnaire fait confiance à des données spécialisées de Sustainalytics, fournisseur indépendant de recherche et de notation ESG. La méthodologie de calcul du rating ESG est décrite dans la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus. Sur la base du rating fourni, les risques ESG non financiers sont intégrés dans le processus de décision d'investissement du compartiment.

Le principe 'Best in Class / Worst in Class' est appliqué:

- Les entreprises ayant les meilleures notations en termes de risques ESG sont automatiquement acceptées dans l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection comprend toutes les entreprises (excepté celles qui ont déjà été exclues sur la base du secteur auxquelles elles appartiennent ou sur la base de la liste d'exclusion de la Caisse de retraite gouvernementale de la Norvège) avec un rating de risque ESG de 29,99 ou inférieur (soit jusqu'à un « medium risk ») et pour lesquelles ne se sont pas produits des incidents controversés du Level 4 ou supérieur.
- Les entreprises ayant les moins bonnes notations en termes de risques ESG sont automatiquement exclues de l'univers d'investissement de Dierickx Leys Private Bank. Cette sélection couvre toutes les entreprises avec un rating de risque ESG de 40 ou plus (soit un « severe risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 5.
- Les entreprises qui ne font partie ni des « Best in Class », ni des « Worst in Class » sont toujours traitées dans une procédure de délibération manuelle. Concrètement, ce sont donc des entreprises avec un rating de risque ESG compris entre 29,99 et 40 (soit un « high risk ») et/ou pour lesquelles se sont produits un ou plusieurs incidents controversés du Level 4. Dans la procédure de délibération, ces entreprises sont analysées au cas par cas. Le manager ESG conduit alors une analyse ESG objective, indépendamment d'éventuelles caractéristiques financières favorables, en veillant à ce que chaque produit financier dont il faut délibérer bénéficie d'un traitement égal (en d'autres termes: rigoureux) sur le plan des risques ESG.
- Dans le cas plus invraisemblable où un rating du risque ESG n'est pas disponible pour un nouvel investissement potentiel, il convient de suivre une approche en mosaïque. Dans ce contexte, des informations en matière d'ESG sur l'entreprise doivent être recueillies à partir d'autres sources (Bloomberg Terminal, Yahoo Finance, site de l'entreprise...) pour évaluer le risque ESG.
- Les nouveaux investissements sont toujours contrôlés à l'avance sous l'angle du rating du risque ESG et du score de controverse. Les positions existantes sont contrôlées au minimum chaque trimestre. Dès que le gestionnaire dispose de nouvelles informations indiquant que des positions existantes ne sont plus acceptables selon le rating du risque ESG, elles sont retirées du compartiment. Des informations supplémentaires sur la politique d'intégration sont disponibles sur <https://www.dierickxleys.be/fr/politique-de-durabilite-esg>.

Outre l'exclusion, le score ESG est intégralement repris dans la procédure de décision d'investissement. Le Score ESG intègre des thèmes et des risques écologiques et/ou sociaux tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection des données, la sécurité et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'une caractéristique est prise en compte. Les thèmes matériels ESG portent sur un projet, ou une série de projets connexes, qui ont une série commune d'initiatives de management ou exigent un type analogue de surveillance. Par exemple les thèmes concernant le recrutement, le développement, la diversité, l'implication et les conditions de travail des salariés appartiennent tous au thème matériel ESG du capital humain. L'évaluation des thèmes matériels ESG a lieu au niveau du sous-secteur et Sustainalytics la met à jour et l'intègre en permanence dans le score ESG. Au niveau de l'entreprise, des thèmes matériels ESG peuvent être supprimés s'ils ne sont pas pertinents pour le modèle économique de l'entreprise.

3. **Engagement:** Pour l'application de la politique d'engagement, veuillez vous référer à la section « Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux » ci-dessus dans la section générale de ce prospectus.

4. La bonne gouvernance est prise en compte de deux manières; par l'utilisation d'analyse sur la conformité au UN Global Compact compliance, les graves contrevenants à la bonne gouvernance sont écartés du portefeuille (voir la politique d'exclusion). L'intégration et l'engagement permettent d'inclure la bonne gouvernance comme paramètre dans le processus de l'investissement. Si elle est inatteignable, on peut décider de ne pas procéder à un investissement déterminé.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la politique ESG; les sources des données déterminant les décisions d'investissements à caractère écologique ou social; l'explication sur ce qu'il advient des actifs sélectionnés s'ils ne répondent plus aux critères contraignants préétablis de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales; et la fréquence de l'évaluation du fait que les actifs sélectionnés répondent encore aux critères contraignants sur www.dierickxleys.be.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Cette question ne se pose pas dans ce cas.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**
Cette question ne se pose pas dans ce cas.